

Dans la tête
des hommes...



■ Ce que les hommes pensent des femmes

— un sondage de l'IQOP, page 6

■ Ça bouge, mais ce n'est pas la révolution

— un entretien avec Renée Cloutier, page 7

LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: généralement nuageux avec averses et risques d'orages. Minimum près de 15. Maximum 26 à 28. Demain: généralement ensoleillé.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 137

Montréal, lundi 16 juin 1975

Office fûrial

Une étude pour la commission Cliche

Faute de liberté syndicale et de négociations, l'État réglementera le travail

par Gilles Lesage

QUEBEC — A défaut de pouvoir rétablir la liberté syndicale et les négociations collectives dans l'industrie de la construction, c'est l'État qui réglementera les conditions de travail au Québec.

C'est ce que conclut Me Jean Bernier, professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, dans une importante étude (dont LE DEVOIR a obtenu une copie en primeur) faite pour le compte de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction au Québec.

La menace est précise, selon le chercheur qui a longuement scruté les modalités du droit d'association dans cette industrie tourmentée.

L'évolution du régime de relations du travail s'accompagne au Québec d'une intervention de plus en plus grande des pouvoirs publics dans des domaines qui étaient traditionnellement laissés à la discrétion des parties. Du régime de type volontariste de 1934, on passe en 1968 à une phase de "dirigisme contractuel",

pour se retrouver enfin, avec la loi 201 de décembre 1974, "face à une ouverture de réglementation étatique des conditions de travail".

M. Bernier, et à sa suite la Commission Cliche, veut croire qu'il sera possible de restaurer la liberté syndicale et la pratique contractuelle dans la construction, grâce à la prise en main de leurs intérêts par les travailleurs et avec la bonne foi des parties. Sinon, conclut l'expert, "il ne faudra pas s'étonner de voir tout le système se déplacer graduellement vers un

type de régime réglementaire".

Contre toute attente, et en dépit de leur importance, signalée par le juge Robert Cliche lui-même, les nombreuses études faites par des experts-conseils pour le compte de la Commission, n'ont pas été rendues publiques en même temps que le rapport lui-même, il y a déjà un mois et demi, et ce, même si la dernière page du document faisait état de dix études "publiées" par la Commission.

Envoyées au service de la reprographie

de l'Éditeur officiel du Québec, ces études font l'objet d'un recueil de plus de 800 pages dont la diffusion limitée, prévue pour la fin de semaine dernière, a été retardée pour des raisons inconnues.

Entre-temps, le rapport Cliche connaît une "brillante carrière". En plus de faire l'objet de quatre projets de loi, dont deux ont déjà reçu la sanction royale (les bills 29 et 30) et deux autres sont en voie de l'être (les bills 27 et 33), les 10,000 premières copies du rapport se sont envolées en quatre jours et le tirage s'établit main-

tenant à 25,000. Pour un coup d'essai, c'est un coup de maître, qui ressemble au coup de tonnerre des "Insolences du Frère Untel", à la fin de 1959.

Deux des annexes au rapport se sont envolées.

Voir page 2: Le travail

■ Autres informations sur le recueil des annexes au rapport Cliche

— page 14

L'"affreuse méprise": Cabanes, de l'AFP, a succombé

PARIS (par AFP) — Bernard Joseph Cabanes, rédacteur en chef de l'AFP, grièvement blessé vendredi par une bombe déposée par erreur à son domicile, est décédé samedi à l'hôpital de Garches. Il était âgé de 42 ans.

La bombe était apparemment destinée à son homonyme Bernard Cabanes, rédacteur en chef du Parisien Libéré, actuellement en conflit avec les ouvriers de certaines imprimeries de ce journal.

De même, les policiers de la brigade criminelle paraissent convaincus que les deux attentats commis la même nuit au domicile de Bernard-Joseph Cabanes et à celui d'André Bergeron ont été perpétrés par le même homme ou par le même groupuscule.

Les enquêteurs étayaient leurs convictions par les témoignages des journalistes de Radio-Luxembourg et par les premiers résultats de l'enquête technique des experts du laboratoire municipal.

Les rédacteurs de R.T.L. ont reçu cette nuit-là deux coups de téléphone pour les informer de ces explosions. A 01h30 un correspondant anonyme qui avait une voix à l'accent parisien appelle et annonce: "Nous venons de faire sauter Bergeron".

A 1 h 50, nouveau coup de téléphone. La même voix déclare: "Nous venons de faire sauter un explosif devant la porte d'un journaliste".

"Quel est ce journaliste?" a demandé le rédacteur de R.T.L.

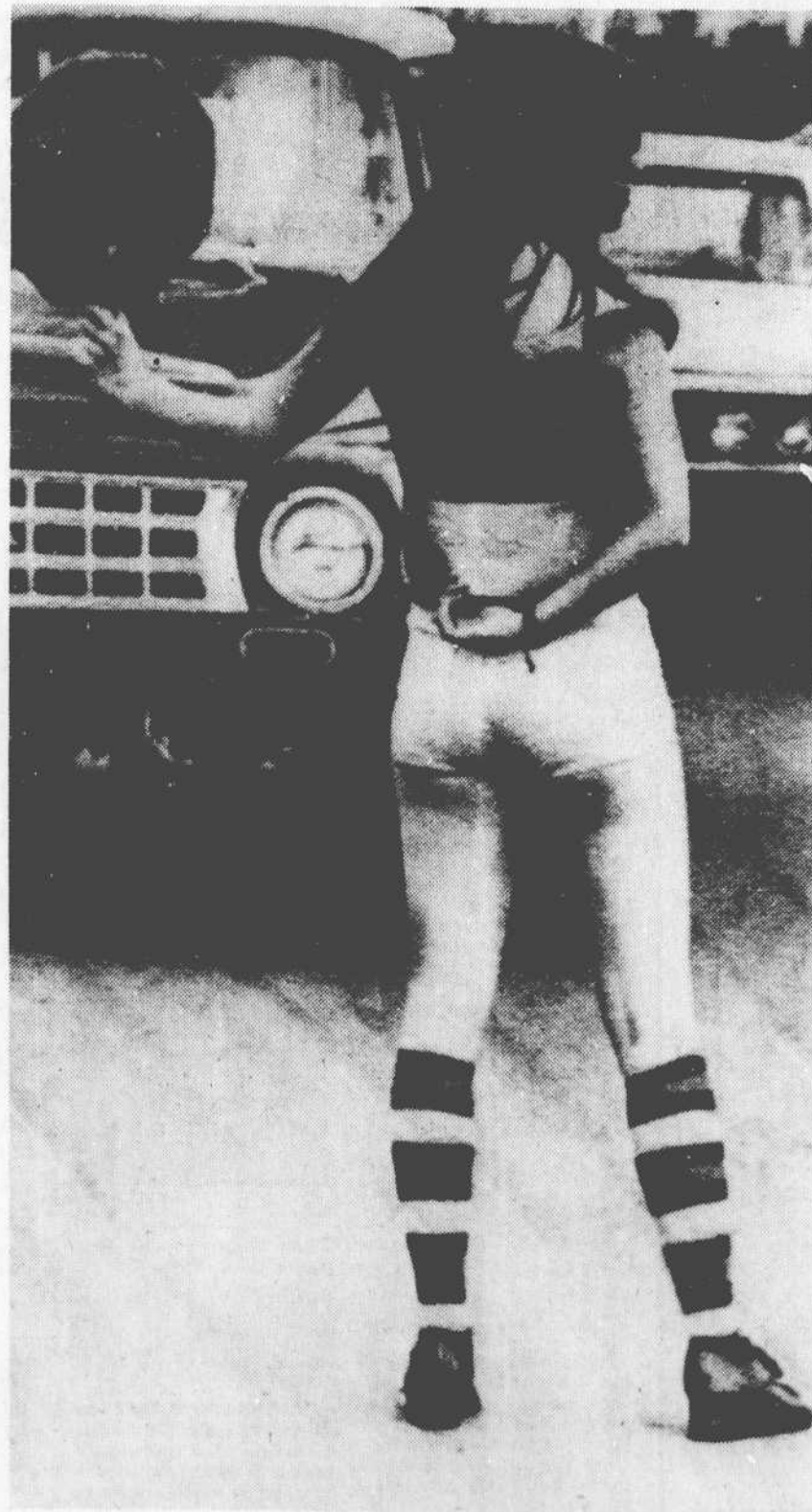
"Un certain Cabanes du Parisien Libéré".

Ce dialogue confirme entièrement l'hypothèse de la police. Il y a eu confusion par suite d'une complète homonymie de nom et de prénom entre le rédacteur en chef du Parisien Libéré et celui de l'Agence France-Presse.

Les deux engins étaient identiques, selon les experts. Ils étaient constitués par des charges de dynamite ou de plastique qu'ils avaient, par un détonateur, reliées, à une mèche lente.

La première explosion, chez Bernard-

Voir page 2: Cabanes



Même sans panneau, Mary Russell pourrait ralentir la circulation... automobile (celle des hommes au volant en tous cas) à pas de tortue sur l'autoroute Whitehead d'Edmonton où un viaduc est en construction. Pour Mary, 18 ans, étudiante de l'Université de l'Alberta, cet emploi d'été lui permet de se faire bronzer. Pour l'automobiliste, c'est une occasion de contempler les attraits du paysage et d'oublier les embouteillages.

(téléphoto CP)

28% du budget pour l'information

Le PQ mise sur la radio et la tv en province

par Norman Delisle

BAIE-COMEAU (PC) — Dans le but de consolider ses positions dans les régions semi-urbaines et rurales où il est plus faible, le Parti québécois entend mettre l'accent sur les moyens d'information électronique, soit la radio et la télévision.

C'est ce qui est ressorti hier, des discussions du Conseil national du PQ qui s'est déroulé, en week-end, à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord.

Les hautes instances du parti ont adopté des prévisions budgétaires de plus de \$900,000, dont le quart seront consacrées à la publicité et à la promotion des idées du Parti québécois, spécialement hors des grands centres urbains.

La part du budget péquiste consacrée à l'information passe donc de 6 pour cent, l'an dernier, à 28 pour cent, cette année. Le vice-président du parti, le Dr Camille Laurin, a expliqué, lors d'une conférence de presse, que cette augmentation servirait surtout dans les milieux semi-urbains et ruraux, ce qui représentait un "triomphe des régions" au sein du PQ.

Le budget de fonctionnement des secrétariats régionaux a également été augmenté de \$27,000 pour la prochaine

année, tandis que les permanences de la région de Montréal ont conservé le même budget d'opération que l'an dernier.

Le projet de l'exécutif national de fusionner les régions de l'Île de Montréal a cependant été rejeté par une majorité de délégués, ce qui a été interprété par le Dr Laurin comme "une preuve que la démocratie est très forte au sein du Parti québécois".

Le Conseil national péquiste a également profité de la journée de dimanche pour:

● adopter un protocole d'entente entre le Conseil exécutif et l'Assemblée législative;

● voter un code de déontologie pour les candidats, députés et permanents du parti;

Voir page 2: Le PQ

sommaire

■ Petit traité de la démocratie scolaire à Asbestos

■ Une conférence de solidarité ouvrière prépare la lutte contre les multinationales

■ Le NPD-Québec se rendra à Winnipeg sans être parvenu à un accord

■ Je n'ai jamais pensé à quitter l'hydro-Québec, dit Roland Giroux

— page 3

■ La faute d'Indira Gandhi: un éditorial de Georges Vigny

— page 4

■ Le guépier angolais: les bazookas dans les bidonvilles

— page 8

■ Le feu vert à la CIA venait-il de la Maison-Blanche?

— page 9

■ Cinq victoires d'affilée des Expos

— page 13

Les ingénieurs veulent que le rapport Gans soit poussé plus loin

CHICOUTIMI (Le Devoir) — Après la publication, au printemps, du rapport Gans sur l'obtention des contrats de génie du gouvernement qui avait soulevé des questions de déontologie, les ingénieurs du Québec voudraient maintenant procéder à une étude exhaustive de tout le système d'adjudication des contrats de génie.

Réunis en congrès au cours du week-end, à Chicoutimi, les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ont du moins adopté une résolution en ce sens, demandant à leur bureau de constituer un comité d'étude à cette fin, d'ici deux mois.

C'est après avoir entendu le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, leur parler de déontologie, et avoir discuté en atelier du rap-

port Gans et des méthodes d'adjudication des contrats du gouvernement, que les ingénieurs ont adopté la proposition de former un nouveau comité.

Toutefois, rien ne garantit que ce nouveau comité pourra voir le jour, puisque selon les statuts de l'Ordre des ingénieurs, l'assemblée générale de cet organisme n'est pas souveraine, ses décisions n'étant en fait que des recommandations à l'intention de leur bureau. Celui-ci ne pourra discuter de cette recommandation avant trois mois, et c'est alors seulement que sera connu le sort de la proposition.

La présidente de l'ordre, Mme Danielle Zaïkoff, a indiqué au DEVOIR que, certes, les recommandations de l'assemblée générale constituaient des obligations.

Voir page 2: Les ingénieurs

Un raid palestinien à Kfar Youval embrase la frontière israélo-libanaise

(par l'AFP et Reuter) — Un commando palestinien a fait hier matin une incursion en territoire israélien et a occupé une maison dans le village de Kfar Youval, en Haute-Galilée, près de la frontière libanaise, s'emparant de plusieurs otages.

Les forces de sécurité israéliennes ont

rapidement donné l'assaut. Les quatre membres du commando palestinien ont été tués ainsi que deux Israéliens. Sept autres ont été blessés.

Aussitôt, la région du Arkoub, dans le sud-est du Liban, a été le théâtre de plusieurs raids aériens israéliens qui, selon la résistance palestinienne, étaient diri-

gés contre ses positions dans cette région. Un avion "ennemi" a été abattu par les fedayine, indiquent les Palestiniens, qui n'ont donné jusqu'à présent aucun bilan sur les pertes dans leurs rangs.

Du côté libanais où l'on a fait également état de l'intervention de l'artillerie lourde israélienne contre l'Arkoub et les

secteurs environnants, on a annoncé jusqu'ici un mort et trois blessés. Ce bombardement israélien a presque entièrement détruit le village nouvellement reconstruit de Kfar Chouba.

En outre, à l'heure de mettre sous presse, l'artillerie israélienne avait repris

Voir page 2: Un raid



suites
de la première
page

CABANES

Joseph Cabanes, à Garches, s'est produit à 01h00 précise. La deuxième, chez M. André Bergeron, à 01 h 25.

Il n'est pas impossible qu'à ce moment-là de la nuit un seul homme puisse commettre les deux attentats. Il faut environ une petite demi-heure à un automobiliste pour aller de Garche à Montrouge.

Un sentiment "d'horreur et d'indignation que partagent tous les Français"; ainsi s'exprime M. Giscard d'Estaing dans le télégramme de condoléances qu'il a fait parvenir à l'épouse de Bernard-Joseph Cabanes.

D'autre part, dans une déclaration rendue publique par le service de presse de l'Elysée, M. Giscard d'Estaing condamne comme "intolérables de tels actes qui doivent être réprimés avec la plus grande sévérité".

La mort de Bernard-Joseph Cabanes, douloureusement ressentie par tout le personnel de l'Agence France-Presse, a provoqué également, tant dans les milieux politiques, professionnels que syndicaux, une vive émotion. M. Claude Roussel, président directeur-général de l'AFP, qui s'était rendu à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches dès l'annonce du décès, s'est fait l'interprète de toute l'agence pour exprimer sa douleur et son indignation. "Tous les collaborateurs de l'Agence, a-t-il déclaré, sont indignés qu'un homme d'une telle valeur que Bernard Cabanes ait trouvé la mort dans des conditions aussi révoltantes".

M. Jacques Chirac, qui se trouve à Nice où se tiennent les assises nationales de l'U.D.R., a adressé un télégramme à M. Claude Roussel dans lequel il "condamne fermement le lâche attentat" et l'assure "qu'aucun effort ne sera épargné pour en retrouver les auteurs et les châtier de façon exemplaire".

D'autre part, les trois commissions des assises nationales de l'U.D.R., réunies samedi matin, ont observé une minute de silence à la mémoire du rédacteur en chef de l'AFP, avant d'ouvrir leurs travaux.

La fédération des réformateurs, qui tient une réunion à Paris, a également observé une minute de silence à la mémoire de Bernard Cabanes.

Dans une déclaration faite au micro de Radio-Monte Carlo, M. Jean Lecanuet a exprimé "l'immense douleur ressentie par le pays tout entier". "J'estime, a-t-il dit, que tout doit être mis en œuvre pour

retrouver les coupables et les châtier de manière exemplaire. L'Etat doit se mobiliser. Il doit être soutenu par l'opinion. La violence n'est pas tolérable quels qu'en soient les mobiles".

M. Michel Poniatowski, parlant au micro de R.T.L., a déclaré notamment: "au-delà de la méprise affreuse, il y a l'attentat qui visait en tout cas M. Cabanes, l'autre, celui du "Parisien Libéré", et M. Bergeron. On se trouve donc en face de deux tentatives d'assassinat". Le ministre de l'Intérieur a ensuite souligné que, contrairement à la façon dont on avait présenté ses déclarations de vendredi, il n'accusait pas les groupes gauchistes. "Nous ignorons qui sont les auteurs de ces tentatives d'assassinat", a-t-il précisé. "Ce que j'ai dit, vendredi, c'est que la façon dont ont été faits ces attentats, étaient ceux qui sont fréquemment employés par les groupes gauchistes".

M. André Bergeron, secrétaire général de "Force Ouvrière" a adressé à M. Bernard Cabanes un télégramme l'assurant du soutien de son organisation dans cette horrible épreuve.

D'autre part, M. Henri Krasucki, secrétaire de la C.G.T., venu apporter son soutien aux grévistes du "Parisien Libéré" a lui-même annoncé le décès de Bernard Cabanes aux ouvriers assemblés, "victime a-t-il dit, d'une provocation grossière dirigée contre les travailleurs". Une minute de silence a été observée par les ouvriers en grève.

Enfin, la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T. a publié un communiqué indiquant que "Bernard Cabanes est la victime innocente d'une provocation odieuse dirigée contre la classe ouvrière et la lutte courageuse que mènent les travailleurs du "Parisien Libéré". "La fédération, dit le texte, flétrit à nouveau les instigateurs de semblables procédés conduisant à un pareil drame".

UN RAID

ses pillonnages près de la ville de Nabatieh, au Liban-sud et au même moment, un correspondant de l'agence Reuter faisait état d'une série de puissantes déflagrations dans le port de Saïda (Syrie). Il était alors une heure du matin, lundi.

Ce nouvel embrasement survient après que plusieurs roquettes, des "Katyoucha" soient tombées sur la commune de Metulla, l'agglomération la plus septentrionale d'Israël, à la frontière libanaise.

Six heures plus tôt, plusieurs autres roquettes de fabrication soviétique avaient été tirées sur la ville côtière de Nahariya, au nord de Haïfa, selon un premier bilan, deux personnes avaient été blessées.

Le représentant d'Israël aux Nations unies, M. Yosef Tekoah, a adressé hier au secrétaire général de l'Organisation M. Kurt Waldheim, une lettre dans laquelle il proteste contre le raid mené par quatre fedayines contre le village israélien de Kfar Yuval. Cette attaque devrait inciter les gouvernements et les organisations internationales à "méditer sur leur politique d'apaisement en faveur de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) et sur leur acceptation de la participation de ses représentants au sein des instances internationales", estime M. Tekoah.

Le gouvernement libanais assume une lourde responsabilité en permettant aux "organisations meurtrières" de contrôler pratiquement une partie de son territoire, souligne le représentant israélien.

Il était 5 heures 15 (locales) lorsque les membres du commando palestinien ont pénétré dans le village de Kfar Yuval. Ils ont été aussitôt repérés par les membres de la sécurité de la communauté qui ont ouvert le feu sur eux. Les 4 fedayines ont réussi à pénétrer dans une maison où ils se sont barricadés prenant en otages les membres de la famille qui y était logés, dont une femme qui allaitait son bébé âgé de 7 mois.

Le commando, qui appartenait au "front arabe de libération" d'obédience baassiste irakienne, a réclamé en échange de ses prisonniers, la libération de 11 fedayines et de l'archevêque Hilarion Capucci.

Les forces de sécurité israéliennes ont donné l'assaut à la maison avant que les Palestiniens aient eu le temps de la piéger. Deux des membres du commando ont été tués dès le début de l'attaque, les deux autres qui s'étaient réfugiés dans l'abri anti-aérien de la maison ont été abattus peu après.

Parmi les victimes israéliennes figure M. Simha Mordekhai, le chef de la famille prise en otage qui était absent de chez lui au moment de l'arrivée des fedayines et qui a été tué en prenant part à l'assaut des forces de sécurité.

Après l'attaque du village de Kfar Yuval, le ministère des Affaires étrangères d'Israël a accusé l'Organisation de libération de la Palestine de miner "les efforts diplomatiques poursuivis actuellement pour réactiver politiquement le processus d'un règlement de paix au Proche-Orient".

A ce propos, les rencontres hors programme que M. Yitzhak Rabin a eues vendredi puis hier avec M. Henry Kissinger ont porté sur les deux options ouvertes au Moyen-Orient, accord intérimaire ou accord global, a lui-même déclaré le premier ministre israélien.

Interrogé sur la chaîne de télévision CBS, immédiatement après s'être entretenu avec le secrétaire d'Etat américain, M. Rabin a précisé: "Nous avons discuté plus en détail des différentes options envisagées par les Etats-Unis afin de promouvoir la paix".

Ces nouvelles rencontres, a-t-il ajouté, ont également eu pour but d'éliminer les malentendus entre les deux pays.

Plus concrètement, M. Rabin a indiqué que les conversations avaient été centrées sur les deux possibilités suivantes:

1) Un accord intérimaire sera conclu. Les deux interlocuteurs ont envisagé "le déroulement des événements" après la conclusion d'un tel accord;

2) Un accord intérimaire ne sera pas conclu. Dans cette hypothèse, M. Rabin a souligné que la porte restait ouverte à un accord global, notamment par une nouvelle convocation de la conférence de Genève. Il a toutefois exprimé "la préférence" d'Israël pour un accord intérimaire.

Le premier ministre d'Israël s'est refusé à fixer une durée précise, comme trois ou cinq ans, à un accord intérimaire. Il s'est borné à parler d'"un accord de plusieurs années".

LES INGÉNIEURS

gations morales pour le bureau, mais qu'il fallait tenir compte d'un certain nombre de contraintes avant de les adopter. Dans ce cas-ci, elle signale des problèmes plus urgents que les contrats, soit toute la question de la sécurité et des problèmes comme les ressources financières de l'Ordre des ingénieurs.

Mme Zaïkoff signale que l'adjudication des contrats fait cependant partie d'une question plus large, soit celle de la déontologie, comme l'a souligné, au cours d'une causerie le président de l'Office des professions.

Devant les ingénieurs, celui-ci s'est dit insatisfait des réponses de leur Ordre aux questions soulevées par le rapport Gans et dénonçant le favoritisme et la corruption dans l'octroi des contrats gouvernementaux.

Ce rapport avait particulièrement embarrassé la Corporation des ingénieurs, et par la suite, Me Dussault avait prié un comité présidé par l'ingénieur Gilles Peron de compléter le rapport Gans et modifier au besoin le code d'éthique de la corporation. Ce deuxième rapport, selon Me Dussault ne fut cependant qu'une évaluation du premier.

Par ailleurs, Me Dussault a incité les ingénieurs à élargir leur conception de la déontologie. "L'Ordre des ingénieurs ne peut se désintéresser d'une situation qui soulève non seulement un problème d'éthique au sens large du terme, mais aussi et surtout la question fondamentale du lien à établir entre l'éthique sociale, dont le respect incombe à tout citoyen, et l'éthique professionnelle qui jusqu'ici a été envisagée principalement comme garantie de la qualité strictement technique des actes posés par les professionnels", a déclaré le président de l'Office des professions.

LE PQ

● adopter des résolutions d'appui aux grévistes de l'amiante et de la Québec Poultry;

● recommander à ses membres, par une résolution, de boycotter les magasins Dominion qui vendent des raisins de Californie;

● se lancer dans une campagne d'information auprès des citoyens québécois anglophones et italiens.

Le protocole d'entente intervenue entre l'aile parlementaire et l'exécutif national vise à régler certaines frictions qui ont eu lieu dans le passé entre ces deux instances du parti. Il comprend 14 articles et détermine de quelle façon auront lieu les consultations entre les deux groupes. Les deux devront notamment se consulter sur "les stratégies et les politiques" du PQ, de même que sur "l'affectation des ressources parlementaires, la nomination et le congédiement des permanents".

Les délégués sont cependant convenus que ce protocole ne pourrait pas s'appliquer intégralement si le parti était appelé à former le gouvernement au lendemain d'une élection, et ils ont formé un comité de quatre personnes pour rédiger un protocole spécial "en prévision de l'élection générale qui portera le parti au pouvoir".

Le Conseil national a également adopté un code de déontologie visant à éviter les conflits d'intérêts dans un éventuel gouvernement péquiste. Les candidats officiels du Parti québécois à une élection devront faire connaître au Conseil exécutif les intérêts financiers qu'eux-mêmes, leur femme ou leurs enfants détiennent, et ce, dès leur choix comme candidat par une convention.

Les changements dans ces intérêts devront être communiqués à l'exécutif national dans les 60 jours. Dans un gouvernement péquiste, il sera interdit à tout "député élu du Parti québécois de détenir quelque intérêt financier que ce soit dans des entreprises à but lucratif faisant affaire directement ou indirectement avec le gouvernement québécois, ou subventionnées par ce gouvernement".

Un comité a également été formé afin de compléter ce code d'éthique. Le comité comprend le chef parlementaire, Jacques-Yvan Morin, MM. Bernard Landry et Adrien Simard.

Le Parti québécois a également l'intention d'accroître sa campagne de publicité auprès des Québécois non-francophones. A cette fin, il lancera deux brochures, une en anglais, l'autre en italien, expliquant le programme péquiste à ces électeurs.

Dans le passé, les résultats électoraux avaient prouvé que les électeurs non-francophones boudaient systématiquement le Parti québécois au profit des Libéraux. On croit cependant, dans les milieux péquistes, que les scandales qui ont secoué le gouvernement Bourassa récemment sont susceptibles de renverser la vapeur en ce domaine.

LE TRAVAIL

l'objet de "fuites": l'une dans La Presse et portant sur les sondages de CROP quant aux opinions et attitudes des travailleurs de la construction; l'autre dans LE DEVOIR et faite par M. Jean Sexton sur le litigieux problème du placement.

Le travail de M. Sexton fait partie du recueil en voie d'être publié à quelque mille exemplaires, mais il n'en est pas de même pour les sondages de CROP, ni pour quelques autres, apparemment jugés de trop peu de valeur.

Telles quelles, les huit études inédites viennent appuyer ou renforcer, ou alors donner un nouvel éclairage, aux 134 recommandations de la Commission Cliche.

C'est singulièrement le cas de celles de M. Bernier, datée de février 1975, et de Me Pierre Saint-Arnaud, avocat, portant sur le régime juridique des relations du travail dans l'industrie de la construction, et datée du mois de mars.

Au total, une quinzaine d'études ont été faites par une vingtaine de spécialistes et d'experts-conseils. Huit seulement ont été retenues par le directeur des études, M. André Bacojido, et même celles-là ne sont pas encore disponibles pour les législateurs et tous les intéressés. C'est pourquoi LE DEVOIR s'empresse d'en publier les grandes lignes.

On constate toutefois que les principales recommandations de M. Bernier ont été retenues par les trois commissaires, notamment celles qui portent sur le régime de négociations, le pluralisme syndical et l'abolition des bureaux de placement syndicaux. Tout comme M. Sexton,

l'expert recommande "que soit créé un réseau de bureaux de placement propre à l'industrie de la construction régi par un organisme autonome et financé à même les deniers publics".

M. Bernier suggère de plus l'abolition de la période de "maraudage", à remplacer par la tenue d'un scrutin secret par lequel chaque travailleur sera appelé à désigner le syndicat par lequel il désire être représenté.

L'expert recommande la nomination d'un Commissaire à la construction, que M. Sexton voit pour sa part comme un service (SEMOC) intégré à la direction générale des services de main-d'œuvre du ministère, et que la Commission elle-même voit sous la forme d'un Office autonome, qui prendrait la relève de la Commission de l'industrie de la construction (CIC).

M. Bernier signale que la loi 201 permettant au gouvernement de modifier le décret de façon unilatérale ouvre la porte à une réglementation unilatérale de l'Etat quant aux conditions de travail.

L'expert n'est pas optimiste à cet égard. "Il y a tout lieu de croire que la seule existence de cette mesure découragera la négociation collective et la recherche sérieuse de voies de solutions, les parties sachant que le ministre dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour réglementer les conditions de travail et les rapports entre les associations d'employeurs et de salariés."

Même s'il était dans l'intention du gouvernement de n'y avoir recours que dans des circonstances exceptionnelles, cette mesure, par son existence même, risque de changer les rapports de force.

Pour les syndicats, l'adversaire ne sera plus le patron, mais le gouvernement, et cette situation ne peut que contribuer à politiser davantage les rapports collectifs du travail dans ce secteur.

Même si le retrait de la loi 201 a également été demandé par la Commission Cliche, le gouvernement n'a pas bronché jusqu'à maintenant à ce titre, préférant mettre quatre syndicats en tutelle et décréter des mesures pour mettre au pas les "indésirables" de la FTQ-Construction.

M. Bernier estime encore possible, ainsi que la Commission, de favoriser la pratique contractuelle. "Dans la mesure où, au contraire, l'évolution de la situation commanderait une intervention gouvernementale plus poussée au détriment de la pratique contractuelle, c'est en fonction de cette nouvelle politique que se redéfiniront la place, le rôle et la stratégie des autres partenaires en présence."

C'est en gardant toutefois à l'esprit la tradition de pluralisme syndical et de rapports collectifs établis au niveau industriel, que l'expert-conseil examine de près l'exercice du droit d'association et le

mode de représentation syndicale, objet premier de l'enquête Cliche, suite au sacage de LG-2, en avril 1974.

M. Bernier maintient la négociation sur la base de l'industrie à l'échelle du territoire, tout en tenant compte des conditions particulières caractérisant certains groupes d'occupations. Mais il innove en suggérant que "des négociations spéciales puissent avoir lieu dans le cas des grands projets (baie James, Place Desjardins, Jeux Olympiques), soit dans le cadre des négociations régulières en vue du renouvellement de la convention, soit par une réouverture des négociations auxquelles participeraient toutes les parties représentatives. Les ententes intervenues au cours de telles négociations pourraient également faire l'objet d'annexes à la convention et, comme elle, seraient susceptibles d'extension."

L'expert-conseil, dont la suggestion n'a pas été retenue par la Commission, souligne que les grands projets comportent des caractéristiques particulières qui les distinguent, par exemple, de la construction domiciliaire ou de la construction de pontons. Il faut donc prévoir des conditions particulières à ces grands projets, mais "à partir de critères connus publiquement", faisant discrètement référence aux tractations secrètes concernant la Baie James, il y a deux ou trois ans.

M. Bernier dit par ailleurs que si la

CIC (commission de l'industrie de la construction) doit continuer d'exister, les décisions devraient y être prises à la majorité des membres qui y siègent.

Pour sa part, M. Saint-Arnaud souligne que la CIC a plutôt mal fonctionné depuis son instauration et que des changements s'imposent dans la façon d'administrer le décret.

Les principes énoncés dans la loi 290 de 1968 sont difficiles à appliquer. Ainsi la liberté syndicale prévue est bien plus théorique que pratique. "En effet, avec l'existence des bureaux de placement syndicaux, les salariés de la construction se voient souvent dans l'obligation d'adhérer à l'association des salariés qui contrôle les emplois, afin de pouvoir obtenir du travail."

Depuis 1968, il n'y a pas eu de véritables négociations collectives dans la construction, constate l'expert.

"On observe un manque de cohérence et de perspective à moyen et à long terme dans le régime législatif présentement en vigueur dans la construction. Plusieurs problèmes auraient sans doute été évités si on avait légiféré avant d'être mis en face de faits accomplis", conclut M. Saint-Arnaud, dont l'étude de maîtrise en droit à Kingston portait précisément sur le choix des représentants à la négociation collective dans la construction en Ontario et au Québec.

la météo

Régions de Chibougamau, de la Haute-Mauricie: nuageux avec quelques averses et risque d'orages. Minimum 12. Maximum 22. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Région de l'Outaouais: généralement nuageux avec des averses et risque d'orages. Minimum 15. Maximum 23. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de la Gaspésie, de Montréal: généralement nuageux avec des averses. Risque d'orages. Minimum près de 15. Maximum 25 à 28. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Région des Cantons de l'Est: Quelques averses et risque d'orages. Minimum 15. Maximum 28. Aperçu pour demain: dégageant.

Régions du Lac-Saint-Jean, de Québec, Trois-Rivières: généralement nuageux avec des averses ou des orages isolés surtout en fin de journée. Minimum de 15. Maximum 23 à 25. Aperçu pour demain: dégageant.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie: nuageux avec quelques averses légères ce matin. Passages nuageux cet après-midi. Minimum près de 10 sur la rive nord et près de 15 sur la rive sud. Maximum 18 à 20 sauf 15 à Sept-Îles. Aperçu pour demain: averses ou orages.

NPD Suite de la page 3

nue "pourrie". A cet égard, le parti est convaincu que les interventions devenues courantes du judiciaire dans les conflits de travail ne contribuent qu'à détériorer davantage le climat.

Le conseil provincial du parti s'est penché plus particulièrement sur le sort des débauchés; il dénonce "l'hypocrisie et l'attitude cavalière" tant du gouvernement que du Parti conservateur dans l'adoption de la loi C-59 imposant le retour au travail et le rapport Gold. Le NPD-Québec réclame la réouverture du dossier.

MORIN Suite de la page 3

maine dernière n'obligera pas M. Morin à rembourser le chèque, dont le montant sera greffé à un autre poste budgétaire des crédits de l'Assemblée nationale.

Le leader parlementaire du parti, Me Robert Burns, s'est chargé hier devant les journalistes de diluer certains propos tenus la veille par son collègue, Me Jacques-Yvan Morin, à l'intention des membres du conseil national. M. Burns a particulièrement insisté sur le fait que l'entente intervenue avec les libéraux n'est pas encore "définitive".

Le PQ
se porte
au secours
du Jour

BAIE-COMEAU (PC) — Le Parti québécois a décidé, samedi, de se porter financièrement au secours du quotidien indépendantiste Le Jour qui est menacé de disparition.

Le PQ investira \$30,000 en capital-actions dans la société éditrice du Jour, la société SODEP. De plus, ce parti politique souscrita \$25,000 en abonnements à ce journal pour la période estivale, les copies étant gratuitement distribuées aux péquistes par les associations de comté.

Une résolution en ce sens a été adoptée samedi, lors d'une réunion du Conseil national du PQ à Baie-Comeau, sur la Côte-Nord.

La résolution préconise également une campagne d'abonnements et de publicité systématiquement organisée par les militants péquistes. Ces mesures ont été adoptées à la suite d'un long exposé du président de la société éditrice du Jour, M. Jacques Parizeau, qui a fait part des difficultés rencontrées par le quotidien indépendantiste.

M. Parizeau a expliqué qu'il manquait au journal entre 3,500 et 4,000 exemplaires vendus quotidiennement pour atteindre le seuil de la rentabilité. La moyenne quotidienne des copies vendues se situe aux environs de 26,000 alors qu'il faudrait en vendre 30,000 a-t-il dit. C'est au niveau de la vente au kiosque que l'objectif fixé par le service de distribution n'a pas été rempli. Les abonnements par la poste et la distribution par camelot vont dans le sens des prévisions établies.

M. Parizeau a expliqué que les difficultés s'acharnent contre le quotidien indépendantiste en dépit de mesures "spéciales" adoptées au début de 1975.

Ces mesures "spéciales": étaient augmentation du prix à \$25, campagne de souscription qui avait rapporté plus de 100,000 et restrictions budgétaires d'urgence.

Ces mesures avaient permis de réduire le déficit mensuel de \$40,000 à \$20,000, mais un déficit accumulé de près d'un demi-million de dollars n'a pu être empêché, selon M. Parizeau.

Le président du conseil d'administration du journal voit venir avec crainte les mois de juillet et d'août, deux mois particulièrement pénibles pour les quotidiens puisque nombre de lecteurs réguliers partent en vacances. SODEP désignera cinq personnes "expertes dans le domaine du journalisme" dès la semaine prochaine, afin de se pencher avec soin sur le problème que constituent les mois estivaux.

"C'est l'absence de publicité gouvernementale dans le Jour qui est particulièrement néfaste pour l'équilibre budgétaire", a reconnu M. Parizeau. Il a rappelé que l'an dernier, le "quotidien rival" du Jour, Le Devoir avait reçu \$1.7 million en revenus de publicité, tandis que le Jour n'avait perçu pour sa part que \$640,000 en revenus publicitaires.

POUR VENDRE OU ACHETER
UNE
PROPRIÉTÉ

MAURICE GOULET
526-6655

CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES
IMMEUBLES
GOULET
REALTIES
INC.



JOSAPHAT GOULET
OUVERT LE
DIMANCHE
3130 est Sherbrooke



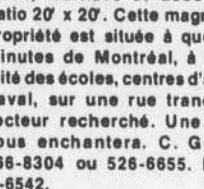
FABREVILLE: Splendide bungalow, style unique, 9 1/2 pièces, 4 chambres à coucher, décoration professionnelle, tapis mur à mur, lampes Tiffany, four encastré, foyer, entrée ardoise, salon et hall murs de pierre, sous-sol fini, grande salle de séjour, salle de bain, vanité, évier marbre. Garage 2 voitures, beau terrain paysagé d'arbres matures, fruitiers et décoratifs. Patio 20' x 20'. Cette magnifique propriété est située à quelques minutes de Montréal, à proximité des écoles, centres d'achat Laval, sur une rue tranquille, secteur recherché. Une visite vous enchantera. C. Goulet: 668-8304 ou 526-6655. Filière H-6542.



AUTEUIL: Magnifique bungalow style Espagnol, complètement détaché, sous-sol fini avec foyer et bar; 1 foyer au rez-de-chaussée. Tapis inclus. Grand terrain paysagé avec terrasse comprenant: foyer, lavabo, électricité. Gauthier: 526-6655. Filière H-6537.



BORDEAUX: Grand duplex 2 x 6 pièces, en bonne condition, cave de ciment 7 pieds, système de chauffage central. Quartier résidentiel. Comptant: \$5,000. Cousseineau: 526-6655. Filière: H-6532.



LACHENAIE: Bungalow briques et aluminium, construction 1974, chauffage électrique, 5 pièces, armoires de cuisine de luxe, fenêtres fibre de verre. Libre 1er juillet. Comptant \$5,000. Cousseineau: 526-6655. Filière H-6463.



MAGNIFIQUE CHALET entièrement meublé, 220, avec patio recouvert, à St-Cuthbert, secteur St-Gabriel de Brandon. 55 milles de Montréal, domaine privé autour d'un lac avec plage. Le chalet comprend: 2 chambres à coucher, tapis mur à mur, grand terrain boisé et paysagé. Prix: \$12,000. Malo: 526-6655 ou rés.: 352-6827. Filière H-6468.



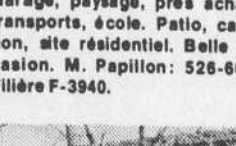
DUVERNAY: Bungalow, 6 pièces, brique, aluminium, sous-sol fini, salle de jeux 24' x 12'. Garage, paysagé, près achats, transports, école. Patio, cabanon, site résidentiel. Belle occasion. M. Papillon: 526-6655. Filière F-3940.



ANJOU: Magnifique bungalow, pour professionnel, dans un site enchanter. Quatre chambres à coucher, deux foyers, sous-sol entièrement fini, garage double, allée chauffée, terrasse de révo. Immeuble patio en pierre-des-champs et piscine creusée chauffée. Exclusif Malo: 526-6655 ou 352-6827. Filière: G-6230.



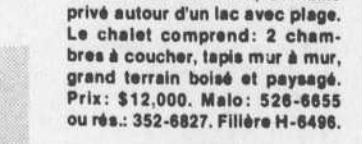
CARRIÈRE EN IMMEUBLE. Joignez-vous à une des plus progressives compagnies canadiennes françaises. L'expansion est telle, que nous cherchons des dames et des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle. MAURICE GOULET 526-6613-250-4276



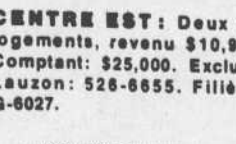
CENTRE EST: Deux x 6 logements, revenu \$10,825. Comptant: \$25,000. Exclusif. Lauzon: 526-6655. Filière: G-6027.



CHOMEDÉY: Cottage semi-détaché, brique, 5 pièces, chauffage central, armoire, patio, portes et fenêtres aluminium. Sous-sol fini. Site résidentiel. Apparence soignée. A refaire. M. Papillon: 526-6655. Filière F-3940.



IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.



NON BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR LES JOURS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉS. SYSTÈME DE VENTE GARANTIE FINANCEMENT JUSQU'À 90 ESTIMATION GRATUITE

Petit traité de la démocratie scolaire à Asbestos

par Lise Bissonnette

Depuis l'ébouli de mars, rien n'a ébranlé la ville d'Asbestos comme l'élection scolaire de lundi dernier. Toute la localité est penoïse en effet, depuis qu'un prestigieux commissaire cruellement défilé au soir du 9 juin s'est retrouvé en poste le plus légalement du monde, dès le 10 juin, à peu près à la même heure.

Comment réussit-on pareil exploit, devraient se demander tous les laissés pour compte de la dernière élection? La recette est simple et infallible.

L'histoire commence comme plusieurs histoires d'élections scolaires au Québec depuis un an ou deux. Un jour, la présidente du comité de parents de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, Mme Denise Skoropad, forte de son expérience à l'intérieur de cet organisme consultatif, et plutôt en désaccord avec

l'orientation de la Commission, décide de poser sa candidature au titre de commissaire.

Quatre postes étaient ouverts cette année et, conformément à la loi, Mme Skoropad aurait pu se présenter dans l'un ou l'autre quartier de la municipalité. Elle choisit cependant de faire la lutte à M. Gilles Tremblay, président de la commission scolaire régionale. Cela pour accentuer l'enjeu, qui se présente alors comme une espèce de référendum sur le style de gestion qui conviendrait à la Commission.

M. Tremblay, qui est commissaire depuis 15 ans, est donc le candidat de la continuité: et Mme Skoropad se présente sous la bannière du changement, "de la participation et de la communication". La lutte est vive et se solde par

une victoire de la candidate, avec une soixantaine de voix de majorité (390 contre 330).

55 pour cent des électeurs se sont présentés aux urnes, soit l'un des plus forts taux de participation au Québec, la moyenne provinciale étant de 30 pour cent. De plus, de cette liste électorale de 1,300 noms, il faut peut-être en rayer 200 ou 300, de personnes qui ont dû déménager quand le cratère a fait des siennes à la fin de l'hiver.

Le lendemain soir, le Conseil des commissaires tient sa réunion statutaire. A l'ordre du jour, laconiquement, on demande d'inscrire à la toute fin: "Démission et nomination". Vers onze heures, un commissaire dont le mandat ne venait à échéance que l'année prochaine, M. Gilles Pratte, annonce qu'il remet sa dé-

mission, aussitôt déclarée, aussitôt acceptée.

Un autre commissaire, M. Gaston Lambert propose aussitôt en remplacement M. Gilles Tremblay, et le tour est joué, seconde nomination par M. Emilién Lafrance, ex-ministre de la Famille dans le cabinet libéral de M. Jean Lesage. Huit commissaires se rallient à la proposition, quatre s'y opposent. Dès le lendemain, M. Tremblay siègeait à un comité de la commission scolaire, acceptant lui aussi sans broncher ce mode de nomination peu commun.

Il faut dire que neuf commissaires en place avaient fait campagne en faveur du candidat défait, dont le démissionnaire Pratte. Au cours de la réunion publique, M. Lafrance devait expliquer à une assistance plutôt médusée qu'il était impos-

sible à la commission de se "priver de la compétence de M. Tremblay qui est le seul à connaître tous les dossiers" et que celui-ci allait certainement accepter le poste, "connaissant sa générosité".

A Mme Skoropad elle-même il devait par suite affirmer que M. Tremblay n'avait jamais été vraiment défait "sinon par une campagne de salissage".

Tout le monde ne semble pas partager la thèse de M. Lafrance à Asbestos où, nous dit un observateur local, "une petite tempête s'élève dans le milieu". Un editorialiste du quotidien de Sherbrooke, s'en est indigné plutôt violemment vendredi matin, et l'hebdomadaire local, n'attend que sa parution pour en faire autant.

"Même les gens qui ont appuyé M. Tremblay voient la pure indécence",

nous déclarait vendredi Mme Skoropad, alors qu'il était impossible de rejoindre l'intéressé.

Beau cas-type pour la Fédération des commissions scolaires du Québec qui devra peut-être s'occuper de faire réviser les règles du jeu avant que les exemples se multiplient. La loi qui régit les élections scolaires permet en effet de remplacer par simple nomination un commissaire qui quitte volontairement son poste. Mais la coutume a voulu, jusqu'à maintenant, que l'acceptation d'une démission soit suivie d'une période de consultation dans le milieu, pour tenter de cerner le mieux possible ses préférences.

Mais, comme disait déjà Montaigne, "il n'est chose en quoi le monde soit si divers qu'en coutumes et lois..."

Une conférence de solidarité prépare la lutte contre les compagnies multinationales

par Louis-Gilles Francoeur

La Conférence internationale de solidarité ouvrière (CISO) a jeté les bases hier de ce qui pourrait devenir à long terme un mouvement de lutte organisé contre les compagnies multinationales, dénoncées par les militants de 20 pays comme l'instrument d'exploitation privilégié des travailleurs et d'avilissement des gouvernements de la plupart des pays occidentaux et du tiers monde.

Boycottés par la plupart des médias d'informations québécois et canadiens, cette première réunion de représentants des mouvements ouvriers n'a toutefois pas abouti à des mesures concrètes. Toutefois, l'examen de méthodes permettant éventuellement de synchroniser à l'échelle internationale la lutte contre les multinationales a fait l'objet d'examen détaillés en ateliers au cours des quatre derniers jours.

C'est ainsi qu'outre les dénonciations de l'impérialisme et du fascisme sous toutes ses formes, les délégués de l'Afrique, de l'Arabie, des Caraïbes et de l'Amérique Latine, sans compter ceux du Québec, ont décidé d'échanger systématiquement des informations sur les multinationales en vue de se déterminer des objectifs communs, de propager cette in-

formation pour une information plus soutenue et d'envisager des moyens de lutte directe comme le boycottage des produits de compagnies ou en provenance de pays à régimes fascistes. La présence des syndicats dans ces mêmes entreprises est considérée comme une position stratégique privilégiée dans la recherche de l'information nécessaire à l'expansion de cette lutte.

Parmi les autres moyens de lutte, la conférence a retenu des demandes répétées aux différents gouvernements de rompre leurs relations diplomatiques avec certains pays et interrompre et boycotter, toutes les activités sportives, commerciales et culturelles. Aucun objectif immédiat et précis concernant une multi-nationale précise n'a toutefois été retenu, tous les délégués étant conscients qu'ils venaient de jeter les bases d'un outil à parfaire.

Toutefois, de nombreux gouvernements ont été dénoncés, en particulier le voisin américain présenté comme le super-siège social des multinationales. Le texte final de la conférence (cinq pages) vise notamment Israël par la dénonciation du sionisme, de l'impérialisme américain et ses ramifications sur les cinq continents et plus précisément les gouvernements chiliens, rhodésiens et d'Afrique du Sud. Les délégués des Caraïbes ont pour leur part dénoncé "le mur de silence établi par les capitalistes" sur les problèmes sociaux et politiques de cette région.

Le Canada a pour sa part été accusé d'appuyer, de soutenir et de contribuer à maintenir au pouvoir des gouvernements réactionnaires, répressifs et fascistes en Amérique Latine, aux Caraïbes, en Afrique du Sud et ailleurs dans le monde. La CISO a de plus directement condamné le gouvernement du Québec "qui s'est spécialisé dans la répression ouvrière, qui a maintes fois été dénoncé par toutes les organisations syndicales québécoises et internationales et qui se prépare à récidiver avec le projet de loi 24 qui lui a été

dicté par la volonté des compagnies multinationales".

La déclaration commune des pays arabes contenait un autre blâme à l'endroit des autorités gouvernementales canadiennes pour les difficultés faites à l'aéroport international de Dorval aux représentants palestiniens, égyptiens et péruviens. Certaines des personnes à qui on voulait refuser l'entrée au pays avaient des liens avec des mouvements clandestins ou réputés de gauche. Ces difficultés n'ont été que temporaires et les délégations étaient finalement au grand complet. Des représentants syndicaux de la CSN et de la CEQ, les deux centrales à l'origine de la CISO, ont établi un rapprochement entre ces incidents appréhendés et certaines tentatives d'infiltration du monde syndical par la police, dénoncées récemment lors du congrès du Conseil central de Montréal.

Le CISO avait en effet invité de nombreux représentants d'organisations clandestines, dont certains des mouvements ouvriers du Zimbabwe, en Rhodésie, du comité international de lutte au régime chilien, et d'autres de l'Organisation pour la libération de la Palestine.

Les représentants québécois ont pour leur part décidé, en atelier, de sensibiliser davantage les travailleurs au sein de leurs organisations syndicales sur les parallèles à établir entre la situation d'ici qui a été assimilée, au niveau des discussions, à celle des pays du tiers-monde.

La dépendance économique du Canada et du Québec envers les Etats-Unis et les compagnies multinationales fera l'objet de Conférences régionales sur l'impérialisme et des actions non précises seront entreprises pour amener les gouvernements à se dégager de cette "emprise".

Les délégués de la CSN et de la CEQ — la FTQ était officiellement absente de la CISO — ont par ailleurs entériné le principe d'une centrale unique des travailleurs québécois et celui de la formation éventuelle d'un "parti politique des travailleurs".

Gérard Lemieux, de Radio-Canada, meurt subitement

Un cadre bien connu de Radio-Canada, M. Gérard Lemieux, est mort subitement samedi dernier alors qu'il regagnait son domicile après une brève course sur l'avenue du Parc. Conseiller au Service des ressources humaines de Radio-Canada, M. Lemieux, qui était âgé de 59 ans, a été terrassé en pleine rue par une crise cardiaque. Il fut transporté d'urgence à l'hôpital Royal Victoria où, après de vaines tentatives en vue de ranimer le patient, les autorités médicales ne purent que constater son décès.

Au service de Radio-Canada depuis de nombreuses années, M. Lemieux y fut d'abord superviseur d'émissions éducatives et familiales. A l'occasion du concile Vatican II, il séjourna pendant plusieurs années à Rome à titre de représentant du réseau français de Radio-Canada. Reintégré à son retour dans le Service des émissions d'affaires publiques, M. Lemieux était muté ensuite au Service des ressources humaines où il agissait à titre de conseiller auprès de la direction.

M. Lemieux fut secrétaire diocésain de l'Action catholique de Montréal sous le règne de Mgr Joseph Charbonneau et fut, à ce titre, un proche collaborateur de l'ancien archevêque. Il fut aussi pendant plusieurs années secrétaire de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. Il fit partie du premier groupe de diplômés de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Il joua également un rôle très actif au sein des mouvements et organismes familiaux du Québec.

Outre sa femme, née Bernadette Magnan, M. Lemieux laisse trois enfants, Jacques (Nicole Lamarche), Marie-France et Louise (Gilbert Roy), deux frères, Roméo et Lionel, et une sœur, Fernande, des Soeurs de l'Espérance.

La dépouille mortelle mortelle sera exposée à compter de 19h30 aujourd'hui, au Salon J. S. Vallée, 1111 ouest, rue Laurier, à Outremont. Les funérailles auront lieu mercredi matin, à onze heures, à l'église Saint-Viateur d'Outremont. La famille demande de ne pas envoyer de fleurs et d'adresser les dons que l'on voudrait faire aux Petites Soeurs de Jésus, 4148, rue Hôtel-de-Ville.

"L'affaire"

"Je n'ai fait aucune concession" (Morin)

BAIE-COMEAU (PC) — Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a révélé n'avoir fait "aucune concession" dans le règlement secret intervenu la semaine dernière au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire Morin".

M. Morin a ainsi démenti les rumeurs qui voulaient qu'il ait accepté de rembourser un chèque de \$1,796, qu'il aurait encaissé illégalement l'été dernier, quitte à ce qu'on lui remette ce montant sous une autre forme.

M. Morin a expliqué que le dénouement de cette affaire serait connu cette semaine, lors d'une réunion "pro forma" de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

M. Morin a donné ces précisions aux quelque 160 membres du Conseil national du Parti québécois réunis en assemblée à Baie-Comeau. Le chef de l'Opposition ne croyait pas à ce moment qu'il y avait des journalistes dans la salle et il a paru très contrarié lorsqu'il a vu que ces informations étaient parvenues aux oreilles de la presse.

L'entente secrète intervenue la semaine dernière entre les libéraux et les péquistes au sujet de cette affaire prévoyait en effet que le silence total était de rigueur autour du règlement de la

question.

Devant le Conseil national, M. Morin a même dénoncé l'histoire du chèque de \$1,796 comme "une saloperie" du ministre de l'immigration et député libéral de Crémazie, M. Jean Bienvenue. On se rappellera que M. Jean Bienvenue, en décembre dernier, avait accusé M. Morin d'avoir encaissé illégalement un chèque de \$1,796 comme frais de voyage pour une visite en Belgique où M. Morin représentait le Québec à une réunion de parlementaires.

Selon M. Bienvenue, M. Morin aurait à cette occasion transgressé une loi de la Législature qui stipule que le Chef de l'Opposition n'a pas le droit à des frais de déplacement.

M. Morin avait soutenu, pour sa défense, qu'il s'agissait d'un coup monté par les libéraux pour se venger de "l'affaire Boutin". Le chef de l'Opposition avait alors rappelé que le chèque lui avait été remis par le président de l'Assemblée nationale et député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, sur recommandation de trois ministres libéraux.

Suite aux révélations "involontaires" de M. Morin en fin de semaine, on présume que l'entente intervenue la se-

Voir page 2: Morin

La CISO dénonce la presse bourgeoise

(Par Louis-Gilles Francoeur) — La Conférence internationale de solidarité ouvrière a condamné hier l'attitude de la presse anglophone et du DEVOIR pour leur absence répétée aux travaux de cette réunion de représentants d'organisations ouvrières de 20 pays, qui s'est tenue de jeudi à hier, au cegep Maisonneuve, dans l'est de la métropole.

"Nous condamnons la presse bourgeoise québécoise et canadienne, dit la déclaration finale de la conférence, telle la presse anglophone et le quotidien Le Devoir, qui continuent de berner les travailleurs du Québec en ne les informant pas sur les événements en rapport avec la libération des travailleurs et des peuples, et qui nous en ont donné un exemple en refusant de couvrir de façon systématique la présente conférence."

La présidente des délibérations, Mlle Micheline Sicotte, de la CEQ, a toutefois ajouté qu'il était "important ici de faire la différence entre les travailleurs journalistes et les journaux en tant qu'institutions".

Dans son rapport aux délégués, l'organisateur de la CISO, M. Robert Quévillon, a souligné que les travaux avaient été suivis à un moment ou un autre par 24 journalistes officiellement inscrits. De ce nombre, on constatait la présence de représentants de la presse étrangère. M. Quévillon a de plus souligné qu'il avait fallu deux ans et \$77,000 pour organiser la CISO, chiffres auxquels il fallait ajouter quelque \$300,000 non comptabilisés directement aux dépenses mais répercutés sur les budgets de divers organismes syndicaux, tels le prêt de personnel, etc.

aujourd'hui

Congrès en cours: A Ottawa, 15e congrès international de l'Association nucléaire canadienne; à Sherbrooke, 6e colloque interprovincial des animateurs culturels francophones; à Québec, à l'Université Laval, symposium sur la forêt Montmorency, conférence de l'Association des spécialistes en modification du comportement, et réunion de la Société de microscopie du Canada; à Montréal, assemblée annuelle de l'Association canadienne des entreprises de télécommunications; à Ottawa, assemblée annuelle de Conseil de développement social.

A Saint-Andrews-by-the-Sea, conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres des provinces de l'est du Canada.

A 9 h30, à l'hôtel Windsor, déjeuner de l'Association Trépanier pour les enfants sourds.

A 12 h 15, à Québec, conférence du président de l'Ordre des professions, Me René Dussault, devant le congrès des Optométristes du Québec.

A 17 h, à Beloeil, inauguration des nouveaux bureaux de la Commission industrielle de la Vallée du Richelieu.

A 20 h, à l'Ecole polytechnique, réunion culturelle pour les délégués syndicaux à la CISO.

A 20 h, à Ville Mont-Royal, assemblée du conseil municipal.

A 20 h, réunion publique du Conseil scolaire de Montréal.

Collecte de sang: à Cowansville, de 13 h à 21 h, au 120, boulevard d'Avignon; à Montréal, de 9 h à 12, et de 13 h30 à 16 h30, au journal La Presse, 7 ouest, Saint-Jacques.

Je n'ai jamais pensé à quitter l'Hydro, déclare Roland Giroux

Le président de l'Hydro-Québec ne deviendra pas conseiller spécial du premier ministre du Québec.

Invité à commenter les rumeurs qui le désignaient comme successeur de M. Paul Desrochers, M. Roland Giroux a clairement indiqué son intention de demeurer à la présidence de l'Hydro-Québec.

L'information lancée samedi par la Presse Canadienne puis reprise par les journaux de fin de semaine faisait de M. Giroux un conseiller spécial du bureau de M. Bourassa.

Non seulement le président de l'Hydro-Québec n'entend pas passer au bureau du premier ministre, mais il affirme n'avoir jamais pensé démissionner. Plus encore, il n'avait jamais discuté de cette hypothèse avec le chef du gouvernement.

Le leadership

Le NPD-Q se rendra à Winnipeg, tirailé

par Pierre O'Neill

Déjà négligeable, la représentation du NPD-Québec au congrès national de leadership qui se tiendra en juillet à Winnipeg sera divisée entre les différents candidats.

Les membres du conseil provincial du parti, réunis hier à Montréal, ont en effet convenu de laisser chacun des délégués absolument libre d'appuyer le candidat de son choix.

Au cours d'une conférence de presse, le président du NPD-Québec, M. Henri-François Gauthier, a expliqué que les discussions sur le choix du meilleur candidat pour le Québec, n'ont pas permis de dégager un consensus.

Même si l'on croit savoir que M. John Harney a la faveur d'une fraction importante des 28 membres qui ont participé à cette réunion du conseil provincial, les trois autres candidats à la direction du parti ont également reçu des appuis de cette assemblée: M. Ed Broadbent, leader parlementaire et député de Oshawa-Whitby à la Chambre des communes; M. Lorne Nystrom, député de Toronton-Melville; Rosemary Brown, députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

La décision du conseil provincial qui répond d'abord à un souci de ne pas menacer inutilement la solidarité du militantisme au sein du NPD-Québec, stipule néanmoins que le délégué devra faire son choix en cherchant à identifier celui des quatre candidats qui apparaît le plus ouvert au particularisme québécois tout en respectant rigoureusement les principes fondamentaux du socialisme.

Quoi qu'il en soit, sur les 1,300 délégués néo-démocrates qui se rendront à Winnipeg du 4 au 7 juillet prochain pour choisir le remplaçant de M. David Lewis, la délégation du NPD-Québec ne compte que pour 70 votes. La représentation de chaque province est proportionnelle au nombre de membres. Au Québec, un cinquantaine d'associations de comté seulement répondent au critère minimal de 25 membres et ont ainsi droit à un seul délégué.

Tout en reconnaissant que c'est marginal, le président du NPD-Québec souligne que l'influence morale de la délégation québécoise est bien davantage considérable. Selon M. Gauthier, les dirigeants du parti, au niveau national, à l'instar des candidats au leadership, sont tout à fait conscients que le Nouveau parti démocratique ne pourra jamais espérer raisonnablement prendre le pouvoir à Ottawa sans effectuer une percée au Québec.

A moins de démission ou d'autres développements majeurs, le mandat du président actuel de l'Hydro-Québec devrait normalement se poursuivre jusqu'en 1979. De fait, c'est en écoutant la radio que M. Giroux a entendu parler de son éventuel transfert au bureau du premier ministre.

La vacance créée par le départ de M. Desrochers a été la source d'une multitude de rumeurs. M. Giroux est connu des milieux internationaux de la haute finance et jouit d'une longue expérience des affaires. Son nom est venu s'inscrire à côté de plusieurs autres candidats. En plus de rechercher un successeur à M. Desrochers, M. Bourassa devra combler le poste important de secrétaire général du cabinet, libéré par la nomination de Me Julien Chouinard à la cour d'appel.

Au cours de cette réunion, les membres du conseil provincial du NPD-Québec se sont prononcés sur un certain nombre d'autres problèmes. Ainsi, ils qualifient de persécution la décision du ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, d'en appeler une seconde fois à la Cour suprême du verdict d'innocence prononcé par un jury à l'endroit du Dr Henry Morgentaler. Ils rappellent que trop de femmes continuent à subir des avortements dans des conditions inhumaines. Ils invitent le ministre de la Justice à ne pas se substituer à la justice populaire.

Au chapitre de l'immigration, le NPD-Québec reproche au gouvernement Trudeau de faire preuve de discrimination à l'égard de certains pays et groupes ethniques. Ainsi, se demande le NPD-Québec, comment peut-on justifier une politique qui accueille les généraux tortionnaires du Vietnam du Sud après avoir refusé l'entrée aux Chiliens. Deux poids, deux mesures, conclut le NPD-Québec qui réclame l'extradition des généraux de sorte que ces gens soient retournés dans leur pays et soient jugés pour les crimes qu'ils ont commis.

Quant aux relations de travail, le NPD-Québec estime que la situation est deve-

Suite à la page 2

COURS DE POTERIE

session été
jour — soir — samedi
Initiation à la céramique

Inscription immédiate.

Début des cours:

le 30 juin

Tournoi 1
Raku — Construction de four — Cuisson au sel — Décors

Poterie Bonsecours Ltée,
433 rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal

844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle

#749985

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

La faute d'Indira Gandhi

Il ne s'agit pas de foncer tête baissée sur le premier scandale politique venu mais, dans le rude coup qui vient d'être asséné à Mme Indira Gandhi, leader du Parti du Congrès et premier ministre de l'Inde, de tenter de faire la part des choses. La question est certes de voir si Mme Gandhi, et dans quelle mesure, pourra se relever. Mais, parallèlement au cours de la justice, est menée la grande offensive politique, faisant craindre la prochaine ronde entre le Parti du Congrès et les regroupement des forces d'Opposition ne se déroule dans la rue. C'est dire que l'Inde court de sérieux risques de connaître une crise majeure, car de Mahatma Gandhi à Indira Gandhi, parallèlement à son cheminement vers la de développement, l'Inde a répudié la non violence institutionnalisée pour des méthodes de puissance plus rapidement efficaces. Sans se lancer dans un procès politique, il y a à rappeler qu'à l'actif de ce leadership aujourd'hui contesté par un jugement de la Haute cour d'Allahabad, s'inscrivent le coup de force militaire contre le Pakistan — la fin a justifié ici les moyens! — et la bombe nucléaire acquise grâce au concours involontaire du Canada. Ce goût pour la puissance remonte bien plus loin encore, mais ces deux illustrations récentes suffisent poser la question essentielle: à ce glissement perceptible de l'extérieur correspond-elle une évolution interne, au niveau de l'équipe dirigeante, allant vers un certain culte de l'efficacité?

Bien sûr, comme dit Mme Gandhi, depuis quatre ans l'opposition cherche à l'évincer du pouvoir. Mais l'affirmation est plutôt curieuse, car, en premier lieu, l'Opposition, en particulier dans nos traditions parlementaires britanniques, n'est pas chargée d'applaudir aux faits et gestes du gouvernement majoritaire en place, et en second lieu, une telle affirmation peut signifier que pendant ces mêmes quatre ans Indira Gandhi elle-même a cherché à se maintenir au pouvoir par tel ou tel moyen. Et c'est précisément l'accusation qu'a retenue contre elle la Haute cour d'Allahabad, dans l'Uttar Pradesh. La justice a retenu en particulier, qu'Indira Gandhi a eu recours à des fonctionnaires du gouvernement pour faire sa propagande électorale, qu'elle a dépassé le plafond imposé pour les dépenses électorales et qu'elle a galvaudé un symbole sacré pour en faire un motif partisan. Il a fallu certes quatre ans à la cour d'Allahabad pour se prononcer mais les griefs sont concrets et vérifiables. Il ne s'agit pas, comme dans le cas d'un "impeachment", par exemple, de savoir si oui ou non tel chef d'Etat s'est mis dans l'illégalité ou dans l'anti-constitutionnalité: le symbole a-t-il été utilisé? le plafond de dépense a-t-il été dépassé? des fonctionnaires ont-ils participé à la campagne? tous des points vérifiables, et on peut se demander si le recours à la Cour suprême qu'a introduit Mme Gandhi n'est pas destiné

plutôt à donner au parti, pris de court, le temps d'étudier les options possibles pour une relève. Car au terme de la loi, un seul des motifs retenus même mineur en apparence, aurait suffi à décréter la nullité de l'élection d'Indira Gandhi en scrutin de 1971.

Ce qu'il y a de plus grave est ce qui n'est pas dit à haute voix: reconnu coupable de pratiques électorales illicites, le ministre de la Siderurgie de Mme Gandhi n'a pas eu à se défendre devant la Cour suprême, la démission du ministre ayant aussitôt suivi le premier verdict de culpabilité. Parce que, probablement, en haut lieu, on avait estimé qu'un second verdict, en autant qu'il fût d'innocence, n'aurait pas lavé la tache infligée par le précédent.

Il y a surtout la surprenante ordonnance prise en 1974 par le gouvernement et destinée à relever rétroactivement à 1971 le plafond imposé aux dépenses électorales! Cette ordonnance, rappelle-t-on aujourd'hui, avait été prise sans consultation préalable — et pour cause — avec le Parlement indien.

Quand on remet ces agissements dans la perspective de l'affirmation selon laquelle l'Opposition aurait par tous les moyens cherché à évincer Indira Gandhi, on reste plutôt sceptique.

Certains milieux de New Delhi cités en fin de semaine par des agences de presse, faisaient remarquer que la nomination du juge de la Cour suprême n'avait pas été sans mal, le candidat nommé, proche du pouvoir, ayant été choisi aux dépens d'autres juges que l'ancienneté aurait dû normalement imposer. Malveillance mise à part, il reste que la Cour suprême, quoi qu'elle décide, risque de précipiter les événements. Qu'elle innocente Indira Gandhi, son verdict sera contesté dans la rue par les forces d'opposition et, de toute façon, ne pourra rassembler le leadership entamé par le verdict de la cour d'Allahabad; sans oublier toutes les accusations prévisibles de collusion et autre trahison. Qu'elle accable le premier ministre indien par une confirmation du précédent verdict, elle force la démission d'Indira Gandhi et met pratiquement fin à sa carrière non seulement parce qu'il lui est interdit d'assumer toute responsabilité publique jusqu'en 1981 mais parce que Indira Gandhi sera sortie de l'histoire par la petite porte. Richard Nixon en sait quelque chose lui qui, pourtant, n'a jamais été condamné par une cour de justice.

Car ce qui arrive aujourd'hui à la fille de Jawaharlal Nehru n'est pas qu'un accident de parcours: ces fautes "mineures" sont comme un brusque arrêt, qui conjugué leurs effets politiquement dévastateurs à ceux des revers électoraux récents du Parti du Congrès. Le jour même où Allahabad sonnait le tocsin, les élections à la législature de l'Etat du Gujarat donnaient des résultats catastrophiques: partant d'un total de 140 sièges à une Assemblée de 168, le Parti du Congrès récoltait 75 sièges

seulement sur un total porté aujourd'hui à 182. C'est le front commun non-communiste qui enregistrait une percée spectaculaire, remportant 86 des sièges. Ces élections survenaient au terme d'une administration directe par New Delhi de cet Etat dont la législature avait été dissoute à la suite de sanglantes émeutes, qu'une crise alimentaire avait provoquées. Le Parti du Congrès perd ainsi l'emprise sur Ahmadabad, indépendants et front anti-communiste étant décidés à constituer le gouvernement local. Avec la perspective des élections nationales de mars prochain, et avec un leader malmené, on comprend l'embarras du Parti du Congrès.

D'ores et déjà, l'opposition refuse de reconnaître Mme Gandhi comme chef de gouvernement et a fait appel au président de l'Union pour la relever de ses fonctions. Geste symbolique, certes, puisqu'au Parlement indien cette opposition ne détient que 49 mandats sur un total de 523. Mais c'est dans cette sous-représentation même que réside le principal danger, à cette impuissance législative n'existant que l'alternative du recours à la rue. Des manifestants courent reconfirmer à Mme Gandhi leur confiance, qui croit ainsi prouver son autorité morale au baromètre numérique. Mais en moins grand nombre, des contre-manifestants réclament son départ immédiat. A-t-on pensé aux conséquences du moindre accrochage entre ces deux foules adverses contenues aujourd'hui par d'imposants services de police? La question n'est pas de savoir si Indira Gandhi a une stature supérieure à celle de son adversaire Raj Narain, ni de savoir si certaines composantes de l'opposition ont des affinités religieuses islamiques avec le Pakistan, mais bien si Indira Gandhi peut et doit encore rester en place après neuf ans de pouvoir sanctionnés par le verdict d'Allahabad. "Technicité", disait hier le président du Parti du Congrès, M. Borooah, parlant des chefs d'accusation retenus. Peut-être. Mais le recours à la Cour suprême reportée de plusieurs mois la décision finale avec, dans l'intervalle, la dégradation d'un climat politique et social que le premier verdict ne fait qu'aggraver. N'ayant pu se résoudre à se soumettre à la sentence et à se donner un leader intérimaire quitte à laver ensuite le renom d'Indira Gandhi redevenu provisoirement citoyenne ordinaire, le Parti du Congrès a choisi la solution de la facilité mais la plus lourde de conséquences. La faute est peut-être mineure, mais ce choix ne vaudra-t-il pas au parti au pouvoir non plus de se présenter aux élections de mars prochain sans Indira Gandhi mais avec une Indira Gandhi ternie? Une lourde hypothèque, qui peut contribuer à faire jouer la dynamique de l'événement contre le régime.

Georges VIGNY

Les séquelles du rapport Gans

Éthique professionnelle et éthique sociale

par RENÉ DUSSAULT

Le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, était en fin de semaine conférencier invité au congrès de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui avait lieu à Chicoutimi. Me Dussault a profité de la circonstance pour signaler à son auditoire que l'Office des professions n'est pas demeuré indifférent à la publication en mars dernier du rapport Gans sur l'octroi des contrats publics et le rôle des ingénieurs dans ce secteur. C'est à un élargissement du concept d'éthique professionnelle que Me Dussault a invité les ingénieurs et, par voie d'implication, les autres corps professionnels qui relèvent de l'Office. Voici des extraits de son allocution.

Très sensible à tout ce qui touche l'intégrité des professionnels, l'Office des professions adressait au Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec en mars dernier, quelques jours après la publication du rapport Gans sur l'obtention des contrats de génie, une lettre le priant de compléter ce rapport et de modifier son code d'éthique si nécessaire. L'Office désirait ainsi s'assurer que les présentes conditions d'obtention des contrats de génie ne nuisaient en rien à l'application des règles de l'éthique professionnelle; il souhaitait, en particulier, vérifier l'efficacité de l'article 3.4 du présent code d'éthique des ingénieurs qui se lit comme suit: "L'ingénieur devra s'abstenir de se servir de méthodes inconvenantes ou suspectes pour solliciter du travail professionnel et ne paiera ou n'acceptera, directement ou indirectement, aucune commission ou remise pour l'obtention d'un tel travail..."

L'Office a effectivement reçu, depuis, un deuxième rapport préparé par un comité présidé par l'ingénieur Gilles Perron. Il constate cependant que ce rapport ne constitue qu'une évaluation et non un complément du rapport Gans. L'Office convient, comme le fait le rapport Perron, que les problèmes d'éthique liés à l'obtention des contrats gouvernementaux touchent plusieurs professions. A son avis, cependant, cette réalité ne diminue en rien la responsabilité de l'Ordre des ingénieurs de s'assurer, en toute circonstance, de l'intégrité professionnelle de ses membres.

L'Ordre des ingénieurs ne peut donc se désintéresser d'une situation qui soulève non seulement un problème d'éthique sociale au sens large du terme mais aussi et surtout la question fondamentale du lien à établir entre l'éthique sociale, dont le respect incombe à tout bon citoyen, et

l'éthique professionnelle qui, jusqu'ici, a été envisagée principalement comme une garantie de la qualité strictement technique des actes posés par les professionnels. Cette question en particulier mérite que l'on s'y arrête.

En effet, des allégations de favoritisme ont déjà touché d'autres domaines que le génie et mis en cause des personnes qui n'étaient pas des professionnels au sens de nos lois, tels que les consultants en économique ou en administration ou encore les industriels ou les fournisseurs de l'Etat. Qu'y a-t-il de particulier au fait que ce soit un groupement professionnel, en l'occurrence l'Ordre des ingénieurs, qui soit en cause? Y a-t-il lieu de ranger dans les questions d'éthique professionnelle une question susceptible de toucher bien d'autres types de personnes que des professionnels au sens du Code des professions? En d'autres termes, les citoyens sont-ils en droit de s'attendre à ce qu'on impose aux professionnels des exigences, des normes plus sévères qu'aux autres catégories de travailleurs? Dans une situation comme celle que décrit le rapport Gans, l'éthique professionnelle, dont une corporation professionnelle se porte garante, ajoute-t-elle quelque chose à l'éthique sociale? Ou bien s'agit-il d'une situation où seule l'éthique sociale est en cause, et alors quel rôle une corporation professionnelle comme celle des ingénieurs peut-elle y jouer?

Une notion élargie de protection du public

En vertu de son mandat de protection du public, la corporation professionnelle doit tout mettre en oeuvre pour préserver l'intégrité de ses membres. Peut-on dire que celle-ci s'acquiesce pleinement de son mandat lorsqu'elle se limite à assurer que le comportement de ses membres ne soit pas "dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession"? La signification profonde du mandat d'une corporation professionnelle ne va-t-elle pas au-delà de ce contrôle nécessaire mais pour le moins restreint? Entendue dans son sens large mais essentiel, la protection du public ne touche-t-elle pas les diverses conditions de vie sociale et d'environnement sur lesquelles le professionnel est appelé à agir dans l'exercice de ses fonctions?

Reprenant cette même question du point de vue du professionnel en exercice, on peut se demander ce qui distingue l'éthique de ce dernier de celle de tout citoyen, sinon que le profes-

sionnel doit répondre devant sa corporation de la qualité technique de ses actes professionnels. Osera-t-on affirmer à priori que les travailleurs qui ne sont pas regroupés dans une corporation professionnelle peuvent faire preuve d'un sens éthique autre ou moindre que celui des membres d'une corporation professionnelle? Ne doit-on pas postuler, au contraire, que le biologiste, l'économiste ou l'ébéniste, par exemple, ont une conscience "professionnelle" semblable à celle de l'ingénieur ou de l'architecte? En dehors des codes d'éthique traditionnellement préoccupés de la qualité purement technique des actes posés, quelle garantie le public a-t-il de l'intégrité professionnelle des personnes auxquelles le législateur, confie l'exclusivité d'une pratique ou d'un titre?

Ces interrogations incitent à un élargissement des notions d'éthique professionnelle et de protection du public. Ne pas léser le client, ne pas accomplir d'actes frauduleux ou ne répondant pas aux normes techniques actuelles constituent certes des exigences fondamentales, mais sont-elles suffisantes dans une société moderne?

Ainsi pour les ingénieurs, assurer la solidité d'une structure, utiliser des matériaux de qualité au plus bas prix possible est certes essentiel. Mais les ingénieurs ne doivent-ils pas également s'interroger sur les conséquences de leur action sur l'environnement urbain en général, et sur leurs répercussions sur le plan écologique, économique et social? Veiller à ce qu'un boulevard métropolitain soit bien construit fait assurément partie de l'éthique professionnelle d'un ingénieur; s'assurer, avant sa construction, que ce boulevard est la meilleure solution aux problèmes d'une ville donnée en est une autre, et, nous semble-t-il, constitue un comportement encore plus fondamentalement éthique, plus professionnel au sens large du terme, que le précédent.

L'ingénieur salarié de l'industrie se heurte à des problèmes tout aussi dif-

ficiles. Dans certains cas, en effet, ne doit-il pas discuter les initiatives de son employeur et leurs conséquences en matière de sécurité du personnel ou de pollution de l'environnement, au risque de voir sa carrière en souffrir? Lorsqu'il occupe un poste lui permettant d'encourager des projets orientés vers le mieux-être de la société, une éthique d'envergure n'exige-t-elle pas qu'il s'engage et en assume les risques?

L'apport du professionnalisme se situe (en ces matières) dans la détermination d'une éthique liée à la qualité technique des actes posés, distincte de l'éthique sociale générale. Il tient aussi au fait que la corporation professionnelle est mandatée pour exercer une surveillance vigilante sur le comportement de ses membres et qu'elle peut porter à la connaissance du public et des autorités concernées les problèmes qui se posent à l'un ou plusieurs de ses membres. Car en pratique, XXX ce qui distingue l'ingénieur de l'économiste par exemple, c'est que ce dernier n'a pas à rendre compte de sa conception de l'éthique.

Pourtant, dans la situation présente où la compréhension du mandat de protection du public dévolu à la corporation professionnelle, la conception de l'éthique professionnelle et le contenu des codes d'éthique sont subordonnés à une vision de l'intégrité professionnelle plutôt étroite et technique que large et sociale, la distinction entre un professionnel et un non-professionnel prend-elle vraiment toute son importance?

L'Office des professions ne connaît certes pas les réponses à toutes ces questions qui, à son avis, englobent la question spécifique examinée par le rapport Gans. Il lui semble donc qu'une réflexion approfondie doit être poursuivie afin de découvrir jusqu'à quel point l'éthique professionnelle traditionnelle peut s'adapter et répondre efficacement aux nouvelles situations engendrées par la complexité croissante de l'organisation de la vie en société.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année, six mois: \$25. A l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28. Trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0818. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Un nouveau "partnership" entre l'État et les coopératives

par ROLAND PARENTEAU

Dans un monde incontestablement voué à la croissance économique maximum, à la rentabilité et à l'efficacité, le mouvement coopératif se sent mal à l'aise. Animé du désir non pas de chambarder tout le système mais d'introduire dans les institutions économiques un peu plus d'humain, il regrette de n'être pas parvenu très loin dans sa mission.

Il est tout naturel que le mouvement coopératif se tourne vers l'État pour obtenir reconnaissance et appui. Il ne comprend pas que l'État fasse si peu de cas de la formule qu'il propose et consacre la plus grande partie de ses énergies, dans le domaine économique, à épauler les efforts des entreprises capitalistes, et parmi celles-ci les plus grandes, voire même les entreprises multinationales. Le mouvement coopératif estime lui aussi être en mesure de répondre aux objectifs de plein emploi préconisés par le gouvernement, de réaliser mieux encore que les autres types d'entreprises l'objectif de dé-

centralisation territoriale et de participation à la conduite des entreprises d'envergure. Quant au "défi" d'efficacité, le mouvement coopératif s'estime en mesure de le rencontrer, pourvu qu'on le définisse quelque peu différemment. Encore faut-il qu'on donne la chance aux entreprises existantes et aux diverses initiatives valables qui surgissent ici et là de prendre leur essor.

Il n'est pas impossible, dans ces conditions que la formule coopérative, apparaisse d'ici quelques années comme la mieux adaptée aux besoins d'une société qui laissera quelque peu le primat de la croissance économique pour privilégier la qualité de la vie. Encore faut-il qu'entre-temps on n'étouffe pas faute de fournir l'oxygène nécessaire, les efforts déployés dans cette direction.

(Extrait d'un rapport sur "Les relations entre le gouvernement et le mouvement coopératif", présenté au gouvernement Bourassa en mai 1975).

Feu Gérard Lemieux

Témoin d'une époque et militant exceptionnel

par CLAUDE RYAN

Son nom ne dira rien à la génération sans racine qui voudrait refaire le Québec sans trop savoir ce qu'il a été. Gérard Lemieux, que la mort a emporté subitement samedi midi, fut néanmoins un témoin exceptionnel de son époque et l'un des militants les plus authentiques que notre milieu ait connus.

Il oeuvrait depuis quelques années au Service des ressources humaines de Radio-Canada. Mais le titre effaçait de conseiller qu'il y détenait un rôle qui joua au Québec entre 1940 et 1960.

En compagnie de Jean-Charles Falardeau, Eugène Bussière, Albert Faucher, Maurice Lamontagne, Clément Cormier et autres, Gérard Lemieux faisait partie du premier groupe d'élevés du père Georges-Henri Lévesque à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Tandis que la plupart de ses confrères choisissaient la carrière de l'enseignement ou de l'action dite objective, Lemieux s'engageait au contraire dans les mouvements bénévoles, à une époque où le dévouement y faisait encore loi et où il n'était pas question d'en confier la gestion à des "professionnels". Fort de sa formation, qui était excellente, Lemieux aurait pu, comme bien d'autres, s'employer à établir d'abord son propre statut. Incapable de ces calculs, il préféra épouser à fond les objectifs des mouvements qui lui ouvraient leurs portes et s'y fonde sans distinction de classe avec des responsables presque tous issus de la base.

Deux écoles de pensée se disputaient alors l'adhésion du milieu. Renouant avec la tradition libérale, l'école du père Lévesque commençait à rayonner dans le secteur public, le mouvement coopératif et le syndicalisme; elle mettait surtout l'accent sur les valeurs scientifiques et sur l'ouverture aux réalités du pays et du continent. Autour d'Esdras Minville et du groupe qui l'entourait avec l'HEC, et dans le sillage de l'École sociale populaire, une autre école mettait l'accent sur les valeurs originales de la "civilisation canadienne-française"; elle se révélait aussi vigoureuse que la première au plan intellectuel. Disciple du père Lévesque et fier de l'être, Lemieux trouva cependant son lieu naturel au sein du groupe qu'inspiraient les travaux et réflexions de Minville. C'est ainsi qu'il devenait vers 1950 le premier secrétaire permanent de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal.

De cette époque datent les premiers efforts sérieux en vue de doter l'Université de Montréal d'une équipe complète de spécialistes des

disciplines humaines. Les premiers analystes scientifiques de la réalité sociale d'ici qu'ait connus l'Université de Montréal furent soit recrutés, soit envoyés à l'étranger en stage de formation, au temps de l'équipe Minville-Lemieux. Si on l'oublie facilement aujourd'hui, c'est peut-être parce que les artisans de cette nouvelle orientation, sitôt après avoir ouvert la voie à l'ère des spécialistes, eurent la grâce de se effacer.

De la faculté des sciences sociales, Gérard Lemieux passa à Radio-Canada, où il fut tout à tour superviseur d'émissions familiales et éducatives à cette époque remontent les premières expériences du Mouvement Desjardins à la radio et à la télévision) et de programmes religieux (on se souviendra de séries mémorables avec le père Emile Legault et Joseph Follet); représentant de Radio-Canada à Rome pendant toute la période de Vatican II, et enfin conseiller au Service des ressources humaines. Gérard Lemieux n'était pas particulièrement doué pour la radio ou la télévision; ni comme figurant, ni comme réalisateur, il ne possédait de dons particuliers. Il avait toutefois une connaissance remarquable du milieu, de ses ressources et de ses aspirations. On regrette que Radio-Canada, pendant au moins la dernière phase de sa carrière, n'ait pas su tirer davantage parti de l'apport unique qu'il eût pu, dans cette veine, fournir à son action.

Gérard Lemieux aura été l'un des membres les plus engagés de la dernière génération des "catholiques sociaux" au Québec. Cette génération, dont l'action principale se situe entre la fin du second conflit mondial et les débuts de la Révolution tranquille, avait rêvé d'une synthèse originale entre la tradition canadienne-française et les valeurs nouvelles qu'introduisaient dans notre milieu les disciplines humaines scientifiques. Mais son rêve, qui avait besoin du temps pour se réaliser, fut rendu impossible par le déchaînement impétueux de réactions de rejet et de désirs de recommencement auquel a donné lieu la Révolution tranquille. Le Québec ne devait point cesser depuis 1960 de passer d'une remise en question à une autre, d'une secousse à une autre.

Rentrant de Rome après le concile, Lemieux avait espéré pouvoir se remettre bientôt à l'action. Mais déjà ébranlé dans sa santé, ce militant, qui avait naguère fait ses classes dans les abris de nuit de la JOC, se découvrait relativement impuissant devant la dureté que revêtaient désormais les rapports sociaux et les remises en ques-

tion. En privé, il continua de suivre de très près la marche des événements et les débats du jour. Publiquement, il préféra demeurer discret plutôt que d'engager le débat à un niveau où il eût redouté de n'être pas compris ou de ne pas tout comprendre lui-même.

Gérard Lemieux n'était pas indifférent aux structures. Il n'eût été ni un praticien des sciences sociales, ni un bon Canadien français s'il l'avait été. Dans cette perspective, il portait un intérêt très vif à toutes les formes d'action sociale, politique et spirituelle, y compris les plus novatrices. Certains mouvements comme le Mouvement Desjardins l'attiraient cependant davantage, car il y trouvait un lien mieux établi entre les valeurs traditionnelles de notre société et les exigences nouvelles d'aujourd'hui. Très tôt aussi, il avait appris à l'école de Minville, dont l'influence, avec celle de Richard Arès, fut déterminante sur les travaux de la Commission Tremblay, la spécificité inaliénable du Québec. Comme bien d'autres, il est cependant parti avant qu'il eût été mis au point la formule politico-sociale qui l'eût vraiment satisfait.

Sa première fidélité — il ne sera pas superflu de le signaler — alla jusqu'à la fin à l'Eglise de ses origines. Epris de spiritualité authentique, il fut l'un des premiers à propager au Québec le message de Charles de Foucauld. Il fut, pour des centaines de prêtres, de religieux, de militants laïcs, un ami toujours prêt à les écouter, toujours intéressé à leur action. Plus d'un chrétien qui hésitait devant la foi stable et humble de ce militant discret d'être demeuré fidèle à son engagement. Plus d'un autre, après avoir changé de route, se souviendra d'avoir trouvé chez lui une hospitalité qu'aucune sévérité n'avait refroidie.

Auprès de sa famille et de ses proches, Gérard Lemieux fut enfin l'incarnation du grain qui accepte d'être jeté en terre pour que d'autres aient un jour la chance de moissonner. Attentif à tout, il suivait avec un intérêt particulier l'évolution spirituelle des membres de sa famille, de ses amis, de tous ceux qu'il connaissait. Devant l'évolution de chacun, il conservait une faculté d'étonnement et d'admiration peu commune. C'est vers la plus jeune de ses filles que se portait plus spécialement, samedi dernier, son admiration joyeuse. Il allait en effet être témoin de son mariage longtemps souhaité lorsque, trois heures avant l'événement, la mort est venue subitement le ravir à l'affection des siens et des très nombreux amis qu'il laisse à travers tout le Québec.

lettres au DEVOIR

Qui contrôle notre politique?

Un quotidien de Montréal nous faisait part lundi dernier des déclarations du président de l'Imperial Oil (filiale de la compagnie multinationale Exxon Oil) au cours d'une réunion annuelle à Toronto. Il déclarait que:

— L'Imperial Oil verse des contributions aux partis politiques fédéraux et provinciaux du Canada parce que, selon lui, les particuliers ne le font pas.

— Il croit qu'il est du devoir de l'Imperial Oil d'appuyer ainsi le processus démocratique par l'intermédiaire du système de partis.

— Il souligne que la compagnie ne versera pas de contribution à des partis qui souhaitent la nationalisation des sociétés pétrolières.

Je vous prie de publier cette lettre, unique moyen de m'opposer de toute ma force à l'ingérence des compagnies multinationales dans la politique du Québec, du Canada et des pays du Tiers-Monde qui ne sont pas encore tombés sous la

botte des dictatures militaires fascistes (subventionnées elles aussi par les multi-nationales et le gouvernement des États-Unis).

En effet, les politiciens et les partis deviennent ainsi rien de plus que des agences publicitaires, des porte-paroles, des défenseurs des multinationales. Les candidats, les politiciens modèrent constamment leurs discours et leurs politiques pour continuer à plaire aux compagnies, pour ne pas se voir retirer l'appui financier à la caisse électorale, appui si nécessaire pour la victoire aux élections dans une société où la publicité la plus illogique influence les foules. Ils trompent le peuple en justifiant et en appliquant des politiques radicalement opposées aux intérêts du peuple et en faveur des patrons.

— pillage des ressources naturelles, exploitation des travailleurs permise par le Code du Travail et le

salaires minimum, répression juridique et policière, subventions, refus de meilleures mesures sociales (garderies et logements d'Etat, médicaments gratuits) et compression des services publics, immigration de main d'œuvre exploitable, relations internationales (réfugiés politiques, châtiments, déportation des Haïtiens), éducation qui n'est pas au service de la classe ouvrière.

L'Imperial Oil montre ainsi une facette de l'impérialisme, mot qui signifie "dépendance économique, politique et idéologique". L'impérialisme s'oppose ainsi au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Tant que nous permettrons que les compagnies multinationales versent des contributions aux caisses électorales on ne pourra parler au Canada et au Québec de démocratie (gouvernement du peuple).

José-Maria FRAGOSO

Montréal, le 22 mai 1975

des idées

des événements

des hommes

Une étude indépendante sur le placement dans la construction

La solution la plus rationnelle: un nouveau service (SEMOC) à la direction de la main-d'oeuvre du Québec

Compte tenu de la nécessité d'une politique active et positive de main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction au Québec... compte tenu du contexte présentement favorable au changement dans ce secteur et compte tenu des caractéristiques très particulières de cette industrie, nous recommandons des clarifications de responsabilités aux niveaux de l'élaboration, l'administration et du contrôle de la politique active et positive de main-d'oeuvre nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'industrie de la construction au Québec. L'organisme qui se verrait confier de telles responsabilités pourrait s'appeler Les Services de main-d'oeuvre construction (SEMOC) et pourrait posséder les caractéristiques suivantes:

Un organisme public

SEMOC serait public c'est-à-dire qu'il serait placé sous la responsabilité de l'autorité gouvernementale conformément au premier principe de la politique active et positive de main-d'oeuvre. SEMOC devrait être un service intégré à la Direction générale de la main-d'oeuvre du Québec, sous le contrôle et la responsabilité de son directeur général. Ainsi serait constitué pour la construction un système intégré de services spécifiques de main-d'oeuvre harmonieusement reliés entre eux via un mécanisme relevant de l'autorité publique en main-d'oeuvre.

Plusieurs parties au Québec ont déjà exprimé ce vœu et Paul Malles (1) endosse sans réserve cette orientation dans son étude récente réalisée pour le compte du Conseil économique du Canada. Cela n'exclut cependant pas que les parties intéressées puissent jouer un rôle déterminant tant dans l'implantation de tels services que dans le fonctionnement de ceux-ci comme nous le verrons plus

loin. Ces services de main-d'oeuvre ne regrouperaient pas seulement ceux qui sont axés sur l'offre qualitative et quantitative de travail, tels les permis de travail et la formation professionnelle. SEMOC serait axé également sur la demande de travail comme toute politique de main-d'oeuvre devrait l'être, ce qui confère donc à SEMOC la responsabilité non seulement du rôle d'adapter le travailleur à la demande de travail, mais également d'adapter cette dernière aux travailleurs. Pratiquement parlant, il y a évidemment plusieurs difficultés à contourner pour bien rendre cette orientation. Ceci n'est cependant pas une raison pour ne rien faire. En plus, les services de main-d'oeuvre regroupés dans SEMOC comprendraient ceux qui touchent l'organisation du marché (placement, reclassement, mobilité), la prévention, la recherche, l'information et la planification.

SEMOC se devrait d'être actif et positif. En effet, la première caractéristique de SEMOC faciliterait l'atteinte de cette exigence.

Des services coordonnés et intégrés, mais décentralisés.

SEMOC offrirait des services coordonnés et intégrés. Quant à la coordination entre les différents services de main-d'oeuvre offerts dans la construction (2), elle devrait se faire officiellement de façon verticale c'est-à-dire sous l'autorité de la Direction générale de la main-d'oeuvre du Québec. Quant à l'intégration, nul besoin d'insister longtemps sur le fait que SEMOC offrirait à ses clients tous services spécifiques de main-d'oeuvre requis correspondant autant que faire se peut aux besoins exprimés et prévisibles. SEMOC ne serait donc pas exclusivement voué à faire que du placement.

SEMOC, en plus d'être structurellement placé sous l'autorité de la DGM, serait décentralisé, souple et adapté aux contextes particuliers à desservir: la décentralisation, en particulier, veut dire que SEMOC devrait comprendre un réseau complet de bureaux régionaux et locaux distribués sur le territoire du Québec selon les exigences des marchés du travail. Une action de type régional et local a bien des avantages; elle est susceptible de résoudre les problèmes à la fois concrètement et avec un sens humain en ce qu'elle est rapprochée de la clientèle à desservir. Cependant, il faudrait veiller, à la lumière des révélations faites à la Commission Cliche par le patronat, à ce qu'une trop excessive pression des employeurs désireux de conserver près d'eux une main-d'oeuvre plus abondante et plus demanderesse d'emploi, ne paralyse par l'action de SEMOC.

De plus, SEMOC, et c'est là une exigence fondamentale, devrait pouvoir s'adapter avec souplesse aux caractéristiques propres au domaine de la construction au Québec. Une telle exigence devrait généralement se refléter dans son administration et dans son mode de fonctionnement. Par exemple, les heures d'ouverture des SEMOC locaux devront répondre aux exigences, aux besoins et aux disponibilités de temps des travailleurs et des employeurs. On peut même alors penser dans certains cas à deux quarts de travail au sein de ceux-ci.

La collaboration des parties

SEMOC devrait tabler sur la collaboration des parties intéressées pour assurer son bon fonctionnement et son efficacité. A cette fin, SEMOC

par
JEAN SEXTON
■ Dans le chapitre de son rapport où il conclut que les services de placement dans l'industrie de la construction ne devraient être pris en charge ni par les centrales syndicales, ni par la C.I.C., M. Jean Sexton se montre très conscient des inconvénients qu'il pourrait y avoir à rattacher ces services au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et à ses services de placement. Après avoir tout considéré, M. Sexton conclut néanmoins que la solution la plus rationnelle doit être cherchée dans cette dernière voie. Il préconise à cette fin l'institution d'un nouveau service, appelé SEMOC, qui serait intégré à la Direction de la Main-d'Oeuvre du Québec. Voici comment il entrevoit les responsabilités et le fonctionnement de SEMOC.

devrait être doté, au niveau provincial, régional et local, d'un comité consultatif de vigilance qui, selon la proposition de l'OCDE serait institué "afin de vérifier que les organes en question sont bien au fait des besoins présents et qu'une collaboration et grande participation des différents éléments de l'industrie sont assurés". Ce comité composé de représentants de chacune des centrales syndicales présentes dans la construction au Québec et des employeurs serait présidé par une personne neutre au fait de la construction et de l'économie provinciale ou régionale selon le cas (par exemple un représentant du Conseil régional de développement pour un SEMOC régional donné). Ce comité assisterait SEMOC dans son fonctionnement et lui fournirait beaucoup d'informations pertinentes sur le marché du travail concerné. Cette nécessité de collaboration et de représentation exigerait un certain nombre de changements susceptibles de permettre une plus grande représentativité, au niveau régional et local, des as-

sociations patronales que celle qui existe présentement. Il peut sembler évident que ces comités consultatifs pourraient avoir un rôle prédominant à jouer dans l'implantation et le fonctionnement de SEMOC. Mais l'expérience passée en main-d'oeuvre au Québec (3) ne nous forcerait-elle à conclure qu'il serait irréaliste de vouloir compter sur cette collaboration des parties? Cependant, nous prétendons que ce jugement valait dans un contexte particulier et que ce contexte ne prévaut plus aujourd'hui. En effet, et c'est devenu clair avec la Commission Cliche, plusieurs des parties concernées dans l'industrie de la construction au Québec font face à des difficultés en tant que l'aspect main-d'oeuvre est concerné. Ceci les amène à reconnaître et à exiger une plus directe intervention gouvernementale en ce domaine. A toutes fins utiles, SEMOC apparaîtrait comme une adaptation de ce que les parties concernées ont elles-mêmes demandé. Dans ce nouveau contexte, la collaboration devrait être excel-

lente. Enfin, il nous apparaît prévisible que plus la collaboration souhaitée deviendra effective, plus SEMOC pourrait envisager de déléguer de plus grandes responsabilités aux comités consultatifs de vigilance. En cas contraire, SEMOC pourrait récupérer ces responsabilités déléguées par voie d'autorité.

Gratuité des services

SEMOC fournirait des services gratuits et les différents acteurs de cette industrie les utiliseraient sur une base volontaire et intéressée. Ce dernier aspect paraît important et reflète l'exigence de libre choix des travailleurs et des employeurs dans la fonction de placement. Cependant, les canaux informels de recherche d'emploi ne cessent d'exister des le lendemain de l'implantation éventuelle des services gouvernementaux ici pronés. SEMOC ne serait efficace quant au placement que dans la mesure où on l'utiliserait et on ne l'utilisera que dans la mesure où il paraîtra concrètement efficace. Il paraît possible de sortir de ce cercle vicieux de la façon suivante. Dans la mesure où la collaboration et la bonne foi ne peuvent pas s'imposer par loi ni par règlement, certaines mesures d'encouragement peuvent être imaginées. La-dessus, l'expérience du Philadelphia Plan Américain peut être utile et suggestive. Selon ce plan, le gouvernement fédéral américain, lors de l'octroi de ses contrats de construction, exige que les employeurs s'engagent par une clause inscrite dans le contrat, à faire un certain nombre de choses quant à l'emploi des groupes minoritaires de ce pays. Cette façon d'exiger certaines choses de la part d'entreprises recevant des avantages du gouvernement se fait actuellement à l'intérieur des travaux de la Régie de la langue française au Québec (art. 26, 27, 28, de la loi 22).

L'impact de telles dispositions incitatives est évidemment efficace. SEMOC s'avèrerait (à tous les niveaux) dans les dépenses totales de construction et au plan de l'organisation offrant des services de main-d'oeuvre. Au Québec, plus de 40% des dépenses totales de la construction proviendraient des pouvoirs publics. L'importance, semble-t-il croissante, de cette part gouvernementale dans la construction au Québec nous porte à voir la nécessité de l'intervention de l'Etat dans le processus de main-d'oeuvre (après tout ce 40% ou plus provient des deniers publics) et à la possibilité d'encourager fortement par une série de mesures précises, les clients à utiliser SEMOC, et ainsi contribuer à le rendre efficace. SEMOC s'adresse à tous les travailleurs

de la construction. Toute forme de discrimination y est strictement interdite (qu'elle soit due à l'adhésion syndicale, l'âge le métier, la région, etc.). Le comité de vigilance de SEMOC trouverait ici une tâche importante.

h) Dans le développement, le maintien et le déploiement rationnels de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction au Québec. SEMOC utiliserait pour tous ses services de main-d'oeuvre des critères d'éligibilité, de fonctionnement et d'allocation clairs, précis, objectifs, mesurables, réalistes, et vérifiables. En guise d'exemples, des critères tels la compétence, l'ancienneté (d'employeur, de métier, d'occupations ou de groupes d'occupations, de chantier ou de secteur) et de lieu de résidence pourraient être utilisés dans le développement et l'allocation de la main-d'oeuvre dans ce secteur. Il appartient cependant à SEMOC en collaboration avec son comité consultatif de vigilance d'établir et de choisir les critères à être utilisés. Une objection a déjà été soulevée par H.D. Woods quant à la capacité d'un organisme public comme SEMOC de résoudre les conflits dans la juridiction des métiers (4). Nous croyons que cette objection perd de sa valeur face à la tendance à fonctionner de plus en plus par groupes d'occupations dans le secteur de la construction au Québec.

Finalement, tout travailleur lésé devrait pouvoir jouir d'un recours devant un organisme spécialisé.

Il appartiendrait à l'administrateur de SEMOC d'opérationnaliser cette structure, conscient qu'il est des contraintes de ressources, des orientations pratiques, et des choix de la DGM pour mettre en oeuvre cette organisation de services.

Ce service de main-d'oeuvre construction (SEMOC) nous paraît nécessaire et essentiel pour la conception et la mise en place d'une véritable politique de main-d'oeuvre dans l'industrie québécoise de la construction. Ce SEMOC serait public, actif et positif, offrirait des programmes et des services coordonnés et intégrés, serait décentralisé et adapté aux divers contextes, favoriserait et encouragerait la collaboration active et dynamique des parties intéressées et fournirait des services gratuits sur une base volontaire, mais tout en favorisant cette libre utilisation par des incitations diverses.

Ce qui nous incline à préconiser l'organisme SEMOC, c'est, entre autres, la nécessité, d'ailleurs reconnue par l'O.I.T., d'offrir un système distinct de services de main-d'oeuvre à cette industrie plus que particulière qu'est la construction.

Cela veut dire, en pratique, qu'au Québec, on cesserait dans une certaine mesure de confondre main-d'oeuvre et relations du travail.

Notes

- (1) Malles, Paul Instability and Industrial Relations in the Canadian Construction Industry; Ottawa, Conseil économique du Canada, 1973, 124 pages (mimeo, non publié), pp. 74-75.
- (2) En plus du placement, pensons au counselling, au testing, à la formation, à l'apprentissage, à la recherche, à l'information, à la prévention, à la reconversion, au perfectionnement, à la prévention et au recyclage. Cette fonction de recyclage devient de plus en plus importante dans cette industrie où plusieurs métiers sont menacés de disparition.
- (3) Celle qui, par exemple, a suivi le Bill 49 (Loi 51-1969).
- (4) Woods, H.D., Industrial Relations in the Quebec Construction Industry, Québec, C.E.E.L., 1974, p. 97 (mimeo, non publié).

Le débat autour du projet de loi 88

“Le Québec n’a pas les moyens de se priver de la fluoruration de l’eau”

par AUGUSTIN ROY, m.d.

■ En prévision de la réouverture imminente à l'Assemblée nationale du débat sur la fluoruration obligatoire des eaux de consommation, que préconise le gouvernement avec le projet de loi 88, la Corporation Professionnelle des médecins du Québec, par la voix de son président et secrétaire général, le Dr Augustin Roy, tient à réaffirmer son appui au projet gouvernemental. Voici en quels termes le Dr Roy justifie la position de la Corporation.

Consciente de ses responsabilités envers la population, la Corporation professionnelle des médecins du Québec appuie sans réserve le Projet de loi 88 particulièrement en ce qui a trait à la fluoruration des eaux de consommation.

Les doyens des quatre facultés de médecine du Québec soutiennent cette même position

qui est également celle adoptée par toutes les organisations dentaires et médicales importantes d'Amérique du Nord.

Allant à l'encontre de leurs intérêts pécuniaires, les dentistes, que nous félicitons, de même que les médecins d'ailleurs s'accordent pour recommander à notre gouvernement l'instauration de cette mesure.

Ils le font parce qu'ils sont convaincus de l'efficacité de la fluoruration des eaux de consommation et parce que la santé publique leur tient à coeur.

Nous sommes heureux de voir que le ministre des Affaires sociales a le courage de manifester son intention de rendre obligatoire la fluoruration des eaux du Québec, sachant fort bien que cette importante mesure d'utilité publique a ses opposants dans notre province, comme partout ailleurs dans le monde.

Les détracteurs de la fluoruration des eaux de consommation, sont ceux-là mêmes qui ont combattu des mesures de prévention aussi éprouvées que la vaccination ou l'immunisation. Où en serions-nous sans ces mesures?

Il y a longtemps qu'on ne parle plus de variole au Québec; pourtant, des épidémies de cette maladie ont fait des milliers de morts au cours du siècle dernier. Qu'on se souvienne de la poliomyélite dont plusieurs de nos concitoyens portent encore les séquelles! Elle est cependant pratiquement disparue depuis l'utilisation des vaccins. Que nous arriverait-il si nous cessions de pasteuriser le lait? Nous ne tarderions pas à ressentir durement l'incidence de cette décision meurtrière sur la tuberculose et la fièvre typhoïde, pour ne citer que ces deux affections. Pourtant toutes ces mesures ont été combattues au moment de leur instauration.

Il n'est pas dans mes intentions de démontrer par le détail la valeur scientifique de la fluoruration des eaux de consommation. D'autres organismes l'ont fait. Un nombre impressionnant d'articles et de volumes en ont vanté les avantages. Notons en particulier la monographie de l'Organisation Mondiale de la Santé parue en 1972; quatre-vingt-trois spécialistes de différents pays ont participé à cette très importante étude. Il y est abondamment prouvé que l'ingestion régulière d'une eau contenant 1,2 parties par million de fluor réduit les caries

dentaires dans une proportion de 60 à 65 pour cent, sans produire aucun effet secondaire. Quand on compare le coût minime d'une telle mesure préventive (environ douze à quinze cents par personne et par an) aux frais dentaires annuels moyens de chaque individu (cinquante dollars et plus), on doit conclure qu'une province comme le Québec n'a pas les moyens de se priver de la fluoruration de son eau, surtout lorsqu'on considère le mauvais état de la denture d'une bonne partie des Québécois, principalement parmi les plus défavorisés d'entre eux pour lesquels nous nous battons.

Il semble incroyablement du fait de la méconnaissance des incontestables bienfaits des fluorures, plus de 85 pour cent de nos concitoyens se voient privés des avantages de cette mesure préventive dont bénéficie près de la moitié des habitants d'Amérique du Nord.

En plus de son action sur les caries dentaires, l'eau fluorée présente l'avantage de réduire la fréquence des fractures chez les vieillards (particulièrement celles du col du fémur) en empêchant l'ostéoporose.

Il est cependant important de souligner la nécessité de procéder régulièrement à une vérification minutieuse du fonctionnement de l'équipement servant à la fluoruration et de s'assurer de la compétence du personnel qui a la charge de cet équipement.

Je voudrais en terminant répondre rapidement à ceux qui s'opposent à cette mesure en prétendant qu'elle porte atteinte à leur liberté. L'objection est valable, mais ne faut-il pas payer d'un certain prix le droit de vivre en société? Connaissent-ils un meilleur moyen de diminuer d'une façon significative la carie dentaire dans le Québec?

Je souhaite que le gouvernement rende bientôt obligatoire la fluoruration des eaux du Québec. L'immense majorité des Québécois lui en seront reconnaissants. N'oublions pas que 100 millions d'Américains, 7

millions et demi de Canadiens et des millions d'autres personnes dans le monde boivent sans aucun inconvénient de l'eau fluorée. Le Centre d'intoxication du Centre hospitalier Sainte-Justine pour enfants n'a jamais relevé aucun cas d'intoxication au fluor, secondaire à l'ingestion d'eau dans les villes où les eaux de consommation sont fluorées. La même constatation a été faite par le Département de pathologie de l'Université de Montréal dont le directeur nous a fait parvenir un rapport selon lequel jamais aucun cas de décès consécutif à une absorption abusive de fluorures n'a été signalé dans la région de Montréal.

L'Institut de médecine légale et de police scientifique nous a, de son côté, apporté la même assurance.

Il a été prouvé que l'ingestion d'une certaine quantité de fluorures — en particulier lorsqu'elle est continue depuis la première enfance — assure aux dents tant temporaires que permanentes une importante protection contre la carie, sans exercer le moindre effet indésirable. La meilleure façon d'assurer une absorption suffisante de fluorures consiste à fluorier l'eau de boisson. Avec une alimentation normale, il est conseillé, d'enrichir l'eau en fluor jusqu'à ce que sa teneur atteigne 1 à 1,2 ppm. Dans les pays chauds, cette teneur doit être inférieure.

L'expérience accumulée à ce jour nous apporte la preuve que l'eau de boisson est, pour la fluoruration, supérieure à tous les autres véhicules, ces derniers n'assurant pas l'absorption régulière et permanente d'une quantité optimale de fluorures.

L'extraordinaire aptitude des fluorures à empêcher l'apparition des caries dentaires justifie pleinement les vastes efforts déployés dans la recherche tant fondamentale que appliquée et dans la mise en pratique de techniques inoffensives et efficaces, dont le but est d'améliorer l'hygiène dentaire, partie intégrante de la santé.

ENQUÊTE SUR LE CRIME ORGANISÉ

Toute personne ou organisation désireuse de fournir des renseignements ou de formuler des recommandations en ce qui concerne la fraude, le commerce illégal, l'exploitation des consommateurs dans le domaine de la mise en marché de la viande avariée au Québec, est invitée à produire un mémoire à l'Enquête sur le Crime Organisé de la Commission de Police du Québec.

Les mémoires, rédigés en quatre exemplaires, devront être adressés au Chef du contentieux, Me Réjean Paul, 1701 rue Parthenais, chambre 631, Montréal, Québec, avant le 15 juillet 1975.

Une fois déposés, ces documents deviendront la propriété de l'Enquête sur le Crime Organisé.

Jean L. Dutil, j.s.p.
Président
Enquête sur le Crime Organisé

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

Programmes à partir de

\$75⁰⁰

LPS[®] Étage F. Place Bonaventure 878-2821

Language Power Systems
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

Vie Ouvrière

- No 81 — Ces militants, qui sont-ils? ☐
- 82 — Le travail des hommes ☐
- 83 — Où va le travail humain? ☐
- 84 — L'éducation populaire, mythe ou réalité? ☐
- 85 — Solidarité multinationale des travailleurs ☐
- 86 — Les fêtes et la culture populaire ☐
- 87 — Culture populaire et liberté ☐
- 88 — Les conditions de travail et la vie familiale ☐
- 89 — Le conflit du Pavillon St-Dominique ☐
- 90 — Quand l'employeur est l'Eglise ☐
- 91 — Les chrétiens et le monde ouvrier ☐
- 92 — L'alimentation et l'entreprise privée ☐
- 93 — Les ouvriers prennent en charge leur usine ☐
- 94 — Le marché "noir" du travail ☐
- 95 — Le sang des ouvriers: les accidents du travail ☐

Prix: \$1.00 l'unité. Total

Je désire m'abonner à Dossiers "Vie ouvrière" pour un an: \$6.50 ☐ pour deux ans: \$12.00 ☐
La revue publie 10 dossiers par année

Nom:
Adresse:

Retourner à: Dossiers "Vie ouvrière",
1201, rue Visitation, Montréal H2L 3B5

Un sondage de l'IQOP

Ce que pense l'homme de la femme au Québec

Que pense l'homme de la femme au Québec ?

Pour le savoir, l'Institut québécois d'opinion publique a chargé Mme Renée Cloutier, sociologue, d'effectuer un sondage dont les résultats, en partie publiés samedi dans LE DEVOIR, ont été communiqués par Radio-Québec dans la soirée de samedi. Réalisée entre le 14 et le 18 avril auprès d'un échantillon de 1,144 hommes, l'enquête avait été commandée par Radio-Québec et le Conseil du statut de la femme. Mis au point par Mme Cloutier en collaboration avec les commanditaires, le questionnaire a été approuvé par le professeur Vincent Lemieux, politologue à l'Université Laval. Nous publions ce matin de larges extraits du texte de ce sondage.

1.1. L'intuition féminine

Question: Personnellement, pensez-vous que la femme est plus intuitive ou moins intuitive que l'homme?

— Les réponses concernant l'intuition féminine sont partagées principalement entre les hommes qui disent la femme plus intuitive (41.0%) et les autres autant intuitif que l'homme (45.0%).

— 7.2% des hommes pensent que la femme est moins intuitive que l'homme.

— Seule la pratique religieuse, parmi les 9 variables socio-économiques retenues, est reliée significativement à cette question: les croyants pratiquants ont tendance à penser dans une proportion un peu plus grande que l'ensemble des répondants (45.9%), que la femme est plus intuitive que l'homme.

1.2 La responsabilité

Question: Personnellement, pensez-vous que la femme est plus responsable ou moins responsable que l'homme?

— 60.0% des hommes pensent que la femme est autant responsable que l'homme.

— Les autres hommes se partagent entre moins responsable (18.8%) et plus responsable (16.8%).

Aucune des 9 variables socio-économiques considérées ne fait varier l'opinion des répondants ici. Par exemple, l'état civil ou la scolarité des hommes, leur degré de pratique religieuse ou leur langue parlée ne semblent influencer aucunement leurs réponses sur le degré de responsabilité des femmes en comparaison de celui de l'homme.

1.3 L'indépendance

Question: Pensez-vous que la femme est plus indépendante ou moins indépendante que l'homme?

— Sur cette question, les opinions sont plus partagées.

— Un peu plus du quart des hommes (27.7%) pensent que la femme est plus indépendante que l'homme. Près de trente pour cent (29.1%) la disent moins indépendante que l'homme. Enfin, un peu plus du tiers (35.8%) la pensent autant indépendante.

— Les croyants non pratiquants ont tendance à considérer un peu plus (34.9%) que la femme est moins indépendante que l'homme. Il en est de même des étudiants. (42.6%).

— Les croyants pratiquants (41.6%) de même que ceux qui ont 55 à 64 ans (48.1%) et ceux qui ont 5 enfants et plus (47.1%) disent en plus grand nombre que la femme est autant indépendante que l'homme.

— Les cadres supérieurs disent, en proportion moindre (16.1%) que la femme est plus indépendante que l'homme.

1.4 L'infériorité

Question: Certains disent que la femme est inférieure à l'homme. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec cette affirmation?

— La majorité (88.8%) des hommes ne sont pas d'accord avec l'affirmation qui dit que la femme est inférieure à l'homme.

— 7.2% des hommes sont d'accord avec cette affirmation.

— Aucune des 9 variables socio-économiques ne fait varier sensiblement les réponses à cette question.

1.5 La beauté

Question: Si vous ne pouviez avoir les deux chez la même femme, est-ce que vous choisiriez plutôt une belle femme ou plutôt une femme intelligente?

— La majorité des hommes (82.1%) opterait pour l'intelligence au lieu de la beauté, advenant qu'il soit dans l'impossibilité d'avoir les deux.

— Les hommes habitant les régions autres que Montréal et Québec font plus un choix en faveur de l'intelligence féminine (89.3%), ceux de la région de Montréal étant moins nombreux parmi ce groupe (76.7%).

— Dans l'impossibilité d'avoir les deux, uniquement 3.4% des hommes

choisiraient une belle femme. Un peu plus de dix pour cent des hommes (11.0%) ne peuvent vraiment faire un choix et optent pour les deux.

— Un plus grand nombre d'anglais opte pour les deux (17.4%) ou exclusivement pour une belle femme (8.4%).

— L'âge, la scolarité, l'occupation, l'état civil, le nombre d'enfants, la participation féminine au marché du travail, la pratique religieuse ne semblent pas intervenir ici dans le choix d'une belle femme ou d'une femme intelligente.

1.6 Conclusion

● En comparant les réponses portant sur les caractères féminins: intuition, responsabilité, indépendance, infériorité, beauté, il ressort les points suivants:

● L'infériorité n'est pas pour les Québécois une caractéristique féminine. Il en est de même de la beauté par rapport à l'intelligence; également de la responsabilité pour 60.0% des répondants.

● Pour 4 hommes sur 10, la femme est plus intuitive que l'homme tandis que pour 4 sur 10, elle l'est autant que ce dernier.

● Les répondants ne présentent pas de consensus en ce qui concerne l'indépendance féminine: 1 sur 4 la dit plus indépendante, 1 sur 3 moins indépendante que l'homme; enfin, un peu plus du tiers (35.8%) pense qu'elle l'est autant que l'homme.

● L'âge, la scolarité, l'occupation, l'état civil, le nombre d'enfants, la pratique religieuse, l'ethnie, la région et la participation au marché du travail des épouses n'influencent pratiquement pas l'opinion des hommes par rapport aux quatre questions considérées dans ce chapitre.

2.1. La sexualité masculine

Question: Pensez-vous que le fait qu'un homme marié ait des relations sexuelles avec une autre que son épouse est acceptable, plus ou moins acceptable ou inacceptable?

— Moins de 10% des hommes (9.1%) trouvent acceptable le fait qu'un homme marié ait des relations sexuelles avec une autre que son épouse.

— 20.1% des hommes considèrent cette situation plus ou moins acceptable.

— Les deux tiers des hommes (67.4%) pensent qu'il est inacceptable qu'un homme marié ait des relations sexuelles avec une autre que son épouse.

— La langue parlée ne semble pas influencer l'acceptation plus ou moins grande de la sexualité extra-maritale pour l'homme.

2.2.1 La sexualité extra-maritale

Question: Pensez-vous que le fait qu'une femme mariée ait des relations sexuelles avec un autre homme que son mari est acceptable, plus ou moins acceptable ou inacceptable.

— 5.9% des hommes pensent que le fait qu'une femme mariée ait des relations sexuelles avec un autre homme que son mari est acceptable.

— 16.7% des hommes considèrent comme plus ou moins acceptable la sexualité féminine extra-maritale.

— Près des trois quarts (73.3%) des hommes trouvent inacceptable le fait qu'une femme mariée ait des relations sexuelles avec un autre homme que son mari.

— La langue parlée par les répondants ne semble pas encore ici fournir d'information supplémentaire par rapport au degré d'acceptation de la sexualité féminine extra-maritale. Il en est de même de l'état civil.

2.2.2. La sexualité pré-maritale

Question: Personnellement, pensez-vous qu'il est plutôt important ou plutôt pas important qu'une femme soit vierge au moment de se marier?

— 29.0% des hommes pensent qu'il est plutôt important qu'une femme soit vierge au moment de se marier.

— Près des deux tiers (65.7%) des hommes pensent qu'il est plutôt pas important qu'une femme soit vierge au moment de se marier.

— L'état civil ne semble pas avoir quelque importance sur l'opinion des hommes concernant la sexualité pré-maritale.

2.2.3. Conclusion sexualité: (cf. Tableau 2)

En comparant les réponses aux trois questions portant sur la sexualité, il ressort que:

● 2 hommes sur 3 acceptent la sexualité pré-maritale pour la femme, 3 sur 10 ne l'acceptent pas.

● 3 hommes sur 4 n'acceptent pas la sexualité extra-maritale pour la femme, un peu plus de 2 sur 10 l'acceptent ou la tolèrent.

● 2 hommes sur 3 n'acceptent pas la sexualité extra-maritale pour l'homme, 3 sur 10 l'acceptent ou la tolèrent.

● Il existe une relation très forte entre le degré d'acceptation de la sexualité extra-familiale masculine et féminine. Au niveau des principes, il semble donc qu'il n'y ait plus ou beaucoup moins deux poids, deux mesures qui servent à identifier les comportements masculins et féminins, en termes de sexualité extra-maritale.

● Également, les hommes qui acceptent la sexualité pré-maritale chez la femme ont tendance à faire de même vis-à-vis de la sexualité extra-maritale masculine et féminine.

● De plus, les hommes prêts à prendre des pilules contraceptives masculines, advenant leur existence, sont significativement plus nombreux à considérer comme plus ou moins acceptable la sexualité extra-maritale masculine et féminine: les hommes se refusant à une telle utilisation rejettent également la sexualité extra-maritale pour les deux sexes.

3.1. La femme heureuse à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison

Question: A votre avis, une femme est-elle plus heureuse lorsqu'elle travaille à l'extérieur ou bien lorsqu'elle s'occupe exclusivement de sa maison et de ses enfants?

— 16.4% des hommes pensent que la femme est plus heureuse lorsqu'elle travaille à l'extérieur.

— Un peu plus du tiers des hommes (36.9%) pensent que la femme est plus heureuse lorsqu'elle s'occupe exclusivement de sa maison et de ses enfants.

— Près de la moitié des hommes (44.7%) ne peut prendre une position catégorique: "Ca dépend".

— L'âge des répondants et l'état civil ne semblent pas intervenir ici.

3.2 Travailleuses à l'extérieur

Vie heureuse avec le mari
Question: A votre avis, la femme qui reste à la maison a-t-elle plus de chances d'avoir une vie heureuse avec son mari que celle qui travaille à l'extérieur?

— 55.73% des hommes pensent que la femme qui reste à la maison a plus de chances d'avoir une vie heureuse avec son mari que celle qui travaille à l'extérieur.

— Légèrement moins (71.6%) pensent de même lorsqu'il s'agit d'un homme qui n'a jamais été père.

— 20.4% des hommes pensent qu'il ne manque pas nécessairement quelque chose à un homme qui n'a jamais eu d'enfants. Les pourcentages sont moindres dans le cas d'une femme (14.1%).

— Le nombre d'hommes hésitants est plus élevé dans le cas des femmes (12.0%) que des hommes (5.1%).

— Très peu d'hommes n'ont pas répondu à l'une ou l'autre de ces questions.

— L'âge des répondants et la participation de leurs épouses au marché du travail ne semblent pas influencer leurs opinions selon laquelle il manquerait quelque chose ou non à une femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est de même de leur état civil et de leur type d'occupation par rapport à leur opinion à propos de l'homme.

— Les hommes qui ont 3 enfants et plus de 65 ans que les moins scolarisés (0-7 ans), les croyants pratiquants, et les gens habitant des régions autres que Montréal et ceux de langue française ont plus tendance à dire qu'il manque quelque chose à l'homme et à la femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est ainsi des ouvriers et des agriculteurs en ce qui concerne la femme et des hommes dont la femme n'a pas d'emploi rémunéré et de ceux habitant des régions autres que Québec et Montréal et des répondants âgés de 35 à 44 ans et de 55 à 64 ans pour ce qui est de l'homme.

— Les hommes mariés qui n'ont aucun enfant, de même que ceux qui ne sont pas mariés, les plus scolarisés (19 ans et plus), les croyants non pratiquants et les incroyants, les habitants de la région de Montréal et ceux d'expression anglaise sont plus nombreux à dire qu'il ne manque pas nécessairement quelque chose à un homme ou à une femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est de même des étudiants en ce qui concerne la femme et des 18 à 34 ans pour ce qui est de l'homme.

— Plus des deux tiers des hommes (68.8%) pensent que la femme qui reste à la maison a plus de chances d'avoir une vie heureuse avec ses enfants que celle qui travaille à l'extérieur.

— 13.1% des hommes pensent que la femme qui reste à la maison n'est pas plus favorisée.

— 12.6% des hommes ne peuvent se prononcer sur le sujet.

— Encore ici, l'état civil des répondants de même que leur nombre d'enfants ne sont pas reliés directement ici.

3.4. Conclusion:

● Au moins 1 homme sur 2 pense que la femme qui reste à la maison a plus de chances que celle qui travaille à l'extérieur d'avoir une vie heureuse avec son mari.

● 2 hommes sur 3 pensent de la même façon quand il s'agit pour la femme, d'une vie heureuse avec ses enfants.

● 1 homme sur 3 pense que la femme est plus heureuse lorsqu'elle s'occupe exclusivement de sa maison et de ses enfants.

● Le pourcentage des hommes qui ne peuvent se prononcer catégoriquement (ca dépend) est plus élevé quand il s'agit d'évaluer que des deux est la plus heureuse — la femme au foyer ou à l'extérieur — que lorsqu'il est question d'approcher les chances plus grandes, pour la femme qui reste à la maison, d'une vie heureuse avec son mari d'une part, avec ses enfants d'autre part.

● La femme qui travaille à l'extérieur est sur un même pied d'égalité que celle qui reste à la maison en ce qui a trait à ses possibilités de vie heureuse avec son mari d'après 2 hommes sur 10 seulement; avec ses enfants pour un peu plus

d'un homme sur 10. Et uniquement 1.5 homme sur 10 pensent qu'elle est plus heureuse lorsqu'elle travaille à l'extérieur.

● La pratique religieuse, la région, la langue parlée, le niveau de scolarité, l'occupation de l'homme et de la femme influencent les réponses sur ces trois questions.

● Les croyants pratiquants de même que ceux qui habitent des régions autres que Montréal, les moins scolarisés (0-7 ans) et ceux dont la femme n'a pas d'emploi rémunéré ont plus tendance à considérer comme heureuse la femme au foyer et à la favoriser par rapport à ses chances de vie heureuse avec son mari et ses enfants. Il en est de même des hommes parlant français.

● Ceux dont la femme a un emploi rémunéré à plein temps ont plus tendance à favoriser la femme qui travaille à l'extérieur (sur les 3 questions). Il en est de même des croyants-non-pratiquants et des incroyants, sauf que certains ne peuvent dire laquelle, de la femme à la maison ou de celle à l'extérieur est la plus heureuse.

● Les habitants de la région de Montréal, de même que les Anglais se retrouvent plus nombreux parmi ceux qui pensent que la femme qui travaille à l'extérieur est plus heureuse que celle qui reste à la maison; mais ils ne peuvent se prononcer quant à son égalité de chances par rapport à ses possibilités de vie heureuse avec son mari ou ses enfants.

— Les ouvriers et les agriculteurs ont plus tendance à penser que la femme à la maison est plus heureuse; les étudiants favorisent plutôt la femme sur le marché du travail tandis que les cadres supérieurs sont plus nombreux que l'ensemble à ne pouvoir se prononcer là-dessus (ca dépend). Ces derniers se distinguent par rapport aux questions qui traitent des possibilités plus grandes de la femme au foyer d'avoir une vie heureuse avec son mari et ses enfants, en disant plus que les autres "qu'ils ne savent pas".

Il en est de même des étudiants en ce qui touche les enfants; tant qu'au bonheur avec le mari, les étudiants ne sont pas catégoriques (ca dépend).

Seuls les hommes inactifs favorisent plus la femme au foyer par rapport à celle sur le marché du travail pour ses plus grandes chances de vie heureuse avec son mari et ses enfants.

4.1. L'importance de l'enfant pour la mère et le père

Question: Avotre avis, est-ce qu'il manque quelque chose à une femme qui n'a jamais eu d'enfants?

Est-ce qu'il manque quelque chose, selon vous, à un homme qui n'a jamais eu d'enfants?

— Près des trois quarts des hommes (73.0%) sont d'accord qu'il manque quelque chose à une femme qui n'a jamais eu d'enfants.

— Légèrement moins (71.6%) pensent de même lorsqu'il s'agit d'un homme qui n'a jamais été père.

— 20.4% des hommes pensent qu'il ne manque pas nécessairement quelque chose à un homme qui n'a jamais eu d'enfants. Les pourcentages sont moindres dans le cas d'une femme (14.1%).

— Le nombre d'hommes hésitants est plus élevé dans le cas des femmes (12.0%) que des hommes (5.1%).

— Très peu d'hommes n'ont pas répondu à l'une ou l'autre de ces questions.

— L'âge des répondants et la participation de leurs épouses au marché du travail ne semblent pas influencer leurs opinions selon laquelle il manquerait quelque chose ou non à une femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est de même de leur état civil et de leur type d'occupation par rapport à leur opinion à propos de l'homme.

— Les hommes qui ont 3 enfants et plus de 65 ans que les moins scolarisés (0-7 ans), les croyants pratiquants, et les gens habitant des régions autres que Montréal et ceux de langue française ont plus tendance à dire qu'il manque quelque chose à l'homme et à la femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est ainsi des ouvriers et des agriculteurs en ce qui concerne la femme et des hommes dont la femme n'a pas d'emploi rémunéré et de ceux habitant des régions autres que Québec et Montréal et des répondants âgés de 35 à 44 ans et de 55 à 64 ans pour ce qui est de l'homme.

— Les hommes mariés qui n'ont aucun enfant, de même que ceux qui ne sont pas mariés, les plus scolarisés (19 ans et plus), les croyants non pratiquants et les incroyants, les habitants de la région de Montréal et ceux d'expression anglaise sont plus nombreux à dire qu'il ne manque pas nécessairement quelque chose à un homme ou à une femme qui n'a jamais eu d'enfants. Il en est de même des étudiants en ce qui concerne la femme et des 18 à 34 ans pour ce qui est de l'homme.

4.2. Le père et la planification de l'éducation des enfants.

Question: Quand une femme travaille à l'extérieur, pensez-vous que l'homme devrait s'occuper autant que sa femme des enfants? Lorsqu'une femme ne travaille pas à l'extérieur, pensez-vous que l'homme lorsqu'il est à la maison, devrait s'occuper autant que sa femme des enfants?

Question: Pensez-vous que la femme qui reste à la maison a des journées plus, au-

tant ou moins chargées que l'homme qui travaille à l'extérieur?

— La majorité des hommes (90.2%) pensent que l'homme lorsque sa femme travaille à l'extérieur devrait s'occuper autant que sa femme des enfants.

— Lorsque la femme ne travaille pas à l'extérieur, moins d'hommes sont d'accord à un partage vis-à-vis des enfants (74.6%).

— 22.2% des hommes pensent que lorsqu'une femme ne travaille pas à l'extérieur, l'homme, lorsqu'il est à la maison devrait moins s'occuper des enfants que sa femme. 7.7% des répondants partagent la même opinion lorsqu'il s'agit d'une femme sur le marché du travail.

— Uniquement la région et la langue parlée semblent intervenir ici sur les opinions des répondants.

— Les hommes de la région de Québec (91.9%) de même que les hommes de langue française (79.4%) sont plus nombreux à dire que l'homme devrait partager l'éducation des enfants quand son épouse n'a pas d'emploi rémunéré. Les hommes de la région de Montréal acquiescent en moins grand nombre (70.7%) tandis que ceux de langue anglaise (cf. tableau II) sont plus nombreux à dire non à cette participation masculine (40.4%).

— La perception des hommes concernant la charge de travail de la femme qui reste à la maison en comparaison avec celle de l'homme à l'extérieur ne semble pas modifier l'acceptation ou le refus par l'homme de partager l'éducation des enfants lorsque la femme n'a pas d'emploi rémunéré.

4.3. L'importance de la mère et du père pour l'enfant

Question: Si c'est le père qui reste à la maison pour s'occuper des enfants au lieu de la mère, diriez-vous que c'est aussi bon ou moins bon pour les enfants?

Question: Si vous avez des enfants ou si vous en aviez un jour, et si vous étiez assuré du même revenu qu'actuellement, aimeriez-vous rester à la maison à plein temps pour vous occuper des enfants et de l'entretien de la maison?

— Les trois quarts des hommes (75.3%) pensent que c'est moins bon pour les enfants, si c'est le père qui reste à la maison pour s'en occuper au lieu de la mère. (Tableau 12).

— Font encore plus partie de ce groupe: les hommes âgés de 45 à 65 ans, avec 5 enfants et plus, dont la femme n'a pas d'emploi, à l'extérieur, qui ont une faible scolarité (0-7 ans), les croyants pratiquants et les ouvriers.

— 19.2% des hommes disent qu'il est aussi bon pour les enfants que ce soit le père qui assure la permanence à la maison.

— Les hommes séparés ou divorcés (24.4% seulement de l'échantillon) ceux qui n'ont aucun enfant ou qui n'ont pas présentement de femme, les croyants non pratiquants et les incroyants, les hommes ayant une scolarité de plus de 16 ans, les cadres supérieurs, les étudiants (6.0% de l'échantillon) et ceux de la région de Montréal sont plus portés à favoriser la participation du père dans l'éducation des enfants.

— Les hommes qui ne veulent pas prendre de pilule contraceptive masculine et ceux qui ne savent pas s'ils l'utiliseraient ** de même que ceux qui n'aimeraient pas rester à la maison à plein temps pour s'occuper des enfants et de l'entretien *** sont plus nombreux à dire qu'il est moins bon pour l'enfant que ce soit le père qui s'en occupe au lieu de la mère.

— Inversement, ceux qui prendraient la pilule contraceptive masculine et ceux qui aimeraient rester à la maison à plein temps partagent plus l'idée selon laquelle il est aussi bon pour l'enfant que ce soit le père qui s'en occupe à la place de la mère.

4.4. Le père et la planification des naissances

— 57.3% des hommes disent que, s'il y avait des pilules contraceptives pour hommes, ils les prendraient à la place de leurs femmes.

— 34.1% des hommes ne les utiliseraient pas. Et 6.7% ne savent pas ce qu'ils feraient.

— L'état civil, l'emploi féminin, la région et la langue parlée n'apportent pas de précisions supplémentaires concernant cette question de l'utilisation d'un contraceptif masculin.

— Les hommes âgés de 45 à 54 ans et de 65 ans et plus ainsi que ceux qui ont 5 enfants et plus, les moins scolarisés, les croyants pratiquants et les hommes inactifs disent en plus grand nombre qu'ils n'utiliseraient pas une pilule contraceptive masculine.

— Inversement les 18-34 ans, ceux mariés sans enfant, avec une scolarité de 13 ans et plus, les croyants non pratiquants et les incroyants et les cadres moyens seraient plus prêts à une telle utilisation contraceptive.

4.5. Conclusion:

Question: Est-ce qu'il manque quelque chose selon vous à un homme qui n'a pas d'enfants?

● Près de 3 hommes sur 4 pensent qu'il manque quelque chose autant à un homme qu'à une femme qui n'a jamais eu d'enfants.

Il existe d'ailleurs une relation très forte entre ces deux opinions.

● 3 hommes sur 4 sont également d'accord qu'un homme dont la femme n'a pas d'emploi à l'extérieur devrait lorsqu'il est à la maison, s'occuper autant qu'elle des enfants.

9 sur 10 partagent cette idée lorsque la femme est sur le marché du travail.

Ici encore, on observe une relation significative entre la participation ou la non participation des hommes dans ces deux circonstances.

● Et pourtant 3 hommes sur 4 disent qu'il est moins bon pour les enfants que ce soit le père au lieu de la mère qui reste à la maison pour s'en occuper.

● 1 homme sur 3 ne prendrait pas de pilule contraceptive masculine, advenant son existence sur le marché.

● Notons qu'il ne semble pas y avoir d'association entre le fait qu'il manque quelque chose ou non à un homme qui n'a jamais eu d'enfants et qu'il serait disposé ou indisposé à utiliser une pilule contraceptive masculine.

● En outre, aucune association significative n'apparaît entre l'acceptation ou le refus de partager l'éducation des enfants, quand la femme ne travaille pas à l'extérieur et la prise d'une pilule contraceptive masculine.

● Cependant, il existe une concordance entre la prise d'une pilule contraceptive masculine et l'opinion selon laquelle il est aussi bon pour l'enfant que le père s'en occupe à temps plein, inversement entre le rejet d'un contraceptif masculin et l'opinion qu'il est moins bon pour l'enfant que ce soit le père qui s'en charge.

● Il existe de plus une concordance entre le fait qu'il ne manque pas forcément quelque chose à un homme qui n'a jamais eu d'enfants et l'opinion selon laquelle l'homme dont la femme n'a pas d'emploi à l'extérieur devrait moins partager l'éducation des enfants. Également, ces deux groupes *** sont associés en plus grand nombre aux hommes qui n'accepteraient pas de changer les couches de leurs bébés ****.

● Le nombre d'enfants, le degré de scolarité et la région sont reliés à 4 des 6 variables impliquées dans ce chapitre: l'âge, la pratique religieuse, l'occupation masculine et la langue parlée à trois variables.

5.1. Le partage des tâches et la participation de la femme au marché du travail

Question: Quand une femme travaille à l'extérieur, pensez-vous que l'homme devrait s'occuper autant que sa femme des travaux ménagers?

Quand une femme ne travaille pas à l'extérieur, pensez-vous que l'homme lorsqu'il est à la maison, devrait s'occuper autant que sa femme des travaux ménagers?

— Quand une femme travaille à l'extérieur, 87.1% des répondants pensent que l'homme devrait s'occuper autant que sa femme des travaux ménagers; les pourcentages baissent à 61.6% dans la situation où la femme ne travaille pas à l'extérieur.

— Lorsque la femme n'a pas d'emploi à l'extérieur, 35.5% des répondants pensent que l'homme, lorsqu'il est à la maison, devrait moins s'occuper que sa femme des travaux ménagers. Les pourcentages diminuent à 10.2% dans le cas où la femme travaille à l'extérieur.

— Seule la langue parlée présente quelques variations ici. Les répondants de langue française pensent un peu plus (65.3%) que les hommes doivent partager les travaux ménagers quand ils sont à la maison, même si la femme n'a pas d'emploi à l'extérieur. Les gens d'expression anglaise appuyant plutôt sur la participation moins grande des hommes (50.0%). (cf. tableau 17).

5.2. L'homme et le lavage, les repas, le marché, les couches.



Photo Alain Renaud

La femme au Québec

"Ça bouge, mais ce n'est pas encore la révolution"

Entretien avec Renée Cloutier par Renée Rowan

"Ça bouge, mais on ne peut sûrement pas parler de révolution; tout au plus, d'une lente évolution. Ce qui est acquis, toutefois, et c'est là le plus encourageant, le processus est irréversible, mais au prix de quels efforts pour les femmes", affirme Renée Cloutier, sociologue, auteur du sondage "Qu'est-ce que les Québécois pensent des Québécoises en 1975" dont LE DEVOIR a publié la première tranche samedi et dont nous donnons aujourd'hui des résultats plus détaillés. (page ci-contre)

Très rigoureuse dans l'analyse scientifique du sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP), Renée Cloutier, chargée du projet, s'en est tenue strictement dans son rapport aux données recueillies sans indiquer ses intuitions en tant que chercheur féminin.

"C'était voulu ainsi, tient-elle à préciser. Il s'agit qu'une femme fasse un sondage sur une telle question pour qu'on dise: 'Ça y est, une autre féministe!', alors que si cela avait été confié à un homme, on aurait trouvé intéressant qu'il fasse ses propres commentaires. J'ai voulu éviter ce piège."

Nous avons tout de même cru important de connaître les impressions de Renée Cloutier qui depuis plusieurs années déjà s'intéresse de très près à l'évolution du couple.

Chargée de recherche pour l'étude sur l'interaction conjugale et la planification des naissances en milieux défavorisés au Québec — étude qui s'est poursuivie pendant cinq ans et dont les résultats ont été rendus publics l'hiver dernier — conseiller auprès de Radio-Québec pour la série d'émissions "Dans la tête des hommes", chargée d'un cours en sociologie de la famille à l'Université Laval, nous avons voulu mesurer avec elle le bout de chemin parcouru par les hommes du Québec depuis 1970.

Si on se base sur les données recueillies à l'échelle de la pro-

vince à cette époque, si on se réfère au livre de Mona José Gagnon, "Les femmes vues par le Québec des hommes", ainsi qu'aux textes choisis et présentés par Michèle Jean sous le titre "Québécoises du 20^e siècle", tous deux publiés en 1974, on constate certains progrès, certaines améliorations.

Ainsi, par exemple, dans le sondage de l'IQOP, la sexualité pré-maritale féminine est acceptée par près des deux tiers des hommes (65,7%), alors qu'au moment de la recherche sur l'interaction conjugale, les deux tiers trouvaient encore important que la fille soit vierge au moment de se marier.

Il y a aussi progrès quand 60% des hommes disent que les femmes sont aussi responsables qu'eux, que la très grande majorité choisiraient une femme intelligente plutôt qu'une femme belle advenant l'impossibilité d'avoir les deux. Seule, l'intuition est encore considérée comme une caractéristique féminine par au moins 4 hommes sur 10. Mais ce ne sont là que des petits gains. Tout comme le fait que la majorité des hommes (au moins 7 sur 10) pense qu'il manque quelque chose à un homme qu'à une femme qui n'a jamais eu d'enfants. Tous ces aspects, aux yeux de la sociologue, sont positifs par rapport à ce qu'on aurait pu s'attendre.

Dans son livre, Mona José

Gagnon divise les idéologies québécoises en termes de traditionnelles, de rattrapage ou d'indifférenciation sexuelle. Renée Cloutier abonde également dans le même sens: "On en est toujours à la phrase de rattrapage, mais encore loin d'une perspective égalitaire entre l'homme et la femme en termes de rôles ou d'une redistribution des tâches."

Le point majeur sur lequel une véritable révolution achoppe demeure la question du travail de la femme à l'extérieur. "Ce chapitre, poursuit Renée Cloutier, m'apparaît comme la pierre angulaire de tout le sondage de l'IQOP. A travers une société traditionnelle, on a toujours, au Québec, entouré la femme au foyer d'un certain mysticisme, on l'a mise sur un piédestal, on en a fait un titre de gloire. C'est loin d'être abandonné."

On le voit à travers la question où plus de la moitié des hommes (55,7%) ont répondu que la femme qui reste à la maison a plus de chance d'être heureuse avec son mari que celle qui travaille à l'extérieur, et encore plus avec ses enfants (68,8%).

"A cause du manque de garderies actuellement au Québec, on peut comprendre que les hommes craignent que leurs enfants ne soient pas heureux si la mère va travailler à l'extérieur. Mais quand un homme sur deux dit que la femme qui travaille est défavorisée par rapport à ses chances de bonheur avec lui, on est tout de suite amené à penser autrement, à la soupe servie sur la table des que l'auto rentre au garage: c'est l'image traditionnelle du maître qui revient à la maison où "sa" femme l'attend." Sur ce point, le sondage est négatif.

Au niveau des principes, la majorité des hommes accepteraient de faire le lavage, de préparer les repas, de changer les couches du bébé, de faire le marché, et pourtant les trois quarts des hommes ne voudraient pas rester à la maison à plein temps pour s'occuper des enfants et de l'entretien

du foyer. Seulement 19,7% ont répondu qu'ils aimeraient cette situation.

Dans le rapport, cette question vient en dernier lieu. Au moment du sondage, on l'a glissée à travers plusieurs autres, de façon à ce que les répondants n'aient pas l'impression qu'on leur tendait un piège. On a même pris la précaution d'ajouter les mots "si vous étiez assuré du même revenu" accepteriez-vous de rester à la maison, pour parer à l'objection du manque à gagner.

Leur réponse négative signifie clairement, aux yeux du chercheur que pour les hommes le rôle de la femme — femme au foyer, femme-mère — est en fin de compte un rôle très peu valorisant. Même si, au niveau des principes, ils affirment que les tâches ménagères, le marché, l'éducation des enfants ne les répugnent pas, ils ne sont pas pour autant prêts à accepter de rester à la maison à la place de la mère.

Comment alors parler de révolution? Rattrapage, semble beaucoup plus juste.

On remarque, dans le sondage, que tous les hommes dont la femme travaille à temps par-

tiel ou à plein temps disent: "Moi, je préfère que la femme travaille"; par contre, ceux dont la femme ne travaille pas, répondent: "Moi, je préfère ma femme à la maison". Les hommes qui ont été forcés de vivre une situation nouvelle s'y sont adaptés. Dans ce sens, note la sociologue, le sondage est positif puisqu'il permet de dire aux femmes: "Mesdames, ne vous gênez pas, soyez vous-mêmes, prenez les devants. Les hommes vont s'y faire."

Les hommes qui disent qu'ils aimeraient rester à la maison (20%) à la place de la femme constituent une fraction très importante. Cela semble petit par rapport au consensus, au niveau des principes, mais c'est significatif. Ce qui est aussi intéressant, c'est que les variables âge, scolarité, occupation, état civil, nombre d'enfants ne semblent pas ici être entrées en ligne de compte. Qui sont ces 20% qui accepteraient de demeurer à la maison? On ne peut vraiment les identifier.

Tout ce qu'on peut dire, souligne Renée Cloutier, c'est que les gens de la province ont l'air plus d'accord que les autres, que les gens de langue anglaise s'interrogent davantage, que l'on trouve ces hommes parmi tous les groupes d'âge: 16-18 ans, 25-34 ans, 55 ans et plus. On aurait pu s'attendre à ce que les ouvriers, rejetant leur propre situation où ils n'ont pas d'autorité, disent: "Oui, certain, je resterais à la maison", mais ça n'a pas été le cas.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que l'homme commence enfin à redéfinir son propre rôle traditionnel. Il commence à se dire: "Peut-être que je le changerais, peut-être que je le modifierais." C'est dans ce groupe de 20% que se dessine l'espoir d'une espèce d'indifférenciation sexuelle, c'est-à-dire que les modèles vont se faire par couple, selon les habiletés, les intérêts, les émotions de chaque individu.

Une autre question qui risque peut-être de passer inaperçue apparaît pourtant comme significative aux yeux du chercheur: "Est-ce que vous pensez qu'une femme qui reste au foyer a des journées plus chargées, autant chargées, moins chargées que l'homme?"

Il n'y a pas eu consensus chez les hommes. "Nous, les femmes, note-t-elle, nous aurions répondu spontanément 'plus chargées' en pensant à la femme au travail — ce qui correspond tout souvent à un double emploi — et à la femme à la maison qui a de jeunes en-

fants, sans heures de travail c'est-à-dire depuis tôt le matin jusqu'en soirée — et sans aide.

Ce manque de perception face à la tâche de la femme, associé à leur rejet du rôle confié traditionnellement à la mère de famille, amène Renée Cloutier à conclure qu'il continue à y avoir un monde d'hommes et un monde de femmes. Ce sont deux solitudes. "Les hommes sont très loin de l'univers de la femme qui reste à la maison. Ils auraient pu dire: 'Je ne reste pas à la maison parce que je sais que c'est une tâche très dure', mais il ne semble pas y avoir de relation entre les deux. Je suis convaincue que la très grande majorité des hommes ne se sont même jamais arrêtés pour se demander à quoi correspond la tâche de leur femme."

Tant qu'on ne prendra pas des mesures concrètes pour changer nos formes de travail, dit-elle, on ne parviendra pas à cette indifférenciation des sexes. Mais on s'aperçoit rapidement que cela dépasse l'échelle du Québec. C'est une structure mondiale à remettre en question: la famille, les enfants, est-ce important pour la société? Qui s'en charge? Le père autant que la mère? Faut-il changer nos modes de travail pour favoriser le temps partiel qui permettrait à la femme comme à l'homme de se partager les tâches du foyer et de se réaliser pleinement sur le plan personnel.

"Ce serait tellement mieux que l'on planifie au lieu de s'adapter à la machine, au jour le jour. Le progrès au cours des dernières années a été rapide par rapport aux générations précédentes, mais il est à la fois lent si on pense par exemple au très petit nombre de femmes au pouvoir."

Au Carrefour '75, poursuit-elle, quand Marc Lalonde a dit aux femmes: "Présentez-vous comme députées, ce n'est pas vous qui êtes le Parlement, suivez les voies normales de la démocratie", il avait raison. Mais il est pas contre étonnant qu'il n'ait pas aussi dit: "On sait que vous ne pouvez pas vous présenter parce que vous n'avez pas de garderies, que vous avez encore toute la responsabilité et la culpabilité de la maternité", et le reste. Tant que l'on ne prendra de mesures concrètes par lesquelles on reconnaît enfin que la femme a droit au travail autant que l'homme, que la maternité se situe dans une période de temps assez court, tant que l'on n'envisagera pas des formules comme celle d'un congé de paternité, par exemple, on demeurera au

stade des réformettes sans pouvoir parler d'une véritable révolution."

Quand Renée Cloutier a déposé son rapport auprès du Conseil du statut de la femme et de Radio-Québec, elle a formulé deux recommandations. La première, qu'un sondage sur ce que les Québécoises pensent des Québécois soit entrepris le plus tôt possible auprès des femmes. Il semble que ce soit chose acquise pour l'automne prochain. Idéalement, les deux sondages auraient dû se faire si-

multanément, mais il s'agit, une fois de plus, d'une question de gros sous.

La deuxième recommandation a été que les résultats du présent sondage soient publiés intégralement, sous forme de plaquette, permettant ainsi aux organismes féminins et à tous ceux qui essaient de savoir où en sont les hommes d'orienter leur action. Souhaitons que cela se fasse le plus tôt possible. "Il est important, dit-elle, que les données scientifiques sortent des universités et deviennent accessibles aux gens qui ont à travailler sur le terrain."

Couple et famille

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a annoncé l'octroi d'une subvention de \$106.200 aux "Organismes familiaux associés du Québec", pour la continuité des projets en cours et à venir touchant le couple et la famille.

C'est ce que précise un communiqué du ministère des Affaires sociales publié jeudi à Québec.

Il est entendu que l'OFAQ pourra distribuer, selon ses critères, poursuit le communiqué, le montant de la subvention. "Les Organismes familiaux associés", créée en 1971, se veut un mouvement fort et représentatif des familles et pour ce faire, regroupe 13 organismes à caractère familial. Présentement, des efforts sont fournis pour intégrer d'autres associations bénévoles.

La mission principale de ce groupe est de coordonner les efforts des fédérations et des groupes familiaux.

**SPÉCIAL
PRINTemps**

BONI: GARANTIE
40.000 milles ou 24 mois (Wynn's)



RENAULT 12



**RENAULT
CRÉMAZIE LTÉE**

350 est CRÉMAZIE — 387-3781
LE SEUL À DEUX PAS DU MÉTRO

Liste des numéros gagnants du tirage numéro 5



8 juin 1975

1^{er} million

3 7 0 1 4 4 8

59 billets se terminant par **0 1 4 4 8** gagnent \$5.000
540 billets se terminant par **1 4 4 8** gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par **4 4 8** gagnent \$100

2^e million

6 3 4 9 8 5 2

59 billets se terminant par **4 9 8 5 2** gagnent \$5.000
540 billets se terminant par **9 8 5 2** gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par **8 5 2** gagnent \$100

Billets du 6^e tirage en vente maintenant

Possibilité de
3 prix de \$1 million
3 prix de \$1/2 million
3 prix de \$1/4 million

36 grands prix jusqu'à 90.000 prix

pres de **28.5 millions** en prix, au total Comptant/non imposable
3 séries de 2.500.000 billets chacune

Achetez vite. Procurez-vous vos billets dans les banques, compagnies de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie, institutions financières autorisées, détaillants autorisés, agences gouvernementales ou agents participants de la Loterie de l'Ouest Canadien, selon la province que vous habitez.

3ième numero complet	5 6 2 0 7 1 2	gagne \$500.000
59 billets se terminant par	2 0 7 1 2	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	0 7 1 2	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	7 1 2	gagnent \$100
4ième numero complet	2 1 6 4 0 2 8	gagne \$250.000
59 billets se terminant par	6 4 0 2 8	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	4 0 2 8	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	0 2 8	gagnent \$100
5ième numero complet	3 2 5 3 6 2 8	gagne \$200.000
59 billets se terminant par	5 3 6 2 8	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	3 6 2 8	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	6 2 8	gagnent \$100
6ième numero complet	2 4 2 8 3 0 5	gagne \$150.000
59 billets se terminant par	2 8 3 0 5	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	8 3 0 5	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	3 0 5	gagnent \$100
7ième numero complet	5 2 1 2 2 7 3	gagne \$125.000
59 billets se terminant par	1 2 2 7 3	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	2 2 7 3	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	2 7 3	gagnent \$100
8ième numero complet	6 1 1 8 1 1 7	gagne \$100.000
59 billets se terminant par	1 8 1 1 7	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	8 1 1 7	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	1 1 7	gagnent \$100
9ième numero complet	2 5 8 9 0 7 4	gagne \$75.000
59 billets se terminant par	8 9 0 7 4	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	9 0 7 4	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	0 7 4	gagnent \$100
10ième numero complet	5 8 3 4 2 2 3	gagne \$50.000
59 billets se terminant par	3 4 2 2 3	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	4 2 2 3	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	2 2 3	gagnent \$100
11ième numero complet	3 7 3 8 6 5 8	gagne \$50.000
59 billets se terminant par	3 8 6 5 8	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	8 6 5 8	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	6 5 8	gagnent \$100
12ième numero complet	4 6 6 4 8 2 4	gagne \$50.000
59 billets se terminant par	6 4 8 2 4	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	4 8 2 4	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	8 2 4	gagnent \$100
13ième numero complet	4 1 4 4 0 3 8	gagne \$50.000
59 billets se terminant par	4 4 0 3 8	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	4 0 3 8	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	0 3 8	gagnent \$100
14ième numero complet	6 1 8 0 4 5 1	gagne \$50.000
59 billets se terminant par	8 0 4 5 1	gagnent \$5.000
540 billets se terminant par	0 4 5 1	gagnent \$1.000
5400 billets se terminant par	4 5 1	gagnent \$100

iw.h.perron

Ne vous êtes-vous pas privé d'une Toro trop longtemps?



iw.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

332-3610 Vaste terrain de stationnement

Le guêpier angolais

1) Mortiers et bazookas dans les bidonvilles

par BERNARD FELLER

correspondance particulière

■ Bernard Feller nous ramène d'un récent séjour en Angola une série de quatre articles consacrés à l'implacable rivalité des mouvements de libération dans la perspective de la prochaine accession à l'indépendance de cette ancienne colonie portugaise. Rivalité qui a déjà occasionné, selon les estimations officielles, au-delà de mille morts. Les armes se taillent-elles dans ce "guêpier angolais" à la suite du sommet qui se tient depuis hier au Kenya et qui réunit les chefs du MPLA, FNLA et UNITA?

LUANDA. Imaginez une campagne présidentielle ardemment disputée où les partis politiques disposeraient chacun, outre les habituels haut-parleurs et colliers d'affiches, d'une armée équipée jusqu'aux dents et prête à ouvrir le feu sous le moindre prétexte. Telle est la situation à Luanda, capitale de l'Angola, dont l'accession à l'indépendance a été fixée au 11 novembre par les autorités portugaises. "La date est déjà écrite dans le ciel, quoi qu'il arrive nous ne la changerons pas" dit-on au Palais du haut commissaire.

Précisons encore que la population elle aussi est armée; on a vu des bandes d'adolescents de 12 à 14 ans attaquer et mettre en déroute des compagnies de soldats bien entraînés. Tout cela sur une toile de fond où grouillent pêle-mêle la Chine, les États-Unis, certains pays communistes, le Zaïre, la Zambie, l'Afrique du Sud, de grandes sociétés multinationales, les différentes tendances portugaises, dont les agents de la police secrète de l'ancien régime qui, ici, n'ont pas été emprisonnés. Un véritable guêpier.

Comment en est-on arrivé là? La décolonisation, on le sait, est plus périlleuse que la colonisation. Et en Angola, le nouveau régime portugais, malgré ses bonnes intentions, était confronté avec une situation particulièrement difficile. Les trois mouvements de libération qui, depuis 14 ans, secouaient le joug colonial, le Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA), le Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) sont farouchement opposés. Pendant la guerre coloniale, ils se sont souvent

battus entre eux dans les maquis, sous les yeux de leur adversaire commun. Après le coup d'Etat du 25 avril 1974 au Portugal, comme aucun des trois mouvements angolais n'était en mesure de s'imposer dans l'ensemble du pays, le nouveau régime de Lisbonne invita leurs dirigeants à participer à un gouvernement de transition chargé de préparer l'indépendance.

Selon les accords d'Alvor — du nom de la ville touristique où ils furent conclus — les armées de libération devaient rester stationnées dans les zones où leur influence était prépondérante au moment de la cessation des combats. En pratique le FNLA s'est vu attribuer le Nord, le MPLA l'Est, et l'UNITA le centre. En outre, comme l'idée était d'offrir la possibilité aux trois tendances de s'affirmer par des élections, les partis sont autorisés à maintenir une délégation politico-militaire dans toutes les régions du pays. L'autorité du gouvernement central était censée s'appuyer sur une force intégrée à laquelle les mouvements de libération fourniraient chacun 8000 hommes et le Portugal 24 000 hommes.

Pour une passion du pouvoir, cette formule était habile. Mais les Portugais n'avaient pas prévu que les mouvements tenteraient, chacun de leur côté, de prendre le pouvoir. En réalité, le gouvernement de transition fonctionne comme une tentative permanente de coup d'Etat. Comme nous le disait le coordinateur du Mouvement des forces armées, "le passage des maquis au gouvernement est psychologiquement difficile. Car les combattants dans une guerre de guérilla sont auto-suffisants. Ils sont habitués à ne compter que sur leurs propres forces et à ne communiquer

qu'avec un nombre restreint de camarades. C'est une mauvaise préparation pour la coopération interdépartementale, surtout lorsqu'il s'agit d'un gouvernement de coalition. Les ministres ont la fâcheuse tendance à prendre possession de leur ministère comme s'il s'agissait d'une zone libérée et de l'administrer pour le compte exclusif de leur mouvement. "A titre d'exemple de cette mentalité maquisarde, on peut citer la péripétie du ministre (FNLA) de la santé et du bien-être social qui, un beau jour, s'est rendu personnellement à la banque centrale avec des gardes armés et des valises pour se faire remettre 100 millions d'escudos avec lesquels il est parti à l'étranger.

Depuis son retour, le gouvernement a consacré de nombreuses discussions à cette affaire sans pouvoir trancher définitivement s'il s'agissait d'un vol à main armée ou d'une opération en faveur des Angolais réfugiés au Zaïre menée en-dehors des formes normales, à la suite d'un malentendu avec le ministre des finances (MPLA). Autant dire que le gouvernement est presque complètement paralysé. Il ne s'est encore mis d'accord ni sur la loi fondamentale, ni sur la loi électorale, pour tant essentielles à la transition.

Sur le plan militaire c'est la pagaille. La force intégrée se désintègre sitôt qu'il y a des incidents parce que les continents fournis par les mouvements de libération vont faire le coup de feu dans leurs camps respectifs. Il ne reste plus alors que les 24 000 soldats portugais, démoralisés, mais rasés, traînant la godasse en attendant de rentrer au pays et fort peu enclins à s'interposer. Leur lassitude contraste avec l'esprit martial des soldats des mouvements de libération armés de tout ce que l'Est, l'Ouest et Israël ont de mieux dans le genre mitrailleuses, fusils-mitrailleurs, bazookas, mortiers, etc. Le recrutement se poursuit et les effectifs augmentent à un rythme effrayant. Quant aux délégations politico-militaires, assésées dans leurs forteresses, elles sont incapables de propager leur programme politique dans le camp adverse.



Portugais à Luanda, venus obtenir un rapatriement gratuit. Cinq cents départs quotidiens vers la métropole?

Mais c'est à Luanda, fief du MPLA, que la situation est la plus explosive. En mars, en mai et de nouveau en juin, les armées du FNLA et du MPLA se sont affrontées pendant plusieurs jours dans les bidonvilles dont les maisons en terre sèche et les toits de tôle ondulée n'offrent aucune protection aux populations civiles. Le nombre de mort se compte par milliers.

Au cours d'une visite des bidonvilles, nous avons été surpris de constater que les dégâts matériels étaient relativement peu importants. Beaucoup de maisons percées de part en part

par des balles, des toits crevés par des bazookas actionnés depuis les immeubles environnants, mais pas de rues rasées ou brûlées. Pourtant, le nombre de victimes est élevé. Les quartiers entiers désertés de leurs habitants témoignent éloquemment de la réalité du danger. Alors on peut imaginer quelle serait l'étendue du carnage si les antagonistes se battaient jusqu'au bout avec leur immense puissance de feu. Les populations de l'asphalte, pour reprendre l'expression terrible d'un dirigeant du MPLA, c'est à dire les Blancs qui habitent des quartiers où les maisons

sont en pierre et les rues goudronnées, ont elles aussi souffert. Plusieurs Portugais ont été tués. Il s'agit surtout d'ouvriers dont les HLM qui dominent les bidonvilles ont été utilisées par des soldats ou des agents provocateurs pour tirer sur "les populations de la terre battue". Les Blancs ont peur. Tous les vols sur Lisbonne sont complets jusqu'à la fin de l'année. Les plus inquiets font un crochet par Rio de Janeiro pour sortir plus rapidement.

Demain:
Les camarades et les frères

Londres dispute à Paris les milliards du marché militaire arabe

LONDRES (par Pierre Dietsch de l'AFP) — La Grande-Bretagne est prête à disputer à Paris la France le "nouveau marché du siècle", la fourniture d'armes à l'Égypte et la mise sur pied d'une industrie pan-arabe d'armement.

Alors que le vice-premier ministre égyptien, M. Hasni Mubarak rentrait à Paris le président Giscard d'Estaing pour lui faire part des possibilités offertes par la nouvelle société arabe d'industrie militaire, son ministre des Affaires étrangères, M. Ismail Fahmi, sondait de son côté à Londres

les intentions du gouvernement travailliste. Ces contacts exploratoires se sont terminés dans la capitale britannique sur l'annonce par un porte-parole égyptien d'un accord de principe pour la conclusion d'un marché de plus de 450 millions de livres sterling (plus d'un milliard de dollars), que des missions d'experts égyptiens viendraient discuter en détail dans un proche avenir en Grande-Bretagne.

La liste des armes couvertes par le contrat n'a pas été officiellement révélée. Toutefois, si l'on en croit les milieux informés, il s'agirait de 150 à 200 chasseurs d'entraînement

"Hawkers", d'Hawker-Siddeley, de 250 hélicoptères "Lynx" de Westland, de missiles anti-chars "Swingfire" de la "British Aircraft Corporation", de blindés légers et de matériel électronique de télécommunications.

L'industrie aéronautique française ne sera pas cependant totalement laissée pour compte dans ces commandes, puisque le "Lynx", hélicoptère d'intervention navale, utilisé par les marines française et britannique, est construit en coopération avec l'"Aérospatiale" et que Rolls Royce fait sous-traiter en France une partie du

moteur du "Hawker".

L'Égypte a également proposé à la Grande-Bretagne de contribuer à la réalisation du programme arabe d'implantation d'usines d'armement en Égypte même, qui représente au minimum \$2 milliards d'investissements.

La partie égyptienne n'a pas caché à Londres ses intentions. Le président Anouar Sadate a déclaré dans une interview télévisée, diffusée par la BBC, qu'il voulait diversifier ses sources d'armement, après que l'Union soviétique eut fait défaut dans ses livraisons. Pour sa part, M. Fahmi a affirmé la volonté de

l'Égypte d'aider la Grande-Bretagne à surmonter ses difficultés économiques.

Les milieux égyptiens soulignent d'ailleurs que les autorités britanniques n'avaient à consentir aucun crédit particulier, le financement des achats étant assuré par un fonds commun de pays arabes. Mais on se demande si les Égyptiens ne cherchaient pas à faire baisser les prix et à obtenir de meilleures conditions en exacerbant la concurrence entre Paris et Londres.

Un haut fonctionnaire égyptien a déjà lancé que l'importa-

tion des commandes passées à chaque fournisseur dépendrait avant tout de la garantie des délais de livraison.

Du côté officiel britannique, on se montre, en la matière, extrêmement discret et prudent. On reconnaît que la question des fournitures d'armes a été évoquée au cours des entretiens qu'a eus M. Fahmi avec le premier ministre, M. Harold Wilson, et les membres du gouvernement. Mais on assure à Whitehall que le ministre égyptien voulait surtout s'assurer que le cabinet ne ferait pas obstacle à d'éventuelles livraisons.

Il est prématuré de parler de contrats particuliers, affirme-t-on. On indique par ailleurs que du point de vue britannique, les ventes d'armes au Proche-Orient ne sont tolérées que dans la mesure où elles ne mettent pas en danger les chances d'un règlement juste et durable de la crise.

Outre les perspectives offertes par le marché égyptien, d'importantes commandes attendent la Grande-Bretagne. L'Iran s'approprie par exemple à négocier l'achat de 1500 chars "Chieftain". Le Mexique vient de recevoir la quatrième des cinq frégates de guerre dont il a passé l'ordre de construction à des chantiers navals écossais. L'avion à décollage vertical "Harrier", dont le gouvernement a récemment décidé de développer la version est le seul avion étranger à être utilisé par l'armée américaine.

Officiellement, les ventes effectives d'armes britanniques à l'étranger se sont montées à plus d'un demi-milliard de livres sterling en 1974. Le contrat égyptien viendrait donc doubler les chiffres.

Mais la politique de fabrication et de ventes d'armes ne manque pas de soulever pério-

diquement la colère de la gauche du parti travailliste pour qui les considérations idéologiques passent avant les

exigences commerciales. L'Afrique du sud et le Chili, victimes d'un embargo total, en font la cruelle expérience

Marchandage serré de Wilson pour sauver un Britannique condamné à mort à Kampala

LONDRES (AFP et Reuter) — M. Harold Wilson est engagé dans un terrible marchandage avec le général Idi Amin Dada: la grâce de deux Britanniques, l'un déjà condamné à mort en Ouganda, l'autre sur le point de l'être.

L'homme que M. Wilson essaye de sauver est un enseignant de 61 ans, M. Denis Hills, condamné à mort par un tribunal militaire pour avoir écrit un livre, "Les citrouilles blanches", jugé "insultant" pour l'Ouganda.

Le président Idi Amin Dada a refusé jusqu'ici d'exercer son

droit de grâce. Il a donné dix jours à la Grande-Bretagne pour remplir un certain nombre de conditions, faute desquelles, a-t-il dit, M. Hills sera fusillé. Il demande notamment l'arrêt de toute propagande contre l'Ouganda dans les journaux britanniques, l'éviction de Grande-Bretagne de tous les réfugiés ougandais, la livraison de pièces de rechange pour les armements ougandais d'origine britannique ainsi qu'une déclaration écrite de la reine d'Angleterre et du premier ministre s'engageant à remplir ces conditions.

Si la reine Elisabeth n'a pas

écrit, le premier ministre a personnellement envoyé un message au président Amin pour demander sa clémence. Le général a déclaré qu'il ne lirait cette lettre que si le secrétaire au Foreign Office ou le ministre de la défense en personne se déplaçait à Kampala pour la lui remettre. Londres a affirmé le président Amin, "n'est qu'à huit heures d'avion de Kampala".

La diplomatie britannique a multiplié les initiatives pour tenter de sauver le professeur Hills. Selon les journaux anglais, plus de quarante gou-

vernements auraient été contactés pour tenter de fléchir le chef de l'État ougandais. La France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, mais aussi la Nigeria et l'Égypte ont effectué des démarches discrètes qui sont restées jusqu'ici sans effet. On envisage maintenant, semble-t-il, à Londres d'envoyer un ministre de premier plan à Kampala pour tenter de résoudre l'affaire.

Le gouvernement de M. Wilson doit en effet tenir compte de la présence de plus de huit cents Britanniques en Ouganda, qui pourraient servir d'otages

dans le différend à éclipses qui oppose Londres à son ancienne colonie depuis l'arrivée au pouvoir du général Amin. 7 000 Britanniques ont quitté l'Ouganda au cours des trois dernières années, par peur de subir le sort réservé aux Ougandais d'origine asiatique expulsés sans ménagement du pays en 1972.

Au Foreign Office, hier, on observait toujours le mutisme le plus total sur cette affaire par crainte sans doute de compromettre les chances de sauver M. Hills ou d'augmenter les exigences du président Idi Amin Dada.

Un autre ressortissant britannique, M. Stanley Smolen, homme d'affaires accusé de recel, encourt une peine identique.

Mme Gandhi invite ses partisans à la vigilance

NEW DELHI (AFP) — Mme Indira Gandhi a demandé hier aux membres du Parti du Congrès d'être vigilants face aux manœuvres de l'opposition et de ne se livrer à aucune activité qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de la formation qu'elle dirige.

"Je sais que nos ennemis tentent de répandre sur notre compte toutes sortes de calomnies, mais nous devons faire face à cette propagande avec confiance et honnêteté", a dit le premier ministre indien qui parlait devant un rassemblement de ses partisans devant sa résidence à New Delhi.

Cette réunion était organisée par les militants des sections de la capitale du Parti du Congrès afin d'affirmer leur soutien au premier ministre après la décision judiciaire invalidant l'élection de Mme Gandhi pour corruption.

De son côté, le président du Parti du Congrès, M. D. K. Borooah, a estimé que pour des raisons légales, politiques et morales, la démission de Mme Gandhi ne s'impose pas tant que la Cour suprême de l'Union indienne n'a pas prononcé son jugement à la suite de l'appel formulé par les avocats du premier ministre. Selon lui, le jugement de la cour d'Allahabad "ne repose que sur des arguments techniques" qui ne diminuent en aucune façon l'autorité morale de Mme Gandhi.

Smith tiendra sa conférence avec d'autres interlocuteurs que l'ANC

SALISBURY (Reuter) — Le premier ministre Ian Smith envisage de tenir des pourparlers constitutionnels avec d'autres interlocuteurs si le Conseil national africain (A.N.C.) refuse d'y participer.

"J'ai maintenant une fois de plus l'intention d'envisager la possibilité de tenir ma conférence avec d'autres interlocuteurs si l'A.N.C. n'est pas prêt à y participer", dit-il dans une interview publiée par le "Rhodesian Herald".

De source proche du gouvernement, on déclarait dès vendredi soir que le dirigeant rhodésien pourrait négocier avec les chefs tribaux et les représentants de la petite bourgeoisie africaine. Les respon-

sables de l'A.N.C. déclaraient que tout accord passé entre M. Smith et les chefs tribaux ne sera pas reconnu en dehors de la Rhodésie.

Le principal point de discordance entre le gouvernement rhodésien et l'A.N.C. est le lieu où doit se tenir la conférence constitutionnelle.

M. Smith insiste pour qu'elle se déroule en Rhodésie, à l'exclusion de tout autre pays. L'A.N.C. est prêt à se rendre à toute conférence qui se déroulerait hors du territoire rhodésien.

M. Smith précise que divers groupes d'Africains qu'il a approché et ont critiqué ce qu'il a appelé les tactiques de temporisation de l'A.N.C.

"Ces gens, et avec eux les chefs tribaux, estiment que le temps est maintenant venu pour nous de rassembler ces Rhodésiens qui sont prêts à l'avance de leur pays".

"Je vais porter mon attention à cela et dans le même temps, je réaffirme que la porte reste ouverte aux Rhodésiens qui désirent y venir et y participer, et cela comprend l'A.N.C.", ajoute-t-il.

C'est le premier commentaire public de M. Smith depuis que l'entrevue de jeudi avec une délégation de l'A.N.C. a débouché sur la reconnaissance du principe de la tenue d'une conférence constitutionnelle sans que les deux parties soient parvenues à s'entendre sur le

lieu et la place d'une telle conférence.

SALISBURY (AFP) — Vingt personnes ont trouvé la mort jeudi dernier au cours d'un accrochage entre une patrouille des forces de sécurité rhodésienne et des guérilleros nationalistes africains, a annoncé un communiqué officiel de l'armée rhodésienne.

Le communiqué, qui n'indique pas l'endroit exact de l'affrontement, précise qu'il s'est déroulé dans un "kraal" (village) du nord-est du pays. La patrouille n'indique pas si des guérilleros ont été atteints. Aucune précision sur les 20 personnes tuées n'est donnée par les autorités.

COMPTABLES AGRÉÉS	
BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 1255, Université, Suite 618 866-3326	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables agréés Lucien Viau, C.A. Raymond Robin, C.A. Jacques Viau, C.A. 4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T8 514-387-1114 749-3871-425-4491
Duval, Buteau & Cie COMPTABLES AGRÉÉS MONTRÉAL SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS comptables agréés Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8 861-5741	

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES	
MEUBLES DE BUREAUX VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT Canada Dactylographe Inc. 7035 AVE. DU PARC 270-1141	Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152
LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR	721-9630 ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN JEAN K. MALOUF INC. entretien industriel - commercial résidentiel Plus de 25 ans d'expérience Bureau 6305, 25e Ave, Rosemont Montréal

Le feu vert aux complots à l'étranger de la CIA était-il donné par la Maison-Blanche?

(par AFP, Reuter et AP) — Le vice-président Nelson Rockefeller a défendu hier à la télévision les conclusions de la commission d'enquête sur la CIA qu'il avait présidée. Il a répété que la commission s'était bornée à une investigation des activités illégales de l'Agence centrale de renseignements à l'intérieur des États-Unis.

Au cours d'une interview sur la chaîne NBC, M. Rockefeller a tenu à souligner que bon nombre d'activités douteuses telles que tables d'écoute, filatures, ouverture de courrier et cambriolages avaient pris fin.

La question des assassinats de dirigeants étrangers qui auraient été organisés par la CIA n'entraîne pas directement dans le cadre de l'enquête de la commission, a dit M. Rockefeller. Toutefois, tout ce qui a été soulevé dans ce contexte au cours des interrogatoires a été remis au président Gerald Ford. C'est à présent à M. Ford de soumettre ces éléments aux commissions d'enquête du Sénat et de la Chambre des représentants, s'il l'estime utile, a déclaré M. Rockefeller.

Effectivement, les conclusions auxquelles est arrivée la commission Rockefeller quant à une éventuelle implication de la CIA dans les tentatives d'assassinats de dirigeants étrangers seront communiquées à la commission Church, aujourd'hui.

Le sénateur de l'Idaho affirme qu'il détient d'ores et déjà des preuves de la participation du service de renseignement américain dans plusieurs tentatives d'assassinats et du rôle direct joué par celui-ci dans un meurtre au moins.

La commission, ajoute-t-il, s'attache à déterminer sur l'ordre de qui les complots ont été ourdis et comment ceux-ci pourraient être prévenus à l'avenir.

Par ailleurs, un agent de la CIA, témoignant devant une commission du Congrès, a déclaré

que la CIA avait participé à un complot visant à assassiner le général de Gaulle, écrit le Chicago Tribune.

Dans un récit sous copyright publié dans son édition dominicale, le Chicago Tribune précise que cet agent non identifié a témoigné en secret devant une commission du Congrès et expliqué que des éléments de droite d'un des cabinets du général de Gaulle avaient pris contact vers le milieu des années 1960 avec la CIA pour demander son aide en vue d'éliminer le président de la République française. L'agent de la CIA aurait signalé que des discussions avaient eu lieu entre ces "dissidents" français et l'agence américaine pour envisager le meilleur moyen d'éliminer le général.

L'agent raconte que l'on avait envisagé d'avoir recours au poison: un assassin à qui l'on aurait fourni une bague contenant un poison violent devait serrer la main du président lors d'une cérémonie des anciens combattants à Paris. La bague aurait été munie d'une aiguille et aurait piqué la main du général.

Le journal ne précise pas pourquoi le plan a été abandonné.

Toujours au sujet des assassinats, M. Rockefeller a déclaré hier plusieurs personnes capables de fournir des renseignements concrets étaient décédées. Il a notamment cité le défunt président John Kennedy et son frère, le sénateur Robert Kennedy, qui tomba également sous les balles d'un meurtrier. Pressé de questions sur ce qu'il voulait dire par là, M. Rockefeller s'est contenté de répondre que des projets d'assassinats de la CIA, s'il y en avait eu, auraient dû forcément être communiqués à la Maison-Blanche pour qu'elle soit au courant et qu'elle donne son "consentement".

Passant ensuite aux présidentielles de 1976, M. Rockefeller a déclaré avoir indiqué au président Ford qu'il le laissait entièrement libre du choix de son co-litiste. Le vice-président a minimisé l'opposition de l'aile conservatrice du Parti républicain à son égard et a déclaré qu'il ne pensait pas être un obstacle à la désignation du président Ford en tant que candidat à la réélection.

Le sénateur Barry Goldwater (républicain de l'Arizona), interrogé sur une autre chaîne de télévision, n'a pas caché que les conservateurs ne voyaient pas d'un bon oeil un renouvellement possible du mandat de M. Rockefeller. Il s'est contenté de dire qu'à son avis le vice-président ne devrait pas se représenter l'an prochain mais qu'il ferait par contre un excellent secrétaire d'Etat.

Triple scrutin décisif Poussée communiste attendue en Italie

ROME (Reuter) — Une quarantaine de millions d'Italiens se rendent aux urnes dans le cadre d'élections régionales, provinciales et municipales, qui devraient se traduire par une forte poussée communiste et socialiste.

Les résultats de ce triple scrutin commencé hier, pourrait être connu tard dans la soirée, aujourd'hui. Quelque 2,3 millions de jeunes de 18 à 21 ans voteront pour la première fois et l'on prévoit que la gauche recueillera la majorité de leurs suffrages.

Le grand perdant de la consultation serait, en pareille éventualité, la démocratie-chrétienne, au pouvoir depuis 34 ans sans

interruption.

Le scrutin déterminera la couleur politique des conseils de 15 des 20 régions semi-autonomes du pays. Il portera par ailleurs sur la composition des collectivités locales dans les 86 provinces et les 6.345 municipalités italiennes.

Les conséquences d'une poussée de la gauche pourraient être cependant ressenties au-delà des administrations régionales et municipales et avoir d'importantes répercussions au niveau national.

Les conseils des régions disposent déjà, quant à eux, de pouvoirs étendus dans des domaines variés allant des transports à la santé et au développement, mais un

renforcement électoral de la gauche donnerait un nouveau crédit aux exigences du PC relatives à son entrée au gouvernement national.

A ce jour, les appels des communistes en vue d'un "compromis historique" ou d'une coalition avec les démocrates-chrétiens ont été repoussés avec fermeté par ces derniers. Mais jusqu'à quand la démocratie-chrétienne pourra-t-elle demeurer sur cette position de refus d'interrogation.

Aux dernières — et premières — élections régionales de 1970, les démocrates-chrétiens avaient totalisé 37,9 pour cent des voix contre 27,9 pour cent aux communistes et 10,4 pour

cent aux socialistes. A titre de comparaison, les dernières élections générales de 1972 avaient donné les résultats suivants: démocrates-chrétiens, 38,4 pour cent; communistes 28,3 pour cent; socialistes, 9,8 pour cent. Le dirigeant de la démocratie-chrétienne Amintore Fanfani s'attend à un recul de sa formation mais espère qu'il sera limité aux environs de deux pour cent.

Certains prédisent cependant que son parti pourrait perdre jusqu'à 35 pour cent de ses voix au bénéfice des communistes et des socialistes qui progresseraient respectivement de 30 et 15 pour cent.

On s'attend qu'en tout état de cause la fragile coali-

tion gouvernementale chrétienne-démocrate-républicaine de M. Aldo Moro pourra demeurer en place jusqu'à l'automne.

Il est par ailleurs possible que la coalition soit élargie aux socialistes, encore que les relations des démocrates-chrétiens avec eux se soient nettement détériorées durant la campagne électorale.

L'hypothèse la plus plausible est cependant que les dirigeants italiens se prononceront en faveur d'élections générales anticipées pour tenter d'éclaircir la situation politique qui résultera, selon toute vraisemblance, du scrutin d'hier et d'aujourd'hui.

Lisbonne: le MFA lancerait un mouvement de masse pour bloquer le jeu des partis

LISBONNE (par l'AFP) — Le Mouvement des forces armées est en train de procéder à une réévaluation de son orientation idéologique en vue de surmonter les contradictions dans lesquelles le régime portugais, tiraillé entre ses promesses libérales et ses options révolutionnaires, se débat depuis plus d'un an.

Depuis mercredi dernier, le Conseil de la révolution a tenu une série de longues réunions qui ont été entourées de la plus grande discrétion. Le Conseil de la révolution était encore réuni hier en l'absence du général Costa Gomes, actuellement en Roumanie, on considère que ces réunions sont destinées à la mise sur pied d'organisations de base, militaires et civiles, visant à la création d'un vaste mouvement de masse qui permettrait d'étouffer le jeu politique traditionnel des partis, considéré comme une entrave à la révolution.

Les délibérations du Conseil de la révolution pourraient aboutir à la constitution d'un gouvernement militaire assisté de techniciens choisis pour leur compétence, indépendamment de leur appartenance politique. Les voix se font en effet de plus en plus nombreuses, du parti communiste jusqu'à l'extrême-gauche, pour dénoncer l'immobilisme d'un gouvernement de coalition jugé incapable de suivre le rythme du processus révolutionnaire.

L'affaire "Republica" puis

l'affaire "Radio Renascença", ont démontré les contradictions du régime. Dans les deux affaires, le gouvernement s'est révélé impuissant.

On sait de très bonne source qu'il a tenté de faire intervenir le COPCON pour déloger la commission de travailleurs qui occupe les installations de radio "Renascença". En fait, l'auraient-ils voulu, le COPCON, en l'occurrence le général Otelo Saraiva de Carvalho, ne pouvait pas intervenir sans renier ses options révolutionnaires.

La pression révolutionnaire viendrait des soldats du COPCON qui depuis des mois, se sont trouvés engagés dans des opérations qui les mettent en contact direct avec les populations et les organisations révolutionnaires de base, du type commissions de travailleurs ou commissions de quartiers. Il y a quelques jours, une délégation des diverses unités du COPCON s'est rendue en tenue camouflée au palais présidentiel pour présenter au Conseil de la révolution une motion demandant que des mesures soient prises pour favoriser le processus révolutionnaire et le libérer des entraves legalistes héritées du régime fasciste.

On rappelle en outre que le Mouvement des forces armées envisage de constituer au sein des unités militaires de tout le pays, des assemblées dépendant du même bureau de l'état-major et qui seraient étroite-

ment associées à des organisations populaires de base de caractère unitaire.

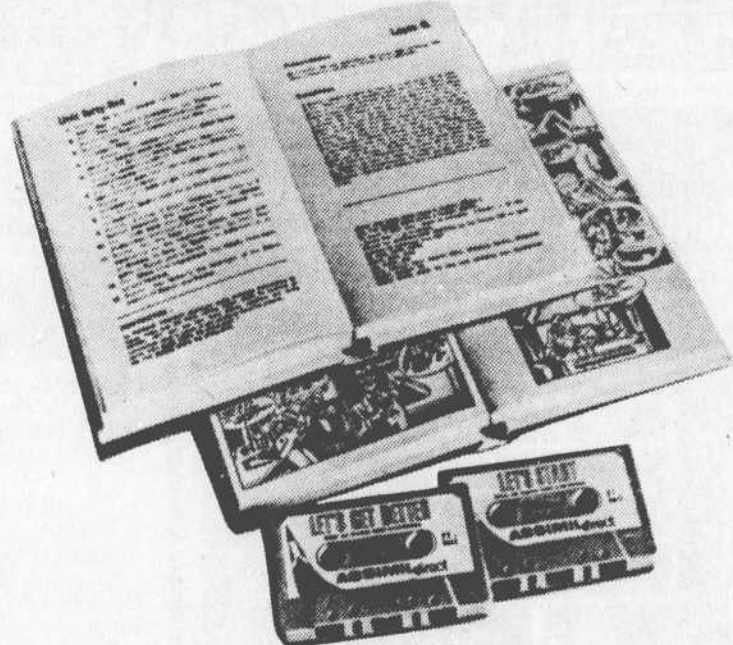
Devant cette pression révolutionnaire, le parti communis-

te a décidé de prendre le train en marche avant qu'il ne roule trop vite. Dans un communiqué récent, il se prononce lui aussi pour la création d'un vaste

mouvement de masse fondé sur des organisations unitaires de base. Il envisage même implicitement la création de milices populaires.

Solidarité
au tiers monde
OXFAM

l'anglais parlé en bandes dessinées



A l'époque de l'audiovisuel quoi de plus imagé, de plus pratique, de plus vécu que la bande dessinée pour apprendre l'anglais "parlé"

Vous ne connaissez rien à l'anglais

Le tome 1 d'Assimil Direct "Let's start" est là pour vous enseigner les rudiments de la langue anglaise et vous donner des bases grammaticales solides.

Vous avez déjà des connaissances d'anglais mais vous manquez de pratique. Le tome 2 d'Assimil Direct "Let's get better" a été conçu pour vous. Son enseignement original par bandes dessinées (avec traductions et explications) vous remettra en mémoire, sans que vous vous en rendiez compte, tout ce que vous avez oublié.

"Let's start" ou "Let's get better" comprenant 6 disques ou 2 cassettes

Volumes d'accompagnement

"Let's start" **8.95**
"Let's get better" **11.45**

Assimil Direct: une méthode révolutionnaire pour apprendre l'anglais en s'amusant.

Disponible chez

Ed Archambault INC.

500 est, rue Ste-Catherine, angle Berri — Tél. 849-6201

Chirac, confirmé, quitte le secrétariat général de l'UDR

NICE (AFP) — Coup de théâtre à la fin des assises gaullistes: à la surprise et à l'émotion des 6.000 militants gaullistes qui venaient de le reconnaître par acclamations comme leur nouveau leader, M. Jacques Chirac, premier ministre, a annoncé avec solennité qu'il avait décidé de se démettre de son mandat de secrétaire général.

M. Chirac a pu prendre cette décision, inattendue des militants, parce qu'il a le sentiment de sortir renforcé de sa confrontation avec eux. Il les rencontrait pour la première fois depuis la mort du président Georges Pompidou et l'élection à la présidence de la République d'un non-gaulliste, M. Valéry Giscard d'Estaing qui n'avait pas été leur candidat au premier tour.

M. Chirac peut désormais quitter le poste de secrétaire général d'une UDR rassemblée et unie, pour se consacrer "derrière le président de la République", à ses fonctions de premier ministre et à la préparation des élections législatives de 1978 en prenant la direction de l'ensemble de la majorité présidentielle.

Il a précisé d'ailleurs qu'il continuait à se sentir "moralement responsable" du mouvement le plus puissant de la majorité dans le soutien au président de la République. Pour le montrer, les gaullistes ont repris à Nice dans un vaste "projet de société", les objectifs essentiels de la "société libérale avancée" de M. Valéry Giscard d'Estaing. Les Gaullistes estiment que leur volonté de demeurer la principale force de la majorité au pouvoir est d'autant plus justifiée que d'une part, M. Giscard d'Estaing a respecté, comme l'a dit M. Chirac, l'héritage du général de Gaulle et, que, d'autre part, les deux autres formations de la majorité — républicains indépendants et centristes — éprouvent des difficultés à s'organiser.

Durant deux jours de congrès, de nombreux militants gaullistes, notamment les jeunes nouvellement inscrits, ont fait preuve d'une sorte de "justicialisme" agressif. Mais M. Chirac a répondu indirectement à ce courant depuis que "L'U.D.R.", engagée dans la transformation de la société, "ne pouvait pas être un mouvement conservateur".

Comme toujours l'adversaire traditionnel reste le parti communiste, mais, en prévision des prochaines échéances électorales, les dirigeants gaullistes ont désigné un adversaire désormais prioritaire: le parti socialiste de M. François Mitterrand qui enregistre des progrès à chaque élection partielle.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR
à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361



Cette saison, restez en vie.

Vivez votre été. Faites-en une saison de réjouissances. Protégez-vous en portant la veste sport à la mode en sécurité aquatique: un gilet de sauvetage approuvé et portant notre sceau. Exigez l'étiquette, c'est une garantie d'efficacité. De plus, suivez les instructions du manufacturier pour l'usage et l'entretien de votre gilet. Un gilet de sauvetage, c'est une mesure de sécurité mais rappelez-vous que dans le cas des enfants, rien ne remplace la vigilance d'un adulte. Vigilance et prudence vous garderont tous bien en vie. Un gilet de sauvetage: la dernière mode en sécurité pour mieux vivre votre été.



"Un point d'attache pour votre sécurité"

Pour être mieux informé, écrivez à



Transports Canada
Transport Canada

EDIFICE TRANSPORTS CANADA, PLACE DE VILLE, OTTAWA, ONTARIO.

violon

Corée et URSS en tête au Concours

par Gilles Potvin

Entre la rédaction de ces lignes (dimanche après-midi) et leur publication, le jury du dixième Concours international de Montréal aura fait connaître son verdict et attribué les dix prix en argent aux neuf finalistes, le dixième prix étant un prix spécial pour la meilleure exécution de l'œuvre inédite d'un compositeur canadien, la "Fantasy" pour violon et orchestre d'Oskar Morawetz de Toronto. Au moment où ces lignes sont écrites, deux des trois séances de l'épreuve finale ont eu lieu, salle Maisonneuve, vendredi et samedi soir respectivement, avec le concours de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Franz-Paul Decker. Six des neuf candidats se sont donc fait entendre en concerto, cela devant des salles comblées.

Quelle que soit la décision du

jury, deux noms se détachent nettement des six candidats entendus. Ce sont ceux de Dmitri Sitkovetzky de l'Union soviétique qui a joué le Concerto de Sibelius vendredi soir et celui du Coréen Dong-Suk Kang qui a repris la même œuvre samedi. Tous deux sont de jeunes violonistes vraiment exceptionnels, dont l'exécution purement technique et la musicalité l'emportent sur leurs plus proches rivaux, principalement le Soviétique Anatoli Melnikov dont l'exécution du Concerto en ré majeur de Tchaikovsky vendredi a été animée d'une fougue démo-niaque mais handicapée par de nombreuses erreurs de justesse et d'attaque qui lui interdiront probablement l'accès au premier prix.

Pour le jury, choisir entre MM. Sitkovetzky et Kang n'aura sans doute pas été facile, du moins en ce qui a trait à leur exécution de l'œuvre de Sibelius. Le Soviétique en a joué le premier mouvement avec une sonorité superbe, évitant, probablement à dessein, de faire monter trop vite la tension. Après ce mouvement initial assez retenu, il a joué les deux autres avec un élan extraordinaire, faisant preuve d'un registre expressif quasi illimité, en plus d'un mécanisme sans faille et d'une justesse impeccable.

Dans la même œuvre, le Coréen Kang s'est lancé à corps perdu dès le début, donnant même l'impression d'entraîner à sa suite l'orchestre et le chef dans une exécution un peu survoltée peut-être, mais remarquable par la précision technique, la justesse d'attaque et par la poésie, particulièrement dans le mouvement lent.

Selon toutes prévisions, les honneurs du concours devraient

aller à l'un de ces candidats où aux deux, auxquels il faut ajouter celui du Polonais Piotr Janowski, dont l'exécution du Concerto de Tchaikovsky à la séance finale d'hier soir, était attendue avec impatience par tous ceux qui ont suivi les diverses étapes du concours. Il en était de même pour le Portugais Gerardo Ribeiro qui devait jouer le même concerto lors de cette même séance finale.

Pour plusieurs, ces quatre violonistes remarquables étaient prédestinés à se partager les honneurs du concours. Mais le jury tient compte également des épreuves antérieures et sa décision pourrait surprendre. On parle d'ailleurs de désaccords profonds au sein de ce jury formé d'éminents violonistes et pédagogues et déjà, certaines de ses décisions n'ont pas été particulièrement bien reçues par ceux qui ont suivi les épreuves depuis le début. Rien d'étonnant à cela cependant car il arrive assez rarement, lors d'un concours international que les vues du jury et du public soient exactement les mêmes.

Les autres concurrents entendus vendredi et samedi ne semblent pas de taille à affronter MM. Sitkovetzky et Kang. La Mexicaine Rasma Lielmane

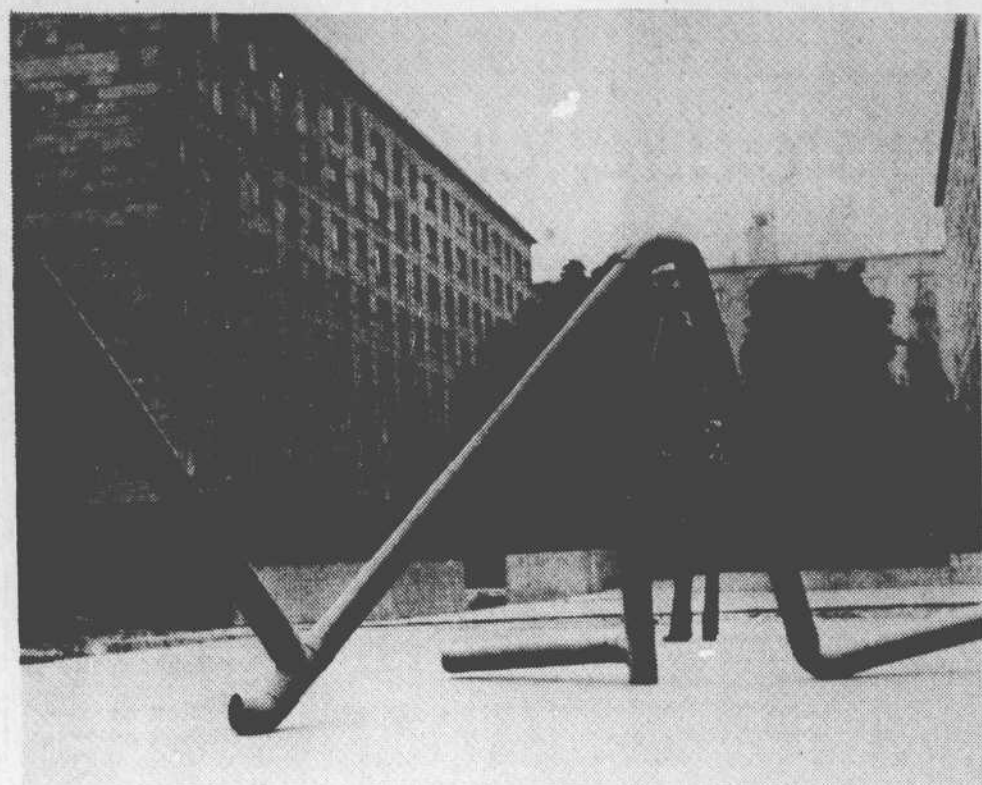
a joué le Concerto de Sibelius avec une tension trop grande, ce qui l'a vite amenée à montrer des signes de fatigue et de détérioration sonore.

Samedi, Margarita Karafilova-Piguet de Suisse a joué le Concerto de Brahms avec une sonorité peu séduisante et plusieurs erreurs techniques. Pour sa part, l'Israélien Yuval Yaron a joué le Tchaikovsky samedi avec une sonorité assez pauvre, un certain panache mais une approche qui était plutôt celle d'un très bon élève.

Le dixième Concours international de Montréal va se terminer officiellement demain soir, par un concert de gala auquel participeront deux, trois ou même quatre des lauréats, selon l'attribution des prix et dépendant du fait qu'il y ait, oui ou non des prix ex-aequo.

Il convient de signaler que ce concours a encore une fois suscité beaucoup d'intérêt dans le public, intérêt qui s'est traduit par une forte assistance aux épreuves à tous les niveaux. Il faut rendre hommage aux fondateurs du concours, feu M. Florent Marclé ainsi qu'à sa fille, Monique Marclé qui en assume la direction générale. Il est regrettable cependant que le programme-souvenir s'abs-

tienne de mentionner le nom de Charles Houdret, le chef d'orchestre belge qui fut également l'initiateur du concours et présida à sa première manifestation comme chef d'orchestre. M. Houdret, dont on est sans nouvelles, quitta peu après l'Institut International de Musique du Canada, organisatrice du concours, à la suite d'un désaccord mais son nom mérite incontestablement de figurer au nombre de ceux qui ont participé à la création de cette manifestation.



"Sculpture 6" de Marcel Barbeau dont une exposition vient de s'ouvrir au Musée du Québec. On y voit 24 tableaux récents dont six de très grand format, ainsi que neuf sculptures en chlorure de polyvinyle. Intitulées "Tuyaux pour Loto", ces sculptures ont été exécutées avec des tubes assemblés sur une base constituée de coudes et de tés. Cette exposition prendra fin le 7 juillet.

variétés

Le chant du monde de Raoul Duguay

par Yves Taschereau

Vraiment, ce n'était pas très professionnel... Le spectacle de Raoul Duguay, samedi soir au théâtre Saint-Denis, manqua de finir. Il y avait beaucoup de grondements dans le système de son qui, en plus était mal balancé. Les mots, essentiels évidemment avec Raoul, se perdaient très souvent derrière la musique alors que le chanteur, lui-même, éprouvait de la difficulté à s'entendre. Il y a eu aussi une longue pièce musicale pour permettre aux musiciens de "jammer" et à Raoul de jouer un peu de la trompette avec une conviction gentille mais assez peu efficace. D'ailleurs Raoul, assez statique sur scène, à l'exception de quelques sautilllements vers la fin des pièces, a constaté en sou-

riant que l'ensemble ne faisait "pas ben ben professionnel". Mais justement, il y avait beaucoup d'avantages à ce que cela ne soit pas trop. Un professionnel aurait laissé tomber son public pour aller se reposer et compter ses sous après la montée fulgurante de la chanson "La Bête à Tibi". Chantée après la présentation des musiciens, et terminée dans une euphorie incroyable du public qui dansait et tapait des mains, cette chanson aurait fait une finale magistrale. Mais Duguay voulait donner plus. Il est revenu chanter "Le Voyage" et a remonté une finale avec cette chanson avant de revenir, seul, chanter une autre chanson qui s'est transformée en gigue, laquelle a ramené les musiciens

et fait monter des spectateurs sur scène pour danser et ainsi de suite... jusqu'à ce que, vers deux heures trente du matin, les employés du théâtre Saint-Denis viennent mettre fin à ce party qui continuerait peut-être encore...

Car c'est ça qui est important avec Duguay. Il offre tellement plus qu'un spectacle, professionnel ou pas. Ici, il ne faut pas chasser non plus. Le travail de Duguay et de ses musiciens était bon à part les défauts mentionnés. La voix de Duguay semblait plus sûre que sur son disque, à plusieurs reprises, et le jeu de Michel Lefrançois (guitare éminent), Pierre Leduc (piano), Jacques Vallois (basse), Richard Emond (batterie) et surtout Gilles Schetagne (percussions) du groupe Manège, restait d'une très bonne qualité. Mais, comme je le disais, Raoul ne se contente pas d'offrir un spectacle à son public. Il crée une atmosphère pour envelopper les gens dans le même emballage que lui. Ainsi, au tout début, il est venu dire "allo" aux gens et s'est promené dans la salle pour être avec le monde. Ensuite, les gens lui criaient "allo" à tout moment et étaient entrés avec lui dans la fête. Une fête d'enfants où on raconte ses rêves, où les dessins sont collés (projets, histoire de rester précis) sur les murs et où on joue l'"Hymne à la joie" sur l'harmonica.

Ainsi, Raoul Duguay cherche moins à faire un bon spectacle bien carré, devant des spectateurs assis bien droits sur leurs sièges, qu'il cherche à être bien et à nous rendre bien dans notre peau. Cela peut sembler naïf ou facile, mais c'est tout le contraire. Un spectacle devient bon avec de la pratique, tandis que l'art de toucher et de rejoindre son public par en dedans ne s'acquiert pas facilement. J'ai vu suffisamment de spectacles sans bavure mais sans âme durant cette année pour savoir de quoi je parle. Il n'est qu'à comparer l'atmosphère qui régnait pendant la finale de "La Bête à Tibi" à celle des fins de spectacle au Forum pour comprendre la dif-

férence... Duguay va chercher son public plus loin que les nerfs, beaucoup plus loin.

C'est un public gagné d'avance? Attention! Il est évident que le public de Duguay sait ce qu'il va chercher en allant le rencontrer. Mais il faudrait peut-être se rappeler que ce public gagné d'avance, Duguay l'a d'abord éduqué et amené à lui. Je me souviens encore d'une de ses premières apparitions sur une scène: c'était en 1969, à la Comédie Canadienne, à l'occasion du spectacle "Poèmes et Chansons de la Résistance" organisé par le comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon. Duguay, seul sur scène avec tambour et trompette, avait déclamé et chanté un texte sous la risée d'une grande partie de l'assistance; et pourtant, à quelques nuances près, il était déjà le Duguay de samedi dernier. Entre ces deux moments, il a peu à peu habillé les gens à sa manière et a travaillé longtemps pour en arriver à se trouver un public gagné d'avance. Public qu'il ne faut pas confondre avec celui, robotisé d'avance par la radio et la télévision, de la plupart des autres chanteurs. Tout ce que j'espère, c'est qu'il rejoigne de plus en plus de gens.

\$300,000 au Trident

QUEBEC (PC) — La troupe théâtrale québécoise Le Trident vient de se voir octroyer une subvention de \$300,000 par le ministère des Affaires culturelles dont le titulaire est M. Denis Hardy.

Dans une communication remise à la presse, M. Hardy mentionne que cette subvention est accordée "afin de permettre à cette compagnie de consolider son organisation, de faire face à une situation financière difficile et de présenter aux citoyens de la région de Québec la prochaine saison théâtrale".

La subvention est accordée dans le cadre du budget du ministère pour l'exercice financier 1975-76.

bref

EXPOSITION: La galerie d'art du Long-Sault présente, jusqu'au 25 juin, des œuvres du graveur Gildo Bartolci, qui expose en permanence à Milan, New York et Paris, et qui, selon le communiqué "se consacre exclusivement depuis 1965 à la recherche de nouvelles techniques dans la gravure en relief et en couleurs".

THEATRE: La troupe La Rallonge et le Centre d'essai des auteurs dramatiques présenteront, du 26 juin au 26 juillet, un spectacle intitulé "La grande envolée", au Théâtre de Quat'Sous. Cette pièce est issue d'un atelier d'écriture élaboré par la troupe et l'auteur René Marcotte au Centre d'essai. La mise en scène sera signée Lorraine Pintal.

LANCLEMENT: les éditions Fides procéderont au lancement de quatre ouvrages cette semaine: "Petit dictionnaire de droit québécois et canadien" de Dominique Pagé, "Petit guide du système métrique" de Claudette Gagné-Tremblay, "Les fourmis en société" d'André Ber et "La pollution de l'air" de Michel Bouchard.

COURS: les cours d'art dramatique du Théâtre international de la Poudrière, à l'île Sainte-Hélène, débiteront leur onzième session le 2 juillet prochain. Ces cours se donneront en français et en anglais.

21 écrivains québécois fondent une coopérative

Vingt-et-un écrivains québécois viennent de se grouper pour fonder la première coopérative entièrement gérée par des écrivains. Le coup d'envoi à cette nouvelle maison d'édition, qui portera le nom de "Quinze" sera donné en septembre prochain.

Cette coopérative d'édition naît, à toute fin pratique, du marasme qui règne depuis plusieurs mois aux éditions du Jour et qu'une douzaine d'auteurs avaient dénoncé à l'issue d'une conférence de presse tenue il y a un mois, mais les écrivains présentement reliés à "Quinze" ne viennent pas exclusivement des éditions du Jour.

À l'heure actuelle, les noms des écrivains qui oeuvrent au sein de cette coopérative sont les suivants: Michel Beaulieu, Jacques Benoit, Gérard Bessette, Pan Bouvacs, Jacques Brault, André Brochu, Nicole Godbout, Gilbert David, Michel Desrosiers, Jacques Godbout, Marie-Francine Hébert, Claire de Lamirande, André Major, Nicole Ouvrand, Jean-Marie Poupard, François Ricard, Jean-Yves Thiberge et Pierre Turgeon. Sur ce nombre, une dizaine étaient auparavant rattachés à l'écrit du Jour.

A compter de septembre, donc, cette coopérative d'édition publiera régulièrement aussi bien des romans et des essais que de la poésie ou du théâtre. Les œuvres publiées seront choisies parmi les ouvrages présentés à un comité de lecture formé de membres de la coopérative "Quinze" et de spécialistes invités. Tous les écrivains, qu'ils soient membres ou non, sont invités à soumettre leurs manuscrits.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 12

- 10.40 Ouverture et horaire
- 10.45 En mouvement
- 11.00 La souris verte ■
- 11.15 Les aventures de Colarol
- 11.30 Les Pierrefeu
- 12.00 Cher oncle Bill
- 12.10 Le comportement animal
- 12.20 Les éléphants d'Afrique
- 1.00 Dans la nuit
- 1.10 Téléjournal
- 1.15 Réseau-Soleil
- 2.30 Cinéma
- 2.35 "La mère" (drame social-Russe 1926) ■
- 4.00 Allo Grenouille
- 4.30 Margherita et Gras double
- 5.00 Daktari
- 6.00 La vie qui bat ■
- 6.30 "La vie sous-marin"
- 6.30 Actualités 24
- 7.00 Les recettes de Juliette
- 7.30 Delfi
- 8.00 "Saison"
- 8.00 Les gens de Mogador
- 9.00 Rosa
- 9.30 Carrefour 75
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Molière pour rire et pour pleurer
- 12.00 Cinéma
- 12.10 "La brune brûlante" (comédie-américaine 1959)
- 1.30 Téléjournal

CBMT 6

- 9.30 Summer schools
- 10.00 Mon ami
- 10.15 Friendly Giant
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
- 1.00 Platform
- 2.00 The girl
- 2.30 The Edge of Night
- 3.00 Juliette and Friends
- 3.30 30 from Ottawa
- 4.00 Family Court
- 4.30 Forest rangers
- 5.00 Mr. Dressup
- 5.30 The Partridge Family
- 6.00 City at Six
- 7.00 The Onedin Line
- 8.00 The Mary Tyler Moore Show
- 8.30 This is the law
- 9.00 Cannon
- 9.30 V.I.P.
- 10.30 The status of children in Canada
- 11.00 The national news
- 11.25 Viewpoint
- 11.30 Montreal Tonight
- 11.55 Cine-Six
- 12.00 "Streets of Laredo" (western - 1949) ■
- 1.15 Station Closing

CFCF 12

- 6.00 University of the Air
- 6.30 Ed Allen
- 7.00 Canada A.M.
- 8.30 Romper Room
- 9.00 Yoga
- 9.30 The Community
- 10.00 Dick Van Dyke
- 10.30 Magistrate's court
- 11.00 Doctor's diary
- 11.30 The Art of Cooking
- 12.00 Magic Tom Summer Show
- 12.30 Summer Theatre
- 1.00 "Force of evil" (drame - 1948) ■
- 2.00 What's the good word
- 2.30 He Knows She Knows
- 3.00 Another World
- 4.00 Definition
- 4.30 Play cards
- 5.00 Truth or Consequences
- 5.30 It's your move
- 6.00 Pulse
- 7.00 The rookies
- 8.00 The Ian Tyson Show
- 8.30 Medical Center
- 9.30 Pign Whistle
- 10.00 The Sweeney
- 11.00 The CTV National News
- 11.25 Pulse
- 12.00 The 12 Midnight Movie
- 12.30 "Mare 7" (drame 1967)
- 2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

- 19.00 Fugue et vie: Beethoven et Berlioz
- 20.00 Ambrose raconte
- 21.00 "C'est qui ça?" "Le mariage traditionnel"
- 21.30 Conteurs d'images

cinéma

- ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-0960 "Larry le dingue, Mary la garce" 2.30, 9.35 et "Refroidi à 99" 9.00
- ATWATER: 1100 St-Denis 484-3579 "Chinatown" 1.35, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- ATWATER II: Niveau metro Alexis Nihon 551-5313 "Twisting Inferno" 2.30, 9.10
- AVENUE: 1224 av. Green Westmont 937-2747 "Happy hooker" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 9.25
- BEAUFER: 5117 av. Parc 844-1802 "Young secretaries" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Heads or tails" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
- BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'écadé" 9.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40, 2.05, 5.55, 9.45 et "Le bordel" 1.45, 4.25, 7.25, 10.15 et "Je prends la houe du bon côté" 12.30, 3.20, 6.10, 9.00
- CANADIAN: 1200 St-Catherine F. 520-5100 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 5.30, 8.15, 10.00, 9.45
- CLAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1085 "Les pirates du metro" 2.05, 5.55, 9.45 et "Adios Sabata" 12.10, 3.55, 7.50
- CHEVALIER: 1800 St-Denis 845-3222 "Les ordres" 1.00, 3.00, 5.05, 7.25, 9.40
- CINEMA 2001: 855 DeCarie 277-3001 "Les noces" 7.00, 9.30
- CINEMA DE PARIS: 806 Ste-Catherine O. 961-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- CINEMA 76 ART: 3818 Belanger E. 723-0302 "Les noces rouges" 7.30 et "Delices" 9.30
- CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "O.K. patron" 7.40 et "Gaby's le magnifique" 9.15
- CLAREMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-7385 "The Day of the Locust" 1.00, 3.35, 6.10, 8.45
- CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Chinatown" 7.15, 9.30
- DAUPHIN: 2395 Beaubien 721-6060 "Salle Henriot" "Scenes de la vie conjugale" 8.0, "McLaren" "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30
- ELYSEE: 25 Milton 842-6043 "Salle Resnais" "Le jeu avec le feu" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Stavisky" 7.30, 9.30
- FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les visions du bal" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
- FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3300 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
- JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30
- KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Ten little indians" 12.30, 2.15, 4.30, 6.45, 8.55
- LOEWS: 954 Ste-Catherine E. 866-5851 "Capone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-

- 2174 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30
- MERCER: 5250 Ste-Catherine E. 255-6224 "747 en péril" 8.00 et "Duel" 6.15, 9.45
- MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Chinatown" 12.35, 4.50, 9.30 et "Longest yard" 2.30, 7.15
- OUTREMENT: 1249 Bernard O. 277-4145 "Orange mécanique" 6.30 et "2001 l'odyssée de l'espace" 9.15
- PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Eiger sanction" 12.55, 3.50, 6.35, 9.20
- PAPINEAU: 5190 Papineau 521-6853 "Salle 11" "Ils, la louve des SS" 2.40, 6.05, 9.35 et "La Baie sanglante" 1.10, 4.35, 8.05 "Salle 11" "Juste sauvage" 1.00, 5.05, 9.15 et "Etat de siège" 3.00, 7.10
- PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le moulin enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
- PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
- PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dorchester, 866-2644 "The Passenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
- PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dorchester, 866-2644 "The Passenger" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20
- PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
- PUSSEYAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "Week-end girls" 1.10, 4.10, 7.00, 10.00 et "Very friendly neighbors" 11.45, 2.40, 5.40, 8.30
- RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Tombée des vampires" 2.55, 6.20, 9.45 et "La nuit des maléfices" 1.10, 4.35, 8.00
- RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Un amour comme le nôtre" 2.50, 6.05, 9.25 et "Decameron 2" 1.10, 4.25, 7.45
- ST-DENIS: 1594 St-Denis 844-4211 "Tu seras un homme mon fils" 1.40, 5.40, 9.45 et "Les feux de la chandelle" 12.00, 4.00, 8.05
- SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Monty python and Holy grail" 1.00, 2.45, 5.30, 8.10, 7.55, 9.40
- SNOWDON: 5225 DeCarie 482-1322 "Janis" 1.00, 2.40, 4.25, 6.45, 9.40
- STANLEY: 5150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Mandrill" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
- VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Pieds Gordon" 12.15, 3.00, 5.45, 8.35 et "Cry uncle" 1.30, 4.15, 7.05, 9.30
- VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Gest-apens" 8.00 et "Dynamite John's" 6.20, 9.50
- VERSAILES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Feu au dortoir" 7.50 et "Eti si on jouait au papa et à la maman" 6.05, 9.35
- VERSAILES: (Salle bleue) Sherbrooke E. 352-4020 "La papasse" 6.20, 9.40 et "7 morts dans les yeux d'un chat" 8.05
- VIDÉOGRAPHIE: 1694 St-Denis 842-9796 "Les engrais du St-Laurent" par le cinéma d'information politique. 8h
- VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "747 en péril" 8.00 et "Duel" 6.15, 9.45
- WESTMONT SQUARE: 1 Westmont 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00
- YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Re-tour de la pink panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15
- CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA- PHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 Relache

sur scène

- CENTAURI: 453 St-François Xavier, 288-1299 (Salle D) Relache (Salle B) Relache
- JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30
- KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Ten little indians" 12.30, 2.15, 4.30, 6.45, 8.55
- LOEWS: 954 Ste-Catherine E. 866-5851 "Capone" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
- MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-

- SALLE WILFRID PELLETIER: Relache
- THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 1.30
- THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-6653 Relache
- THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 av. des Pins 865-7277 Relache
- THEATRE MAISONNEUVE: Relache
- THEATRE PORT-ROYAL: Relache

CATHERINE DENEUVE
BERNADETTE LAFONT

WALTER CHIARI
JEAN-PIERRE KALFON

HUBERT DESCHAMPS

un film de
LASLO SZABO

1.30 - 3.30
5.30 - 7.30
9.30

FLEUR DE LYS
858 Ste Catherine 288 3303

ANÉANTIÉS par un monde étrange et menaçant...
ELLES sont prisonnières et victimes du "MILIEU"

zig zig

3e Sem.

CINEMA DE PARIS
856 O. Ste Catherine 861 2996

CONCOURS INTERNATIONAL
DE VIOLON DE MONTRÉAL

Du 30 MAI au 17 JUIN 1975

DEMAIN

Renseignements
Place des Arts
842-2112

SALLE WILFRID PELLETIER
PLACE DES ARTS

Concert Gala des Lauréats
mardi 17 juin à 20h15

Avec le concours de
l'Orchestre Symphonique de Montréal
Acoustique exceptionnelle

Billet: \$2.00 à \$4.50

Hommage de DuMAURIER

du MAURIER

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

Deux années de triomphe au théâtre du Palais-Royal
et au théâtre Bobino à Paris!

IL ETAIT
UNE FOIS... L'OPÉRETTE

Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES

Adaptation de Jean Poirot et Dominique Tirmont
Décors et costumes d'André Levasseur
Les danseuses de Claude Jourdan

DISTRIBUTION, COSTUMES ET DÉCORS ENTIÈREMENT PARISIENS

Même programme tous les soirs

LE PETIT DUC
LES MOUSQUETAIRES AU
COUVET

VERONIQUE
CIBOULETTE
LA MASCOTTE
LES CLOCHES DE CORNEVILLE
LA FILLE DE MADAME ANGOIT
VALS DE VIENNE
LA CHAÎNE-SOIRS

LA VEUVE JOYEUSE
LA BELLE HELENE
LA PERICHOLE
LA DUCHESSE DE GEROLSTEIN
LA VIE PARISIENNE
PHI-PHI
DEDE
PAS SUR LA BOUCHE
LE PAYS DU SOUSIN
NO NO HANETTE

L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC
LES TROIS VALSES
UN DE LA CANEBIERE
LE CHANTEUR DE MEXICO
IMMA LA DOUCE
HELLO DOLLY
CHANTONS SOUS LA PLUIE
WEST SIDE STORY
FIDDLER ON THE ROOF
MY FAIR LADY

"Des acteurs du meilleur goût... des artistes lyriques admirablement costumés, à la fois excellents comédiens et d'une grande qualité vocale... bref, UNE RÉUSSITE TOTALE!"
Philippe Juliet, Les Variétés, Paris.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
Ce soir 20 h. et jusqu'au 12 juin
\$10 \$8 \$6 \$4

SALLE WILFRID-PELLETIER
25 au 30 JUIN 20h30
Matinée 29 juin 14h30
\$10 \$8 \$6 \$4 \$3
groupes: 932-2171

BILLET EN VENTE
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 ouest Sherbrooke
Place des Arts, Mtl Trust, PVM et Sauvé Frères
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
Nombre limité de billets à demi-tarif sur 2e prix: Étudiants et Age d'Or.

À l'affiche TOUS

le chef-d'œuvre
de WAJDA

LES NOCES

v.o. polonaise (avec s.-t. français)
tous les soirs à 7h00 et 9h30

DEUX SEMAINES SEUL.

à voir
absolument!

2001 856 DECARIE 277-2001
quelques rues au nord
boul. Métropolitain

VEN. SAM. Minuit: HOMEBODIES
DIM. à 3h et 5h: LA FÊTE À JULES

elysée

35 MILTON / 842-6053

SALLE RESNAIS

18ANS
Adultes

DE L'EROTISME
INTELLECTUEL

"L'aisance de Robbe-Grillet à se moquer de la violence sexuelle est unique."
— EMMANUELLE

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
PHILIPPE NOIRET
ANICEE ALVINA

dans un film réalisé par
ALAIN ROBBE GRILLET

Distribution Prima Film

le jeu
avec le feu

EISENSTEIN POUR TOUS

Realisation de
Alain Resnais
STAVISKY

par JEAN PAUL BELMONDO
CHARLES BOYER
Scénario original de Jacques de
JORGES SEMPRIN

Bourassa qualifie de masochiste l'attitude du PQ

QUEBEC — Le Premier ministre, M. Robert Bourassa, a vigoureusement dénoncé les insinuations du Parti québécois au sujet des chantiers de la Baie James et des Jeux olympiques en signalant le "masochisme" dont le P.Q. fait preuve selon lui "s'acharnant sur des projets strictement québécois."

"Pourquoi s'acharner sur la question du développement de la Baie James? a demandé le chef du gouvernement. Comment se fait-il que les séparatistes ne posent pas de question sur les centrales nucléaires? Pourquoi s'acharner-ils sur les Jeux olympiques?"

Le premier ministre a posé ces questions pendant la fin de semaine au cours d'une émission radiophonique d'affaires publiques.

"Ce sont pourtant des projets, a souligné M. Bourassa, qui sont dirigés par des Québécois pour les Québécois à même des richesses québécoises. Il y a une espèce de masochisme dans le Parti québécois, qui est assez incompréhensible quand on voit s'acharner sur des projets strictement québécois, qui mettent en relief la capacité et la compétence des Québécois, ainsi que leur confiance

dans l'avenir."

"Si l'on se mettait à faire la liste, a ajouté le premier ministre, de tous les ballons lancés depuis quelque temps par l'opposition — que ce soit dans le cas de la compagnie Price, de l'Iron Ore, du rapport du Conseil des sciences, etc. — on constaterait que l'opposition lance chaque semaine des accusations gratuites puisqu'elles se révèlent par la suite sans aucun fondement."

"Le P.Q. est absolument incapable, selon M. Bourassa, de trouver quoi que ce soit de sérieux contre le gouvernement qui, à l'aide de commissions d'enquête, n'hésite pas à prendre les moyens les plus radicaux, sans précédent, pour corriger des situations comme celle de la viande avariée, qui existait depuis des dizaines d'années selon des témoignages entendus à la Commissions Dutil. En effet, qui est en train de régler ces problèmes, sinon le gouvernement actuel?"

En ce qui concerne le coût des chantiers de la Baie James, M. Bourassa a déclaré qu'il ne faut pas "comparer des pommes et des oranges." Si l'on augmente, a-t-il affirmé, la puissance de huit mille mégawatts à dix mille ou à onze mille mégawatts, cela coûte évidemment plus cher. De plus, il y a l'inflation qui frappe la construction dans tous les pays du monde. M. Bourassa a d'autre part exprimé sa confiance dans la capacité de la direction de l'Hydro-Québec à répondre à toutes les questions.

"Nous aurons à la commission parlementaire les réponses de M. Giroux, le président de l'Hydro-Québec, quant aux coûts de la Baie James, coûts au sujet desquels maintes explications et raisons peuvent être données, indépendamment du salissage de l'opposition."

Combien de fois, a signalé le premier ministre, n'a-t-on pas vu des ballons être ainsi lancés avant une commission parlementaire, ballons qui se sont dégonflés par la suite grâce aux réponses qui y sont fournies? Or, si vous lisez les réponses données par le passé par les dirigeants de l'Hydro-Québec à toutes les accusations portées, vous verrez qu'en fait aucune de ces accusations n'a tenu."

MONTREUIL Sœur Marguerite. A Pierrefonds, le 14 juin 1975 à l'âge de 79 ans, est décédée sœur Marguerite Montreuil, de la communauté des Petites Filles de St-Joseph, fille de feu Maurice Montreuil et de feu Maggy Sabourin.

Les funérailles auront lieu mardi le 17. Le service aura lieu en la chapelle de la Maison-Mère de la dite Communauté 017225, Boul. Gouin O. Pierrefonds, où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THÉRIAULT, Armand. A Montréal, le 15 juin 1975, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Armand Thériault, agronome, époux de Janine Provencal. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Alix (épouse de Yves M. Legris), son petit-fils Yves Jr. ainsi que ses sœurs Mlle Thérèse Thériault, José (Mme Armand Depatie), Gilberte (Mme Gaston Perrault) et Marguerite (Mme Clovis Daigneault).

Les funérailles auront lieu mercredi le 18 juin. Le convoi funéraire partira du salon J.R. Deslauriers Ltée et Urgel Bourgeois Ltée, 3650 Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NETTOYEUR

P.M.

Service d'une heure

au comptoir

8309 ST-DENIS

381-1322

BRUNET

DE

CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM

QUI DOMINE DANS

LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE

MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Reparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél.: 738-8686

Fondée en 1877

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA

CLEVE

ARCHITECTES

1253 ave McGill College

Suite 800

MONTREAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH

STEWART

842-1401

Montréal Ottawa

DESIGNER

D'INTÉRIEURS

Les designers d'intérieur

CHOQUETTE-DEROME

S.D.E., D.I.C.

résidentiel et commercial.

510 est, Sainte-Catherine.

842-8811

postes 282 et 298.

YVON VALLÉE

Décorateur-Ensembleur

Designer d'intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.

1100, St-Amour, St-Laurent

Fabricant de meubles résidentiels

et commerciaux sur commande

ANNONCES CLASSÉES

ENCADRÉES

844-3361

Chaque insertion coûte \$4.20

la première de l'annonce est en

la deuxième de l'annonce est en

la troisième de l'annonce est en

la quatrième de l'annonce est en

la cinquième de l'annonce est en

la sixième de l'annonce est en

la septième de l'annonce est en

la huitième de l'annonce est en

la neuvième de l'annonce est en

la dixième de l'annonce est en

la onzième de l'annonce est en

la douzième de l'annonce est en

la treizième de l'annonce est en

la quatorzième de l'annonce est en

la quinzième de l'annonce est en

la seizième de l'annonce est en

la dix-septième de l'annonce est en

la dix-huitième de l'annonce est en

la dix-neuvième de l'annonce est en

la vingtième de l'annonce est en

la vingt-et-unième de l'annonce est en

la vingt-deuxième de l'annonce est en

la vingt-troisième de l'annonce est en

la vingt-quatrième de l'annonce est en

la vingt-cinquième de l'annonce est en

la vingt-sixième de l'annonce est en

la vingt-septième de l'annonce est en

la vingt-huitième de l'annonce est en

la vingt-neuvième de l'annonce est en

la trentième de l'annonce est en

la trent-et-unième de l'annonce est en

la trent-deuxième de l'annonce est en

la trent-troisième de l'annonce est en

la trent-quatrième de l'annonce est en

la trent-cinquième de l'annonce est en

la trent-sixième de l'annonce est en

la trent-septième de l'annonce est en

la trent-huitième de l'annonce est en

la trent-neuvième de l'annonce est en

la quarantième de l'annonce est en

la quarant-et-unième de l'annonce est en

la quarant-deuxième de l'annonce est en

la quarant-troisième de l'annonce est en

la quarant-quatrième de l'annonce est en

la quarant-cinquième de l'annonce est en

la quarant-sixième de l'annonce est en

la quarant-septième de l'annonce est en

la quarant-huitième de l'annonce est en

la quarant-neuvième de l'annonce est en

la cinquantième de l'annonce est en

la cinquant-et-unième de l'annonce est en

la cinquant-deuxième de l'annonce est en

la cinquant-troisième de l'annonce est en

la cinquant-quatrième de l'annonce est en

la cinquant-cinquième de l'annonce est en

la cinquant-sixième de l'annonce est en

la cinquant-septième de l'annonce est en

la cinquant-huitième de l'annonce est en

la cinquant-neuvième de l'annonce est en

la soixantième de l'annonce est en

la soixant-et-unième de l'annonce est en

la soixant-deuxième de l'annonce est en

la soixant-troisième de l'annonce est en

la soixant-quatrième de l'annonce est en

la soixant-cinquième de l'annonce est en

la soixant-sixième de l'annonce est en

la soixant-septième de l'annonce est en

la soixant-huitième de l'annonce est en

la soixant-neuvième de l'annonce est en

la soixante-dixième de l'annonce est en

la soixante-et-unième de l'annonce est en

la soixante-deuxième de l'annonce est en

la soixante-troisième de l'annonce est en

la soixante-quatrième de l'annonce est en

la soixante-cinquième de l'annonce est en

la soixante-sixième de l'annonce est en

la soixante-septième de l'annonce est en

la soixante-huitième de l'annonce est en

la soixante-neuvième de l'annonce est en

la soixante-dixième de l'annonce est en

la soixante-et-unième de l'annonce est en

la soixante-deuxième de l'annonce est en

la soixante-troisième de l'annonce est en

la soixante-quatrième de l'annonce est en

la soixante-cinquième de l'annonce est en

la soixante-sixième de l'annonce est en

la soixante-septième de l'annonce est en

la soixante-huitième de l'annonce est en

la soixante-neuvième de l'annonce est en

la soixante-dixième de l'annonce est en

la soixante-et-unième de l'annonce est en

la soixante-deuxième de l'annonce est en

la soixante-troisième de l'annonce est en

la soixante-quatrième de l'annonce est en

la soixante-cinquième de l'annonce est en

la soixante-sixième de l'annonce est en

la soixante-septième de l'annonce est en

la soixante-huitième de l'annonce est en

la soixante-neuvième de l'annonce est en

la soixante-dixième de l'annonce est en

la soixante-et-unième de l'annonce est en

la soixante-deuxième de l'annonce est en

la soixante-troisième de l'annonce est en

la soixante-quatrième de l'annonce est en

la soixante-cinquième de l'annonce est en

la soixante-sixième de l'annonce est en

la soixante-septième de l'annonce est en

la soixante-huitième de l'annonce est en

la soixante-neuvième de l'annonce est en

la soixante-dixième de l'annonce est en

la soixante-et-unième de l'annonce est en

ANNONCES CLASSÉES

DU DEVOIR

844-3361

Chaque insertion coûte \$4.20

la première de l'annonce est en

la deuxième de l'annonce est en

la troisième de l'annonce est en

la quatrième de l'annonce est en

la cinquième de l'annonce est en

la sixième de l'annonce est en

la septième de l'annonce est en

la huitième de l'annonce est en

la neuvième de l'annonce est en

la dixième de l'annonce est en

la onzième de l'annonce est en

la douzième de l'annonce est en

la treizième de l'annonce est en

la quatorzième de l'annonce est en

la quinzième de l'annonce est en

la seizième de l'annonce est en

la dix-septième de l'annonce est en

la dix-huitième de l'annonce est en

la dix-neuvième de l'annonce est en

la vingtième de l'annonce est en

la vingt-et-unième de l'annonce est en

la vingt-deuxième de l'annonce est en

la vingt-troisième de l'annonce est en

la vingt-quatrième de l'annonce est en

la vingt-cinquième de l'annonce est en

la vingt-sixième de l'annonce est en

la vingt-septième de l'annonce est en

la vingt-huitième de l'annonce est en

la vingt-neuvième de l'annonce est en

la trentième de l'annonce est en

la trent-et-unième de l'annonce est en

la trent-deuxième de l'annonce est en

la trent-troisième de l'annonce est en

la trent-quatrième de l'annonce est en

la trent-cinquième de l'annonce est en

la trent-sixième de l'annonce est en

la trent-septième de l'annonce est en

la trent-huitième de l'annonce est en

la trent-neuvième de l'annonce est en

la quarantième de l'annonce est en

la quarant-et-unième de l'annonce est en

la quarant-deuxième de l'annonce est en

la quarant-troisième de l'annonce est en

la quarant-quatrième de l'annonce est en

la quarant-cinquième de l'annonce est en

la quarant-sixième de l'annonce est en

la quarant-septième de l'annonce est en

la quarant-huitième de l'annonce est en

la quarant-neuvième de l'annonce est en

la cinquantième de l'annonce est en

la cinquant-et-unième de l'annonce est en

la cinquant-deuxième de l'annonce est en

la cinquant-troisième de l'annonce est en

la cinquant-quatrième de l'annonce est en

Carrières et Professions

P.S.B.G.M.

PROFESSEURS qualifiés en ORTHOPÉDAGOGIE

Pour enseigner la lecture aux élèves faibles, niveau secondaire I et II.

Prière de vous adresser au:

Directeur du personnel,
Bureau des Écoles Protestantes du
Grand Montréal,
6000, avenue Fielding,
Montréal, Qué.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

PROFESSEUR EN INFORMATIQUE

Exigences:

Diplôme universitaire de 1er cycle en informatique ou l'équivalent ou expérience professionnelle pertinente.

Salaire:

Selon la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 18 juin 1975 au:



Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 2A2

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

invite les professeurs à faire leur demande pour le poste suivant:

École Secondaire Algonquin,

Rue Jane,

North Bay, Ontario

Directeur: M.R. Perron

Tél. 705-472-8240 (École) - 705-472-3368 (Rés.)

— PROFESSEUR D'ÉLECTRONIQUE

Secondaire I à IV.

— ÉDUCATION PHYSIQUE (garçons)

Noter: les candidats intéressés à prendre un cours d'été pour se qualifier sont encouragés à faire demande.

Prière de communiquer avec M. Perron à North Bay.

W.E. Perry,
Surintendant des Écoles,
Conseil scolaire de Nipissing,
269, rue Main ouest,
North Bay, Ontario

H. Villeneuve
Président

R. Lynch
Directeur

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un

PROFESSEUR EN SECRÉTARIAT (temps plein)

Matières:

- Dactylographie française et anglaise.
- Sténographie française et anglaise.
- Tenue de bureau.

Exigences:

- Connaissance pratique du monde du secrétariat et de ses exigences actuelles.
- Sténographie "Gregg" bilingue.
- Expérience de l'enseignement de ses disciplines.
- Scolarité minimale: 15 années.

Salaire:

Selon la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 18 juin 1975 au:



Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 2A2

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR

DES SERVICES FINANCIERS

FONCTION:

- Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.
- Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Détenir un diplôme universitaire en administration ou en sciences commerciales et être membre d'une association reconnue de comptables;
- Avoir environ cinq (5) ans de pratique comptable ou avoir de l'expérience à des postes de direction ou à des fonctions similaires;
- Avoir de l'expérience comme vérificateur externe ou interne des opérations financières des commissions scolaires serait un avantage;
- Connaître la gestion financière par informatique ou pouvoir s'y adapter rapidement.

Ce concours est ouvert aux femmes et aux hommes.

SALAIRE:

— Entre \$14,000.00 et \$21,000.00, selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir toute postulation accompagnée d'un curriculum vitae avant le 27 juin 1975 au:

Le Directeur des services du personnel
La Commission Scolaire Régionale Lignery,
1250, boulevard Ste-Elisabeth,
LaPrairie, Québec
J5R 1X2.

INGÉNIEUR STAGIAIRE EN GÉNIE INDUSTRIEL

Une manufacture de vêtements recherche jeune homme dynamique pour assumer poste de responsabilité en suivant un programme d'entraînement. Possibilités illimitées pour personne bilingue ayant des connaissances en mathématiques. Endroit: St-George de Beauce.

Prière d'adresser curriculum vitae sous pli confidentiel à:

Dossier 2522
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

INGÉNIEUR ET TECHNICIEN

pour un important chantier de construction à Montréal.

Emploi immédiat.

Expérience de construction et de cheminement critique nécessaire.

Prière de communiquer avec:

B. Alary
352-0700

COMPAGNIE JEUNE ET DYNAMIQUE

cherche cadre pour diriger le contrôle et la planification de ses systèmes de production (industrie légère)

Le candidat doit avoir un esprit analytique, être précis et consciencieux.

Formation en mathématiques et en physique de préférence.

Excellents salaire et avantages.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2521
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975 un professeur de:

• Commerce (sténographie Pitman)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél. (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services

D'ENSEIGNANTS

au niveau secondaire

PORT CARTIER:

- 3 postes en français
- 1 poste biologie et physique
- 1 poste i.s.p. et français

GAGNON:

- 1 poste en français
- 2 postes mathématique
- 1 poste chimie et anglais
- 1 poste géographie
- 1 poste catéchèse et animation pastorale
- 1 poste histoire et i.s.p.
- 1 poste arts plastiques

NATASHQUAN:

- 1 poste enfance inadaptée (récupération)

SEPT-ÎLES: (secteur professionnel)

- 1 poste mécanique
- 2 postes équipement motorisé
- 1 poste hydropneumatique
- 1 poste dessin technique

SEPT-ÎLES: (secteur enfance inadaptée)

- 3 postes orthopédagogie
- 2 postes atelier masculin
- 1 poste catéchèse
- 1 poste atelier féminin
- 1 poste arts plastiques

FERMONT:

- 1 poste français, sciences religieuses
- 1 poste anglais
- 1 poste géographie et histoire
- 1 poste français, sciences religieuses
- 1 poste arts plastiques et musique

SCHEFFERVILLE:

- 1 poste français
- 1 poste mathématique et i.s.p.
- 1 poste biologie et physique
- 1 poste arts plastiques
- 1 poste sciences religieuses
- 4 postes enfance inadaptée

HAVRE ST-PIERRE:

- 1 poste éducation physique (garçons)
- 1 poste biologie
- 1 poste chimie
- 1 poste physique
- 1 poste catéchèse
- 1 poste information scolaire et professionnelle

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature au:

SERVICE DU PERSONNEL
30, rue Comeau
Sept-Îles

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

"Avis par les présentes est donné que Monsieur Jules Trudel, entrepreneur en transport d'Écoliers, de La Sarre, Abitibi, Qué., s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie économique, pour des activités parascolaires, soit éducatif, culturel ou sportif et ce, pour la région du Nord-Ouest Québécois."

Quiconque désire s'opposer à la présente demande peut le faire dans les quatre (4) jours suivant le date de la première publication en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585 boul. Charest est, Ville de Québec.

Signé: M. Jules Trudel,
110, 12 avenue Ouest, LaSarre,
Abitibi, Qué.

1ère publication: 13 juin 1975
2e: 14 juin - 3e: 16 juin.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-007-582-752
PIERRE WILLIAMS, résident et domicilié au 5137 rue Brébeuf en les cité et district de Montréal.

Demandeur
RAUL BUIJOLD,
Défendeur

—et—
GARAGE ST-DENIS L.T.E.E., corporation légalement constituée ayant son siège social au 4669 rue St-Denis, Montréal, dit district.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse GARAGE ST-DENIS L.T.E.E., 4669 rue St-Denis, Montréal, province de Québec, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 11 juin 1975
(s) A. Beaulieu
Protonotaire-adjoint C.S.M.

POIRIER ST-Pierre & Prescott
800 est, de Maisonneuve
Blème Etage, Montréal, Qué.
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me R. FARLEY,
128 avenue McMASTER McLEIGH & ASS.,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
THOMAS W. McLAUCHLIN, résident et domicilié en les Cité et District de Montréal.

Demandeur
—VS—
GORDON SINCLAIR PROVO, autrui résident et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus & Al.

Défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur GORDON SINCLAIR PROVO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 11 juin 1975
A. BEAULIEU, P.A.C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

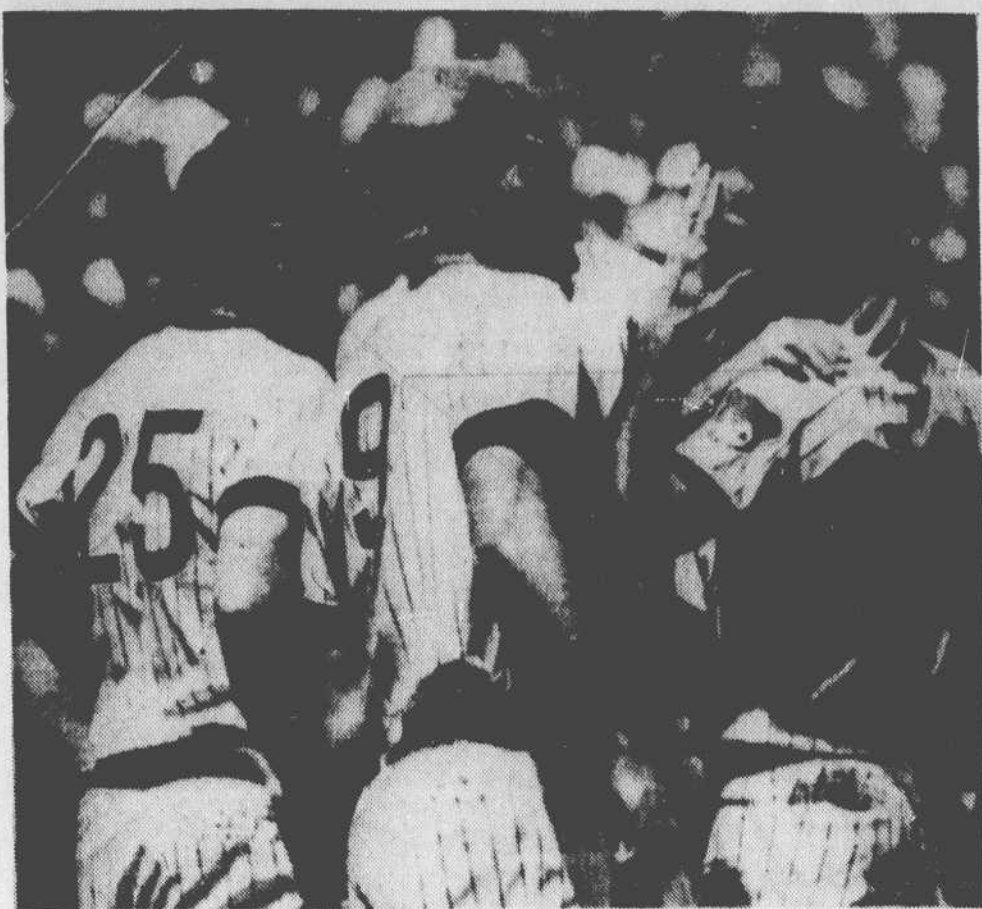
COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-006132-755
DAME GINETTE RIVEST

Demanderesse
—VS—
PAUL EMILE DI BLASIO

Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur PAUL EMILE DI BLASIO est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 12 juin 1975
(S) C. DUFOUR
Protonotaire, C.S.M.

ME PAUL



"Ai-je une grosse bosse?", s'est exclamé Manny Trillo après que Jack Billingham, lanceur des Reds de Cincinnati, l'eût atteint en plein front d'un lancer erratique. Jim Marshall (25) et Steve Swisher (9), instructeur et receveur des Cubs l'ont réconforté de leur mieux et Trillo a continué à jouer. (Téléphoto AP)

Aux Internationaux de France

Evert et Borg lauréats

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Pour la 2e année consécutive, l'Américain Chris Evert a remporté le titre du simple dames des Championnats internationaux de France de tennis sur terre battue, en triomphant samedi après-midi, en finale, au stade Roland Garros de Paris devant 12.000 spectateurs, de Martina Navratilova, de Tchécoslovaquie en trois manches: 2-6, 6-2 et 6-1.

Quant à la finale du simple messieurs, le Suédois Björn Borg a conservé hier son titre en battant très nettement l'Argentin Guillermo Vilas 6-2, 6-3 et 6-4.

Borg, 19 ans, n'a pas perdu de temps: en une heure et demi d'un match à sens unique, il est devenu le premier joueur depuis Jan Kodes en 1970 et 71, à remporter le titre le plus prestigieux sur terre battue.

Le jeune Suédois a asséné à son ami argentin de 22 ans une série de volées et de revers à

deux mains qui ne lui ont laissé aucune chance.

Evert, à 22 ans, a réussi le 3e "double" d'après guerre dans le simple dames, ayant gagné également en 1974. La puissante gauchère Tchécoslovaque a entamé la partie sur un rythme élevé qui a complètement essoufflé l'Américaine. Navratilova a constamment attaqué au filet, ne permettant pas à son adversaire de régler notamment son coup droit.

"C'est le meilleur set que j'ai jamais joué contre Evert sur terre battue, a indiqué Navratilova. Ensuite je n'ai pas eu les moyens physiques de continuer d'attaquer et cela a permis à Chris d'imposer son jeu".

La championne, gagnante à Wimbledon en 1974, victorieuse en deux sets cette année à Rome contre précisément Navratilova, a commis à partir de la 2e manche un minimum d'erreurs et elle a remporté un succès amplement mérité.

Avant Evert, deux joueuses ont triomphé deux fois de suite aux Internationaux de France: l'Américaine Maureen Connolly (1953 et 54) et l'Australienne Margaret Court (1969 et 70).

Pour la 2e année consécutive, Evert a aussi remporté le double dames. L'an dernier, elle avait triomphé avec la Soviétique Olga Morozova, cette année, elle a gagné en compagnie de Martina Navratilova, qu'elle a battu en simple, aux dépens de Morozova et de l'Américaine Julie Anthony par 6-3 et 6-2.

Quant au double mixte, il a été remporté par le duo formé de l'Uruguayenne Fiorella Bonicelli et du Brésilien Thomas Koch, qui s'est imposé 6-4 et 7-6 devant l'Américaine Pamela Teegarden et le Chilien Jaime Fillol.

Dans un autre tournoi de tennis, disputé l'autre bord de la Manche, plus précisément à Beckenham, l'Américain Arthur Ashe, qui a préféré jouer sur gazon aux Championnats du Kent cette semaine pour préparer Wimbledon plutôt que de participer aux Internationaux de France, a enlevé la finale du simple messieurs en battant son compatriote Roscoe Tanner 7-5 et 6-4. De toute façon, Ashe n'est pas très bon sur terre battue!

MARIO ANDRETTI a terminé une seconde en avant de Brian Redman, hier à la piste de Mosport, pour remporter la 2e course d'une série de neuf qui sera présentée par tout le continent nord-américain et réservée aux bolides de Formule 5000.

Les Expos terminent en beauté leur voyage en Californie

SAN FRANCISCO (Le Devoir) — Les Expos ont mis un terme hier au plus fructueux voyage de leur histoire sur la côte du Pacifique, en prenant la mesure des Giants de San Francisco 2-1 et 5-2 lors d'un programme double.

Les Montréalais remportaient ainsi leurs 4 et 5e victoires d'affilée, et leur 6e en huit matches contre les trois équipes californiennes. Ils en étaient de plus à leur 7e triomphe en neuf parties.

Dans le second match hier, Dennis Blais (3-8), bien secondé par Fred Scherman et Don DeMola, a maîtrisé l'opposition à l'exception du receveur Mark Hill, auteur des deux points des siens avec un circuit en 5e manche.

Durant ce temps, les Expos tombaient à bras raccourcis sur les offrandes des lanceurs des Giants, récoltant 14 coups sûrs dont 4 par Pepe Mangual, qui y allait de son 5e circuit en plus d'un double. Gary Carter en obtenait 3, dont 2 double et 2 points produits.

Lors de la 1ère rencontre où les Expos remportaient une 4e victoire consécutive, le jeune gaucher Dan Warthen (22 ans) prenait la vedette pour une 2e fois en trois jours face aux Giants.

Warthen, qui avait lancé cinq superbes manches en relève au

nouveau venu Fred Scherman vendredi soir dernier dans une victoire de 4-2, fut cette fois appelé à relever Steve Renko à la 8e manche, où les Giants frappèrent trois simples d'affilée sans que le robuste droitier montréalais ne puisse retirer un seul frappeur.

Bobby Murcer, le plus redoutable frappeur de son équipe et premier à affronter Warthen, mordit la poussière sur trois prises. Tim Foli, à l'arrêt-court, exécuta ensuite un beau jeu pour priver le frappeur suppléant Jake Brown d'un "cs", limitant plutôt ce dernier à un retrait facultatif. Et enfin, Warthen couronna son travail en retirant Willie Montanez sur trois prises.

En 9e reprise, Warthen retira deux joueurs de suite (Chris Speier sur un roulant et Bruce Miller au bâton), avant d'accorder deux buts sur balles d'affilée au frappeur d'urgence Chris Arnold et au receveur Mark Hill. Le gérant Gene Mauch se rendit alors au monticule afin de calmer son jeune as, qui disposa aussitôt du dangereux Gary Thomason à l'aide d'un ballon au champ droit.

Comme ils l'avaient fait la veille, les Expos obtenaient tous leurs points en 1ère manche, laissant ensuite à leurs lanceurs le soin de protéger l'avance.

C'est Pete Mangual qui commença le bal avec un simple, avançant au 2e quand Larry Lintz se sacrifia et volant ensuite le 3e coussin. Mike Jorgensen bénéficia d'un "bb", et Mangual ouvrait le pointage lorsque Jim Barr (6-6) effectua un lancer erratique. La recrue Pat Scanlan produisit ensuite ce qui devait devenir le point gagnant, faisant compter Jorgensen du 2e but à l'aide d'un simple.

Barr et Renko se livrèrent ensuite un duel magistral jusqu'à la 8e reprise, le premier cédant sa place à Warthen et le second à un frappeur suppléant.

Samedi, le vétéran gaucher Woodie Fryman bénéficia d'une poussée de trois points des Expos en 1ère manche pour remporter un gain de 3-1, qui lui permettait de porter sa fiche à 6-3. Fryman limite les Giants à 4 "cs" seulement et 5 "bb", tout en retirant huit frappeurs sur des prises. Il perdit son blanchissage dès la 1ère manche quand il accorda des simples à Arnold et Speier et un

"bb" à Montanez, suivis d'un lancer erratique.

Mangual, encore une fois, fut à l'origine de l'attaque montréalaise en obtenant un "bb" aux dépens de John Montefusco (3-3). Lintz suivit avec

un simple et Jorgensen un "bb" pour remplir les buts. Bob Bailey cogna alors un solide simple au champ droit-centre pour produire deux points, et Scanlan le 3e à l'aide d'un roulant-retrait.

baseball

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Vendredi	Vendredi
Montréal 4, San Francisco 2	Oakland 7, Détroit 5
Cincinnati 18, Chicago 11	Texas 2, Cleveland 1
St-Louis 6, Houston 2	New York 2, Chicago 1
New York 7, San Diego 2	Minnesota 7, Baltimore 3
Pittsburgh 8, Atlanta 3	Milwaukee 10, Californie 2
Philadelphie 5, Los Angeles 1	Boston 10, Kansas City 4, 6
Samedi	Samedi
Cincinnati 11, Chicago 3	Détroit 3, Oakland 2
Montréal 3, San Francisco 1	Baltimore 7, Minnesota 0
Houston 9, St-Louis 0	Milwaukee 6, Californie 4
Pittsburgh 2, Atlanta 1	Texas 2, Cleveland 1
San Diego 7, New York 1	Chicago 7, New York 2
Hier	Hier
Chicago 4, Cincinnati 3	New York 3, Chicago 0
Houston 8, St-Louis 7	Minnesota 5, Baltimore 4
Pittsburgh 8, Atlanta 6	Boston 8, Kansas City 7
Montréal 2, San Francisco 1,2	Californie 8, Milwaukee 7 (1ère)
New York 6, San Diego 0	Oakland à Détroit, remise
	Cleveland à Texas, 21h

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	33	23	.589	—
NEW YORK	31	24	.564	1½
PHILADELPHIE	33	26	.559	1½
CHICAGO	30	28	.508	4½
ST-LOUIS	27	29	.482	6
MONTRÉAL	23	30	.423	8½

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CINCINNATI	38	25	.603	—
LOS ANGELES	34	30	.531	4½
SAN FRANCISCO	29	32	.475	8
SAN DIEGO	29	32	.475	8
ATLANTA	26	35	.428	11
HOUSTON	24	42	.364	15½

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	32	24	.571	—
NEW YORK	32	28	.531	1
MILWAUKEE	28	29	.491	4½
DETROIT	25	30	.455	6½
BALTIMORE	25	32	.439	7½
CLEVELAND	23	34	.404	9½

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	35	24	.593	—
KANSAS CITY	35	28	.556	2
TEXAS	30	29	.508	5
MINNESOTA	28	27	.508	5
CALIFORNIE	31	32	.491	6
CHICAGO	25	34	.424	10

Le cirque de la LNH en ville

La LNH aura du pain sur la planche lorsque commencera son assemblée annuelle de quatre jours aujourd'hui.

Contrairement aux années passées, les gouverneurs du circuit devront consacrer plusieurs heures afin d'étudier plusieurs problèmes légaux qui, selon le président Campbell, n'ont rien à voir avec le hockey.

"Nous faisons face à des problèmes importants, a dit Campbell, d'autant plus que la situation n'est pas rose en ce qui concerne les Seals de la Californie et les Pingouins de Pittsburgh."

Il n'y aura pas de repêchage de l'expansion une chance, ni inter-ligues cette année, mais le repêchage intra-ligue aura lieu alors que chaque club pourra protéger 18 joueurs et n'en perdre qu'un. Le prix de chaque joueur réclamé s'élève à \$40.000.

Le travail des gouverneurs ne sera pas facilité par la faillite officielle des Pingouins annoncée samedi. Le fisc américain, qui a réclamé \$532.000 en impôt, a cadenassé les bureaux du club. Pittsburgh n'a réalisé aucun profit depuis son entrée dans la LNH en 1967. De plus, le club devrait devoir plus de \$1 million à la ligue.

Par ailleurs, Campbell était plus optimiste hier au sujet des Seals, car il croit que Mel Swig, de San Francisco, complètera l'achat de la concession d'ici peu. Il s'agit uniquement d'un transfert de franchise comprenant le même personnel.

En plus, la LNH aura à faire face à deux poursuites. Une de \$1.3 million de la part du propriétaire des Spurs de Denver de l'AMH, Ivan Mullenix, en vertu de la loi anti-monopole, et celle du jeune défenseur Greg Neeld, qui s'élève contre la décision des officiels de la LNH qui lui refusent le droit d'évoluer dans leur ligue parce qu'il est borgne.

Par ailleurs, l'Association des joueurs a décidé, lors d'une réunion aux Bermudes samedi, de demander à la LNH de réduire son calendrier régulier. Les joueurs sont prêts à accepter une réduction de salaire proportionnelle si le calendrier est réduit de 80 à 70 matches en 1975-76.

Voici la liste probable des 18 joueurs dont les noms apparaîtront sur la liste de protection du Canadien de Montréal. A remarquer l'absence de Glen Sather et Jacques Laperrière. Dans l'ordre: Don Awrey, Pierre Bouchard, Guy Lapointe, Larry Robinson, Jim Roberts, Serge Savard et John Van Boxmeer, tous des défenseurs; les avants Guy Lafleur, Pete Mahovlich, Steve Shutt, Bob Gayney, Jacques Lemaire, Yvan Cournoyer, Yvon Lambert, Henri Richard, Murry Wilson Greg Hubich et, enfin, Glen Goudp ou Ron Andruff. Les gardiens n'ont pas à être protégés.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 12

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 6 juin 1975 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à C.D.L. Industries Ltd., a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 10 juin 1975 sous le no 2608207."

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 6 juin 1975 à LA CORPORATION DE FACTORING MIRABEL LTÉE, de toutes dettes, présentes ou futures, payables à C.D.L. Industries Ltd., a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 11 juin 1975 sous le numéro 2608084."

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-052106-758
DAME DIANE BISSON, épouse séparée de biens de
Pierre Daigneault, domiciliée et résidant au 130,
101ème Avenue, Lachine, District de Montréal,
Province de Québec

Requérante
-vs-
PIERRE DAIGNEAULT, de lieux inconnus Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Pierre Daigneault, est par les présentes
requis de comparaître dans un délai de 60 jours
de la dernière publication. Une copie de la requête
en divorce a été laissée à la Division des Divorces
à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut
par vous de signifier et de déposer votre comparu-
tion ou contestation dans les délais susdits, la re-
quérante procédera à obtenir contre vous, par dé-
faut, un jugement de divorce accompagné de toute
ordonnance accueillant les mesures accessoires
qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 9 juin 1975
Mes LAFLEUR & BROWN
800 Place Victoria
Suite 720
Montréal, Québec
Tél.: 878-9641
Procureurs de la requérante

NORD

AU PAVILLON DE L'AUTO MTL INC.,
7665, boul. Lacordaire,
Montréal
Tél. 259-6981

RENAULT CRÉMAZIE LTÉE
350, Crémazie est,
Montréal
Tél. 387-3781

RIVE SUD

PARIS AUTO INC.
825, boul. Taschereau,
Greenfield Park
Tél. 672-6660

RENAULT LONGUEUIL LTÉE,
465 ouest, Curé Poirier,
Longueuil
Tél. 677-6361

EST

AU GRAND SALON (1968) LTÉE,
2230, rue Viau,
Montréal
Tél. 254-9971

LAREAU AUTOMOBILE INC.,
4476, rue DeLaroché,
Montréal
Tél. 523-2153-4

EN BREF...

TONY CONIGLIARO, tentant un retour au jeu avec les Red Sox de Boston après avoir été absent du baseball durant

trois ans, a été envoyé aux mineures. Cette saison, utilisé comme frappeur uniquement, Conigliaro conservait une maigre moyenne de .122 avec seulement deux circuits et neuf points produits.

Bobby Unser, vainqueur des 500 milles d'Indianapolis, nous parle des performances de la Renault 12 station-wagon 5 portes

Bobby Unser nous dit: "Je ne m'attendais pas à ce qu'une station-wagon donne un si bon rendement. J'ai dû me rendre à l'évidence. La Renault 12 station-wagon offre en équipement standard traction-avant, direction à crémaillère et pneus ceinturés d'acier. De plus, le moteur permet de faire jusqu'à 30 milles au gallon!"



et son frère Al nous parle de ses cotés pratiques

Al Unser nous dit: "Cette station-wagon 5 portes peu encombrante par ses dimensions extérieures vous offre quand même un impressionnant espace cargo de 58 pieds cube. J'aime les sièges baquets inclinables et j'apprécie l'espace confortable réservé aux passagers. Demandez à votre concessionnaire Renault de vous expliquer tous les avantages des performances pratiques de cette station-wagon."

RENAULT

OUEST

MONTREAL DAUPHINE INC.,
12050, boul. Laurentien,
Montréal
Tél. 331-6130

RENAULT PIERREFONDS LTÉE,
14199 ouest, boul. Gouin,
Pierrefonds
Tél. 620-1511

CENTRE

RENAULT CENTRE-VILLE,
1824 ouest, Ste-Catherine,
Montréal
Tél. 937-9551

LAVAL

CONCORDIA AUTO LTÉE,
4450, boul. Lévesque,
Laval
Tél. 661-0660

Les études de la commission Cliche prouvent le bien-fondé des plaintes et griefs des syndiqués

par Gilles Lesage

QUEBEC -- De nombreuses études faites pour le compte de la Commission Cliche démontrent une fois de plus, s'il en est besoin, le bien-fondé de nombreux griefs et plaintes des travailleurs de la construction au Québec.

Qu'il s'agisse des plaintes des ouvriers auprès des organismes compétents, de l'arbitrage des griefs, des conditions de vie dans les chantiers isolés, et même des avantages sociaux consentis aux travailleurs, les experts dénoncent de nombreuses lacunes et des carences graves, sugge-

rant des mesures correctives de tous ordres, dont plusieurs ont été consignées dans le rapport de la Commission d'enquête.

Ces doléances et griefs font partie du recueil d'études qui seront rendues publiques ces jours-ci et dont LE DEVOIR a obtenu la copie intégrale en primeur.

Ainsi, dans une étude des plaintes déposées au ministère du Travail, au ministère de la Justice et à la Commission de l'industrie de la construction (CIC), Me Bruneau Marceau, avocat, fait état de la lenteur des mécanismes en cause, avec le

désabusement et la désaffection des travailleurs vis-à-vis des recours disponibles.

Entre autres facteurs, "il y a certainement lieu de s'inquiéter du fait que les plaignants aient à subir des pressions illégitimes, intimidations ou menaces, les incitant à se désister; ce climat peut, par ailleurs, inciter à se taire celui qui aurait un légitime motif de se plaindre", note le stagiaire de la Commission Cliche.

M. Marceau étudie de façon distincte les plaintes auprès de chacun des trois organismes.

Au ministère du travail et de la main-

d'oeuvre, les problèmes invoqués ou les demandes de nomination d'arbitre portent sur la discrimination (lors de l'embauchage ou dans les congédiements), l'intimidation, le harcèlement et les changements d'allégeance illégaux, les litiges quant à l'appartenance des cotisations syndicales, et autres motifs de plaintes relatives à l'application du décret.

La plupart des plaintes, environ 46% de l'ensemble, font état de discrimination dans l'embauchage ou les congédiements.

De l'ensemble, c'est la lenteur des mé-

canismes d'enquête et d'arbitrage qui ressort. "L'efficacité du recours à l'arbitrage étant intimement liée à sa rapidité, la lenteur du processus actuel est difficilement acceptable. Même s'il pouvait être difficile de réduire les délais impliqués au niveau de l'arbitrage lui-même, il nous semble inopérants de les comprimer sensiblement et de voir à ce qu'ils soient respectés dans le but d'assurer une certaine valeur à la sentence arbitrale."

Quant aux plaintes faites au ministère de la Justice et relatives à la loi de 1972 amendement la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction, c'est d'abord et avant tout à la loi elle-même qu'il faut s'en prendre devant les résultats décevants obtenus jusqu'ici.

"Sa rédaction actuelle, son imprécision et son manque de cohésion joints à l'interprétation restrictive qu'on lui a faite, rendent, à toutes fins utiles, presque inopérante."

M. Marceau recommande donc une refonte globale de la loi, notamment au chapitre de la "liberté syndicale". Il faut de plus accélérer le processus, tant au niveau du traitement des plaintes qu'au niveau judiciaire.

"Si cela implique une augmentation du personnel pour le ministère de la Justice, il est incontestable que la bonne administration de la justice rendrait justifiables les dépenses qui en découleraient. Il est inutile, conclut le chercheur, de prévoir les droits et obligations des citoyens si l'on ne peut assurer le respect de cette loi dans les faits."

Quant aux plaintes à la CIC, le stagiaire de la Commission Cliche émet "certains doutes sur l'efficacité et l'action de la CIC".

"Dans une industrie comme celle de la construction où la grande mobilité des chantiers, des salariés et des employeurs exige un processus accéléré de règlement des litiges, il est regrettable de voir qu'il faut attendre souvent six mois, un an ou même plus, avant que la décision du tribunal soit rendue."

"Cette lenteur des mécanismes de recours légaux et du processus d'enquête et d'analyse des dossiers qui y conduit, jointe à la méfiance développée par les intéressés à l'égard de la CIC et de son personnel, n'est pas de nature à encourager les gens à s'adresser à la CIC lorsqu'ils se sentent lésés dans leurs droits. D'ailleurs, le nombre peu élevé de plaintes par rapport au nombre d'infractions constatées démontre bien la désaffection des parties en cause vis-à-vis ces recours. Il faut donc, d'une part, chercher à rétablir un climat de confiance envers la CIC par un assainissement de l'organisme et, d'autre part, chercher par tous les moyens, y compris l'augmentation du personnel, à accélérer le processus d'enquête et d'analyse des dossiers."

"Enfin, conclut Me Marceau, il faut songer à une réforme éventuelle du système judiciaire dans le but d'en arriver à des décisions plus rapides et mieux éclairées."

Il suggère la création d'un tribunal spécialisé ou d'une section construction d'un nouveau tribunal du travail, "à la structure repensée et aux pouvoirs élargis", que la Commission Cliche a d'ailleurs reprise.

Me Louis Le Bel, avocat, en arrive à des constatations et conclusions semblables dans une étude qu'il a remise à la Commission Cliche le 31 janvier dernier, et qui porte sur l'arbitrage des griefs, patronaux ou syndicaux.

La même étude, les délais rendent aléatoire l'efficacité des recours. La réforme doit donc porter sur la simplification et l'accélération des procédures, l'extension des pouvoirs de l'arbitre, etc.

Reconnaissant la place restreinte de

l'arbitrage dans l'état actuel des choses, l'avocat-expert se demande si l'arbitrage ne devrait pas se chercher un rôle nouveau dans deux grands domaines, soit celui de la qualité et des conditions de vie sur les chantiers, et celui de la sécurité physique proprement dite. Avant toute chose, il faut mieux définir ce qu'est un grief dans l'industrie de la construction.

"Ce rôle de l'arbitrage est peut-être destiné à demeurer modeste. Ceci ne doit pas pour autant exclure toute volonté de réforme", conclut Me Le Bel.

Les conditions de vie en milieu éloigné ou dans les chantiers éloignés font d'ailleurs l'objet d'une étude fort révélatrice, dont la Commission s'est largement inspirée dans ses recommandations.

L'étude de M. Claude Parent, psychologue industriel et responsable de l'option industrielle au département de psychologie à l'Université de Montréal, découle d'entrevues à la Baie James même et ne prétend à aucune rigueur scientifique.

Surpris, le chercheur se félicite de l'équilibre, de la mesure, du bon sens, de la chaleur et de la coopération des travailleurs, en faveur desquels il recommande diverses mesures.

À la façon générale, et ces constatations ont été faites l'hiver dernier, les travailleurs sont assez satisfaits des conditions de vie. Mais tous déplorent que le site n'ait pas été construit avant leur arrivée et un certain nombre déplorent le fait qu'ils n'ont jamais d'intimité.

Un certain nombre de recommandations peuvent sembler mineures à des gens qui n'ont pas à vivre loin, seuls et isolés, mais elles prennent toute leur importance quand l'on va sur place, comme le psychologue et les commissaires eux-mêmes l'ont fait, l'été dernier, à la suite du sacage de LG-2. L'absence de télévision ou de journaux est lourdement ressentie, de même que le manque d'information de la part de la Société d'énergie de la Baie James. La confusion des rôles entre tous les organismes impliqués "ne contribue pas à sécuriser la plupart des gens quant à leur identification personnelle au projet de la Baie James".

D'autre part, l'arrivée des femmes a contribué à rendre l'atmosphère plus agréable et "on trouve inacceptable le règlement qui empêche toutes relations intimes entre personnes de sexes opposés, même s'ils sont mariés". La Commission est d'accord et suggère une étude plus poussée sur cette question "pour trouver une solution à une situation qui est à l'origine de beaucoup de tension et d'insatisfaction" à la Baie James, conclut M. Parent.

Pour sa part, M. Yves Guérard conclut son étude sur les avantages sociaux en disant qu'il est nécessaire de conserver son "caractère dynamique" à un organisme comme CASIC (Comité des avantages sociaux dans l'industrie de la construction), "pour que les régimes demeurent adaptés aux besoins et que les services rendus répondent non seulement aux sollicitations immédiates mais aux possibilités totales du système, en regard des intérêts réels des travailleurs et des employeurs".

L'actuaire-conseil de la firme Polioit, Guérard, Castonguay & Associés, de Québec, et Montréal, estime qu'il y a lieu de prévoir des ajustements techniques, une révision de certains quantums et une augmentation de la qualité des services plutôt que des modifications draconiennes, à ce chapitre précis. Toutefois, des services ou des protections d'autres types peuvent être envisagés en fonction des disponibilités financières.

M. Guérard en suggère un certain nombre, dont la nécessité de fournir des conseils, financiers et autres, aux travailleurs, de façon à ce qu'ils ne soient pas victimes de prêteurs à taux usuraire, plaie que la Commission Cliche a vivement dénoncée.

L'expert estime par contre que l'on exagère plus facilement que l'on sous-estime les problèmes causés par l'inflation pour les travailleurs de la construction. Il faut également s'interroger sur l'impact d'un éventuel régime étatique de revenu minimum ou annuel garanti.

Si Québec n'intervient pas...

Le risque est grand d'une chute marquée de la construction en 1976

QUEBEC (par Gilles Lesage) — "Les effets de l'instabilité ou du cycle de la construction pèsent lourd sur l'économie du Québec." Et le risque est grand d'assister dès l'an prochain à une chute marquée dans cette industrie.

Telle est la grande conclusion qui se dégage d'une importante étude, extrêmement fouillée, faite pour le compte de la Commission Cliche et qui porte sur l'instabilité et l'impact des grèves et ralentissements de travail dans l'industrie de la construction au Québec. Elle porte la date d'avril 1975.

Cette étude, dirigée par M. Pierre-Paul Proulx, directeur du Centre de recherche en développement économique, fait partie des huit travaux qui seront publiés en annexe au rapport Cliche ces jours-ci, et dont LE DEVOIR a obtenu copie en primeur.

MM. Yves Rabreau, Jean-Paul Vézina, François Poulin, Jean-Pierre Toupin, Michel Lemieux, et Mlle Francine Brisson, ont participé à la recherche du CRDE, dont les trois commissaires se sont abondamment servis dans leurs conclusions et recommandations.

Ainsi, l'étude et le rapport recommandent que le gouvernement du Québec intervienne dans le calendrier des travaux d'importance, surtout qu'il est responsable d'une forte proportion — jusqu'à 40% — des dépenses en construction, de telle sorte que tous les ministères et organismes gouvernementaux, de même que les grandes agglomérations, y compris la Côte-Nord, aient une planification à cinq ans de leurs travaux. Précise et concrète, la planification doit aller jusqu'à établir un calendrier soumis à l'approbation du gouvernement.

L'impact premier de l'instabilité de cette industrie s'exerce sur elle-même: fluctuations de l'emploi, insécurité des travailleurs, conflits dans les relations de travail, roulement excessif des employés, inefficacité et croissance lente de la production, grandes variations dans les coûts, et le reste.

L'instabilité du secteur se répercute sur plusieurs activités de l'économie, en particulier sur l'industrie manufacturière et sur les services professionnels.

A défaut de pouvoir identifier les causes, la recherche cerne les sources de l'instabilité. La réalisation de grands projets publics: Manic-Outardes, Expo 67, métro de Montréal, a été de loin la principale source d'instabilité de l'industrie, entre 1963 et 1973. Le Québec se retrouve depuis 1973 à peu près dans la même situation que dix ans auparavant: projets de la Baie James, des Jeux olympiques et prolongement du métro. L'impact de ces événements entraîne présentement une période de fébrilité de l'industrie de la construction. "Le risque est grand, si aucune mesure n'est prise, d'assister, dès 1976, à une chute marquée de la construction au Québec."

La plupart des pays industrialisés interviennent au moyen d'une batterie de mesures non seulement pour atténuer les variations cycliques, mais également les fluctuations saisonnières. En Scandinavie, par exemple, les gouvernements

jouent leur rôle de régulateur de l'ensemble de l'industrie.

Jusqu'ici, l'intervention du gouvernement du Québec dans l'industrie de la construction a été extrêmement limitée si on exclut le rôle qu'il a joué et qu'il joue présentement dans les relations patronales-ouvrières. Mais, même dans ce dernier cas, la source principale des conflits n'origine-t-elle pas de la structure et de l'instabilité de l'industrie? Il n'existe pas de solution miracle, ni un seul remède aux problèmes de la construction mais bien une série de mesures qui ne peuvent pas enrayer complètement les cycles ou les variations saisonnières, mais en atténuer l'amplitude et les effets."

Dans la construction, les grèves sont relativement courtes mais elles impliquent un grand nombre de travailleurs à la fois. Il ne semble y avoir aucune relation systématique entre la saisonnalité et les grèves dans la construction. Depuis 1971, il y a une diminution relative des grèves dans la construction, mais aux grèves sont venus se substituer des débrayages et des ralentissements de travail. "Ces derniers ont des coûts assez différents des grèves et il semblerait que c'est sous cette forme que se manifestent de plus en plus les problèmes de l'industrie de la construction."

L'étude révèle que la construction domiciliaire est la plus intégrée à l'économie du Québec et la plus affectée par les arrêts de travail, la construction commerciale venant en second lieu quant à ce type d'impact. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, donc, le secteur industriel vient en troisième lieu en termes de revenu (environ 0.9 million) mais au deuxième rang pour ce qui a trait à l'emploi, soit 99. Mais à cause de l'envergure des travaux en cause, les effets sur l'économie du Québec sont très importants.

Il est impossible, dans le contexte d'un compte-rendu de journal, de reprendre toute cette étude et de publier nombre de tableaux très révélateurs.

En plus des mesures générales de contrôle déjà citées et reprises dans le rapport Cliche, le CRDE en suggère plusieurs autres dont les suivantes:

- les grands projets de construction, notamment celui de la Baie James, doivent faire l'objet d'un examen périodique des calendriers d'exécution et des répercussions économiques sur l'industrie de la construction.

- le gouvernement doit se constituer une banque de projets dont la réalisation

n'est pas d'une extrême urgence mais qui peuvent être mis en marche très rapidement pour pallier la baisse de la demande du secteur privé, et ceci, plus particulièrement pour la période d'après les Jeux de 1976;

- le gouvernement doit définir et contrôler plus sévèrement les critères de création de nouvelles entreprises, favoriser la création d'entreprises de plus grande taille au sein desquelles la stabilité d'emploi est plus grande, favoriser également l'intégration verticale des firmes et le développement d'entreprises concernées dans la préfabrication;

- le gouvernement doit accentuer ses efforts pour atténuer les fluctuations cycliques de l'économie québécoise, l'activité de la construction étant en bonne partie influencée par la conjoncture générale;

M. Proulx et ses chercheurs, à l'instar de plusieurs autres, suggèrent de confier à un organisme central, soit la Commission de l'industrie de la construction "reformulée" ou à un nouvel Office de la construction (rapport Cliche) la responsabilité de conseiller le gouvernement et d'améliorer sensiblement la quantité et la qualité des données sur l'industrie. D'autres recommandations sont tout aussi vitales, dont les suivantes:

- dans le contexte de sa politique sur les investissements étrangers, le gouvernement doit accorder une importance particulière aux entreprises de construction et, au besoin, aider financièrement les entreprises autochtones. "Le passage de cette industrie entre les mains des étrangers peut entraîner une baisse de l'activité économique des fournisseurs sur les industries québécoises et des effets non négligeables sur les relations patronales-ouvrières";

- le gouvernement doit surveiller de très près les effets du contrôle du prix des loyers sur la construction de maisons à logements multiples. "La pénurie de logements, estime le CRDE, placera tout probablement le gouvernement dans l'alternative de relâcher à nouveau le contrôle du prix des loyers ou de subventionner les hypothèques pour la construction d'appartements."

Ces diverses mesures s'appuient sur les constatations suivantes:

- le secteur public, au Québec, est responsable d'environ 40% des dépenses de constructions, ce qui est plus élevé qu'au Canada;

- les sous-secteurs des travaux de génie, de la construction commerciale et de la construction industrielle sont ceux qui

ont connu, depuis 1960, les plus grandes fluctuations et qui contribuent le plus à l'instabilité de l'industrie;

- la construction domiciliaire et institutionnelle évolue plutôt de façon contracyclique mais connaît quand même des variations annuelles importantes, qui perturbent l'utilisation de la main-d'oeuvre et des autres ressources de l'industrie;

- la région de Montréal est responsable, dans une très forte proportion, de l'instabilité de l'industrie dans son ensemble;

- depuis 1960, les décisions prises par le gouvernement du Québec et la ville de Montréal ont eu des effets prépondérants sur l'instabilité de l'industrie, des effets directs et indirects qui ont entraîné le secteur privé.

Il serait urgent, recommande par ailleurs le groupe de chercheurs, d'entreprendre une étude approfondie sur les motifs d'abandon des travailleurs de la construction, le roulement des salariés et l'attrait qu'exerce le travail en atelier ou en usine sur la main-d'oeuvre qualifiée.

L'instabilité de l'industrie affecte l'économie, mais elle touche de très près les travailleurs, affectés des mêmes fluctuations; et l'instabilité dans l'emploi se localise dans une très forte proportion — de 80 à 90% — dans la région de Montréal. Les salariés non qualifiés représentant près de 50% de tous les salariés. Plus de 55% de tous les compagnons sont domiciliés dans la région de Montréal.

Le tiers des salariés de la construction a travaillé moins de 500 heures, en 1973, et c'est dans ce groupe que se retrouve le plus d'abandons. Environ un salarié sur quatre quitte le secteur chaque année.

L'étude constate deux autres choses importantes:

- les salaires versés aux travailleurs de la construction ont augmenté, depuis les vingt dernières années, plus rapidement que ceux qui sont versés aux salariés de la fabrication;

- les salaires horaires à Montréal sont nettement inférieurs à ceux de Toronto et, depuis 1960, l'écart entre les deux villes s'est même agrandi.

Le document étudie longuement, à partir de modèles théoriques éprouvés, les incidences et les effets d'un arrêt de travail, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui du travailleur et même du consommateur ou de l'utilisateur du produit final. Les spécialistes et les législateurs y trouveront ample matière à réflexion.

Rapidex: un ensemble de services rapides et efficaces des Messageries CN.

Rapidex est un nouvel ensemble de services du CN conçu pour effectuer le transport des colis d'un bout à l'autre du pays, plus rapidement et plus efficacement que jamais auparavant.

Rapidex est sûr.

Nous avons planifié et chronométré les itinéraires et nous avons réglé toutes les questions de détail en ce qui a trait à la manutention. Maintenant, selon le service Rapidex que vous choisissez, vous pouvez réduire le temps de livraison de plusieurs heures et même de plusieurs jours entre votre localité et partout ailleurs au Canada. Nous avons aussi maintenu les frais au minimum. Nous nous sommes dit qu'il était inutile de vous offrir un tel ensemble de services s'il est au-dessus de vos moyens.

Préparez-le... et nous l'expédierons.

La manutention accélérée est la clé du service Rapidex. C'est pourquoi les envois doivent être contenus dans un seul emballage et ne pas excéder 42 pouces de longueur, de largeur ou de profondeur, ou mesurer plus de 108 pouces linéaires (longueur et périphérie comprises). Le poids maximum accepté est de 50 livres. En dedans de ces limites de dimensions et de poids, nous transporterons n'importe quoi sauf les animaux vivants, les marchandises périssables, les explosifs, les articles dangereux, les lingots, la monnaie et les métaux précieux, etc. (Les restrictions IATA s'appliquent au service "Plus"). Si vous avez un colis à expédier d'ici à tout autre point au Canada, utilisez le service Rapidex du CN.

SERVICE	DE MONTRÉAL À	TEMPS DE LIVRAISON	CONDITIONS*	MANUTENTION
Rapidex Plus	HALIFAX ST-JEAN (T.-N.) WINNIPEG EDMONTON VANCOUVER	2 jours	En port payé ou en port dû	Le service comprend le ramassage et la livraison aux adresses d'affaires par le CN.
Rapidex Route	Toute destination au Canada desservie par les Messageries CN	Varie selon la localité — Téléphoner au dépôt local	En port payé ou en port dû	Le service comprend le ramassage et la livraison aux adresses d'affaires par le CN.

*Les services Rapidex comprennent une assurance gratuite jusqu'à concurrence de \$50. On peut obtenir une protection supplémentaire (jusqu'à un maximum de \$250) au taux de 35¢ les \$100.

On peut combiner les services "Route" et "Plus" entre les points apparaissant au tarif.

À Montréal, appelez 877-4086 pour de plus amples détails et une brochure décrivant nos services. Pour ramassage, appelez 877-4400.



RÉSEAUX D'ALARMES

À LA PORTE DE TOUTE LA RÉGION DU GRAND MONTRÉAL

- ALARMES CONTRE LE VOL PAR EFFRACTION, LES INCENDIES ET LE VOL À MAIN ARMÉE
- COMMERCIALES, RÉSIDENTIELLES ET INDUSTRIELLES
- CHAMBRES-FORTES ET VOUTES DE BANQUES
- AGREE UNDERWRITERS LABORATORIES OF CANADA
- AGREE BUREAU D'EXPERTISE DES ASSUREURS
- STATION CENTRALE — CONTRÔLE DES CIRCUITS DE COMMUNICATION
- DES PATROUILLEURS ARMÉS RÉPONDENT AUX ALARMES
- AUTOS PATROUILLES POURVUES DE RADIOS
- DÉTENU EN TOUTE PROPRIÉTÉ PAR DES CANADIENS

Garda Alarms Co.
937-7487

